

Représentations du territoire et traits identitaires des campements traditionnels et
contemporains innus : vers un aménagement culturellement adapté
pour la communauté de Uashat mak Mani-utenam

Gaëlle André-Lescop

Essai soumis pour l'obtention du grade de maître en
Sciences de l'architecture (M. Sc.) – Design urbain

École d'architecture
Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design
Octobre 2016



© Gaëlle André-Lescop, 2016

Avant-propos

Cet essai s'inscrit dans le cadre du projet de recherche *Habiter le nord québécois : mobiliser, comprendre, imaginer*, une recherche en partenariat qui se veut « participative, interdisciplinaire et intersectorielle [...] pour croiser les savoirs autochtones avec ceux de divers domaines de l'aménagement des milieux de vie »¹. Les partenaires sont issus des communautés innues et inuit, d'organismes, de firmes professionnelles, les cochercheurs provenant des milieux universitaires et collégiaux. *Habiter le nord québécois* est financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH 2015-2020).

Cet essai est le fruit de deux ans et demi d'études à la maîtrise en design urbain à l'École d'architecture de l'Université Laval, un retour aux études qui a été initié suite à ma collaboration à l'alliance de recherche universités-communautés *ARUC Tetauan : Habiter le Nitassinan mak Innu Assi* (2009-2014). C'est aussi le désir de peaufiner ma réflexion sur le sujet, après avoir passé neuf ans sur le marché du travail, notamment auprès de communautés autochtones au Québec. Cette recherche représente aussi ma vision de la légitimité de la culture dans l'aménagement des communautés autochtones. Elle symbolise mon fort attachement à la culture innue, que ma famille m'a fièrement transmis, et ma volonté de participer au maintien et à la sauvegarde des traditions ancestrales. Mes nombreuses lectures et discussions m'ont également permis d'en apprendre davantage sur certaines pratiques culturelles, d'approfondir mes connaissances au sujet du contexte historique, et par le fait même, d'acquérir un regard plus nuancé.

¹ <http://www.habiterlenordquebecois.org/#!/-quipe-et-objectifs/c1w4l>

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mes parents qui m'ont toujours soutenue tout au long de mes études, auprès de qui j'ai pu confronter certaines idées et confier mes doutes et mes pensées sans censure, ma sœur qui m'a fait comprendre que l'adaptation culturelle ne relevait pas uniquement de l'aménagement et de l'architecture, ainsi que mes ami(e)s qui m'apportent toute la gaieté dont j'ai besoin. Je souhaite également remercier Rémy Bastien, qui m'a appuyée dans ma décision de retourner aux études, mes professeures Myriam Blais et Geneviève Vachon qui m'ont guidée et inspirée et les étudiant(e)s et chercheur(e)s de l'ARUC Tetuan, ainsi que leurs collaborateurs, pour les travaux réalisés en amont.

Enfin, un merci spécial aux Innus de Uashat mak Mani-utenam qui m'ont aidée à mener à bien cet essai et à tous ceux qui militent, à leur façon, à la sauvegarde la culture innue en pratiquant les activités traditionnelles et en transmettant leurs connaissances et savoir-faire.

Résumé

À une époque où les Innus vivent la majeure partie de l'année dans les communautés et en milieu urbain, des environnements naturels et bâtis qui diffèrent de leur territoire ancestral, il convient de se demander comment les communautés autochtones pourraient améliorer leur qualité de vie en redonnant des repères culturels fondamentaux à leurs aménagements. Symbole d'idéal pour plusieurs, aux yeux de ceux qui le fréquentent, le territoire est encore intimement lié à la quête du gibier et du poisson. L'étude tente de comprendre en quoi les différentes façons de s'y installer sont des révélateurs des habitudes de vie ancestrales des Innus.

La méthodologie procède d'analyse typo-morphologique réalisée sur deux sites qu'occupent les Innus de Uashat mak Mani-utenam de façon saisonnière, le site de Shipit sur le bord de la rivière Moisie et la plage de Mani-utenam en bordure du fleuve Saint-Laurent. Vingt-six campements ont fait l'objet de relevés. L'étude tient compte également du témoignage de sept Innus de Uashat mak Mani-Utenam qui fréquentent le territoire.

Même si une transition de la tente au chalet se fait plus marquée, plusieurs traits identitaires persistent dans la manière d'occuper et de vivre le territoire. Les résultats révèlent également que l'implantation des campements n'est pas tributaire d'un facteur en particulier, mais bien d'un ensemble de facteurs qui inclut à la fois la direction des vents, la topographie du site, l'accessibilité du lieu et l'accès à l'eau. La vue pour apprécier le paysage a certes son importance, mais elle est secondaire par rapport à la vue dans une optique de poursuite du gibier ou de capture de prises. À l'échelle des communautés, cela peut être transposée notamment en envisageant d'implanter un bâtiment en fonction du site, plutôt que de se conformer au système viaire actuel mal adapté.

Table des matières

Avant-propos	ii
Remerciements	iii
Résumé	iv
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	vii
1. Introduction	1
1.1 Objet et contexte de l'étude	1
1.2 Pertinence du sujet	2
1.3 Questions de recherche	3
1.4 Objectifs et hypothèse de recherche	4
2. Cadre théorique : territoire et identité innus	6
2.1 Représentations et définitions du territoire	6
2.1.1 Territoire ancestral	7
2.1.2 Le grand bois et la côte	12
2.1.3 La réserve ou communauté	15
2.2 Identité	22
2.2.1 Référents identitaires	23
2.2.2 Aménagement culturellement adapté	24
2.3 Organisation spatiale de l'habitat et relation au territoire	25
2.3.1 Habiter le site	29
2.3.2 Créer des pièces extérieures et intérieures	31
2.3.3 Toit pour s'abriter et composantes en proportion	31
2.2.4 Capter la lumière	33
2.3.5 Circulation à travers les pièces	34
2.3.6 Limites privées, coeur commun	34
2.3.7 Lieu de refuge et de champ de vision extérieur	35
2.3.8 Places « entre-deux »	35
2.3.9 Composer avec les matériaux	35
2.3.10 Transition vers la maison	37
3. Méthodologie	39
3.1 Analyse typo-morphologique	40
3.1.1 Choix des sites	41
3.1.2 Relevés des campements innus	42
3.2 Entretiens semi-dirigés sur les représentations du territoire	42
3.2.1 Cueillette d'informations	42
3.2.2 Limites et description du territoire	43
3.2.3 Description de l'échantillon	44
4. Résultats de la recherche	46
4.1 Analyse typo-morphologique	46
4.1.1 Système viaire	46
4.1.2 Le système parcellaire	49
4.1.3 Le bâti	52
4.2 Relevés spécifiques des campements / Patterns	54
4.2.1 Habiter le site	55
4.2.2 Créer des pièces extérieures et intérieures	58

4.2.3 Toit pour s'abriter et Composantes en proportion	61
4.2.4 Capturer la lumière	61
4.2.5 Circulation à travers les pièces.....	62
4.2.6 Limites privées, cœur commun	64
4.2.7 Lieu de refuge et champ de vision extérieur.....	65
4.2.8 Places « entre-deux ».....	68
4.2.9 Composer avec les matériaux.....	69
4.3 Représentation du territoire.....	72
4.3.1 Grand bois.....	72
4.3.2 Lieux sur la côte	73
4.3.3 Communauté.....	73
4.4 Le territoire transposé à la communauté	73
5. Conclusion.....	75
5.1 Résumé.....	75
5.2 Critères de design.....	76
5.3 Limites de la recherche et suites à donner	77
Médiagraphie	79
Annexe A : Grille d'entrevue	83
Annexe B : Résumé des entretiens semi-dirigés	87
Annexe C : Grille d'observations pour la campagne de relevés de terrain des campements.....	95
Annexe D : Croquis d'observations des campements relevés.....	96
Shipit.....	96
Plage de Mani-utenam	102
Annexe E: Campements qui ont fait l'objet de relevés	106
Shipit.....	106
Plage de Mani-utenam	111
Annexe F : Cartes sources	115
Annexe G : Directions du vent.....	119

Liste des tableaux

Tableau 1 : Patterns de la maison	25
Tableau 2 : Description des répondants	44
Tableau 3 : Occupation de l'espace extérieur	59
Tableau 4 : Type de bâti	69

Liste des figures

Figure 1 : Schéma conceptuel territoire versus communauté	4
Figure 2 : Carte du <i>Nitassinan</i>	8
Figure 3 : Portion du territoire revendiquée par les bandes de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac-John	10
Figure 4 : Localisation des lots de trappe communauté de Uashat mak Mani-utenam	12
Figure 5 : Nuances dans la définition du terme territoire	13
Figure 6 : Voies ferrées sur le territoire revendiqué par Uashat mak Mani-utenam et Matimekush-Lac-John	15
Figure 7 : Localisation de Uashat mak Mani-utenam	19
Figure 8 : Extrait de carte sur l'utilisation de l'espace et des ressources fauniques, camp no 6, Innus de Pakuashipi, automne 1982	21
Figure 9 : Groupe de patterns qui travaillent ensemble	27
Figure 10 : <i>Tashtuaikanitshuap</i>	27
Figure 11 : <i>Shaputuan</i>	28
Figure 12 : <i>Pipun-shaputuan</i>	28
Figure 13 : <i>Natuakaikanitshuap</i>	28
Figure 14 : <i>Patshuianitshuap</i>	29
Figure 15 : <i>Matutishanitshuap</i>	29
Figure 16 : Modèles de tente dont la structure est faite de conifères	31
Figure 17 : <i>Matutishanitshuap</i> hors-proportion	32
Figure 18 : Structure apparente à l'intérieur d'un tipi	33
Figure 19 : Abri de fortune	33
Figure 20 : Lumière induite par la toile translucide à l'intérieur d'un <i>shaputuan</i>	34
Figure 21 : Mise en place du sapinage sur le sol	36
Figure 22 : Matériaux qui composent la tente	37
Figure 23 : Localisation des sites relevés par rapport à Mani-utenam	39
Figure 24 : Plan de localisation, Shipit	47
Figure 25 : Plan de localisation, plage de Mani-utenam	48
Figure 26 : Exemple d'occupation, Shipit	50
Figure 27 : Bande de pertinence et implantations des parcelles, Shipit	51
Figure 28 : Bande de pertinence et implantations des parcelles, plage de Mani-utenam	51
Figure 29 : Coprésence avec rapport de collaboration	53
Figure 30 : Campements relevés, Shipit	54
Figure 31 : Campements relevés, plage de Mani-utenam	55
Figure 32 : Implantation dans le site	55
Figure 33 : Relations au sol	56
Figure 34 : Camps « jumeaux » qui se font face	58
Figure 35 : Aires de vie extérieures	59
Figure 36 : Balançoires et bois de chauffage sur le côté du bâti	60
Figure 37 : Entreposage de matériaux à l'arrière du bâti	60

Figure 38 : Formes de l'habitat traditionnel.....	61
Figure 39 : Formes de l'habitat contemporain.....	61
Figure 40 : Ensoleillement, Shipit.....	62
Figure 41 : Ensoleillement, plage de Mani-utenam.....	62
Figure 42 : Cheminement vers l'entrée, Shipit.....	63
Figure 43 : Cheminement type vers l'entrée, plage de Mani-utenam.....	63
Figure 44 : Escalier pour accéder à l'eau, Shipit.....	64
Figure 45 : Accès à l'eau, plage de Mani-utenam.....	64
Figure 46 : Chalet de niveau supérieur à un étage.....	65
Figure 47 : Chalet avec façade perpendiculaire à la rivière, Shipit.....	66
Figure 48 : Le plan d'eau comme champ de vision pour appréhender la faune.....	67
Figure 49 : Orientations selon les éléments du paysage, plage de Mani-utenam.....	67
Figure 50 : Implantation en biais, Shipit.....	68
Figure 51 : « Entre-deux » des chalets, Shipit.....	68
Figure 52 : Places « entre-deux ».....	69
Figure 53 : Campements types.....	70
Figure 54: Tentes de sudation.....	70
Figure 55 : Chalets types, plage de Mani-utenam et Shipit.....	71

Pour un campement d'hiver, enlevez toujours vos raquettes et piétinez la neige à la grandeur de la surface souhaitée, puis rechaussez vos raquettes pour égaliser le sol. Mettez une bonne épaisseur de branchage comme isolant. Quand votre tente est montée, remblayez le pourtour d'au moins deux pieds de neige et installez à l'entrée un « travers », c'est-à-dire une bûche de trois pieds que vous remblaierez aussi de l'extérieur.

(Mathieu André, 1984 : 59).

1. Introduction

1.1 Objet et contexte de l'étude

Cet essai s'intéresse à la représentation que se font les Innus du territoire et à la façon dont ils l'habitent, à une époque où la majeure partie de l'année se vit dans la communauté². Il se concentre plus spécifiquement sur le cas de la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam. Il s'inscrit dans un contexte où l'aménagement des communautés autochtones est marqué par un manque d'adaptation à la culture et aux valeurs des gens qui y résident (Burns, 2006; Casault, 1999; Harvey, 2013; Lessard, Chicoine et Ouellet, 1986; Marchand, 2011; Martin et Casault, 2005). À l'instar de la majorité des Autochtones au Canada, les Innus ont connu une sédentarisation récente qui a transformé leur quotidien. Le passage d'un mode de vie nomade, à parcourir un immense territoire et à vivre sous la tente, vers un mode de vie sédentaire, s'est réalisé en l'espace de quelques générations. Bien que les Innus continuent de fréquenter et d'occuper le territoire traditionnel de façon occasionnelle ou plus soutenue pour certains, la communauté est néanmoins devenue le nouveau milieu de vie des Innus.

Subissant par le passé les directives du gouvernement fédéral et du clergé, le mode de gouvernance des communautés autochtones a évolué depuis l'époque de la création des réserves indiennes. Nonobstant une volonté de prendre en charge leur destinée, les communautés innues continuent malgré tout à se développer selon un aménagement calqué sur le modèle typique des banlieues nord-américaines (Casault, 1999; Martin et Casault, 2005) avec toutes les conséquences néfastes que ce modèle provoque sur l'environnement et la santé des gens, entre autres, la faible densité du tissu urbain et l'étalement, un environnement pensé pour l'automobile et non pour favoriser les transports actifs (Fortin, Després et Vachon, 2011). Marchand (2011), dont l'essai en design urbain porte plus spécifiquement sur la morphogenèse (ou la reconstitution historique du tissu urbain) de la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam, conclut dans ce sens. Elle constate que le système viaire, c'est-à-dire les voies de circulation, est l'essence même du tissu urbain :

« [...] tout y est organisé autour des voies de circulations, qui sont en fait à la base de la construction du tissu, et qui déterminent la forme des îlots et, par le fait même, des lots. Dans le cas de Uashat, le tissu est même en connexion avec celui de la ville voisine qui est régie par une grille orthogonale plutôt stricte. Par ailleurs, sur les deux réserves les bâtiments sont, pour la plus grande part, orientés par rapport à la rue et regroupés selon la fonction qu'ils abritent. » (Marchand, 2011 : 104).

² Le terme « communauté » est aujourd'hui généralement employé pour désigner la réserve. Le terme « réserve » demeure, mais est davantage utilisé lorsque l'on fait référence aux dispositions de la *Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), ch.I-5.

Bien que certains Innus éprouvent une appartenance envers leur nouveau milieu de vie que constitue la réserve (Lacasse, 1996), plusieurs demeurent nostalgiques du mode de vie ancestral et sont partagés entre les commodités de la modernité et le sentiment de dépossession qui les habite face à la perte de repères identitaires dans leur milieu de vie (Gentelet, Bissonnette et Rocher, 2007). Un décalage existe entre la manière de vivre sur le territoire en harmonie avec la nature et la vie contemporaine sur la réserve. Déborbe (2015), qui a étudié le contexte décisionnel de l'aménagement urbain de trois communautés innues du Québec, dont celle de Uashat mak Mani-Utenam, réaffirme l'importance de la connexion au Nitassinan, le territoire ancestral des Innus, à l'intérieur même des projets urbains, à travers la construction d'une « sédentarité typiquement innue » (Déborbe, 2015 : 134).

Comme pour plusieurs communautés culturelles, le défi pour les communautés innues repose sur la façon de concilier tradition et modernité. L'aménagement des milieux de vie a donc un rôle à jouer pour assurer une forme de continuité culturelle et sociale pour le mieux-être des membres des communautés innues actuellement et pour les générations futures. Il devient ainsi intéressant de se questionner sur la relation que les gens entretiennent avec le territoire³.

1.2 Pertinence du sujet

En dépit des tentatives d'assimilation du gouvernement fédéral, les Innus maintiennent la pratique de certaines activités traditionnelles, continuent d'occuper le territoire ancestral et promeuvent la transmission de leur culture (Charest, 1996; D'Orsi, 2013). Une étude des mémoires déposés à la Commission Coulombe, commission d'étude portant sur la gestion de la forêt, témoigne de l'importance que représente le territoire chez les Premières Nations du Québec, d'un point de vue identitaire et culturel, même si celles-ci n'y vont plus autant (Thibault et Girard, 2009).

La question de la culture devient toutefois plus préoccupante avec le phénomène de la mondialisation qui touche aussi les communautés autochtones. Des traditions se perdent. De plus en plus d'aînés, ayant vécu selon le mode de vie traditionnel et porteurs de savoir ancestraux et de culture, quittent ce monde. Il y a donc urgence de recueillir les témoignages de ces encyclopédies humaines et de connaître leur « paradigme » pour faire le pont avec le mode de vie contemporain qu'ils ont également connu. Ceci est d'autant plus pertinent que l'organisation spatiale même de l'habitat traditionnel des Innus est peu documentée dans la littérature, la culture innue étant de tradition orale. Il y a peu de textes fondateurs rédigés par les utilisateurs mêmes du territoire, d'autant plus que chez les Innus, l'apprentissage se faisait par observations de l'autre et répétitions de gestes et non par un enseignement directif (Roy, 2007). Les informations relatives à la localisation des campements, les façons de s'implanter dans un environnement donné et l'utilisation de l'espace immédiat autour de l'habitat ne sont pas explicites. C'est l'objet de cette

³ Le terme territoire fait ici référence au territoire ancestral des Innus, le *Nitassinan*, au sens large, mais aussi à des secteurs plus spécifiques que les Innus peuvent fréquenter à l'intérieur de celui-ci.

recherche de tenter de déchiffrer certaines de ces informations pertinentes et probantes sur l'aménagement des campements innus.

Certaines pratiques évoluent également. Tranquillement, les campements innus sur le territoire, qui autrefois étaient composés de structures flexibles et légères comme les tentes, sont remplacés par des habitats plus durables et fixes comme des chalets. Légitimement, les Innus veulent également profiter du confort de la vie moderne tout en continuant de pratiquer leurs activités traditionnelles. Les Innus s'équipent de matériel technologique pour être davantage performant lors de leurs activités de chasse et pêche, d'où le besoin d'entreposage pour se mettre à l'abri du vol, des vandales ou de l'usure causée par les intempéries. Très peu d'études font état de l'organisation spatiale de ces nouveaux modes d'habiter le territoire.

Par ailleurs, l'aménagement culturellement adapté pour les communautés autochtones a été étudié. Un *Workshop* intitulé *Habiter au nord du 49^e parallèle*, tenu en 2014-2015 par le groupe Habitats+Cultures de l'École d'architecture de l'Université Laval, a mobilisé des citoyens et des travailleurs de la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam. Cet atelier a donné lieu à un guide d'aménagement disponible en ligne⁴ regroupant des principes de design urbain reconnus et des outils de visualisation, mais adaptés au contexte de communautés innues. Des recherches sur l'habitat et la forme urbaine qui ont porté sur les communautés crie d'Ouje-Bougoumou (Landreville, 2009; Morneau, 2009) et de Chisasibi (Bhatt et Chagny, 2003; Lessard, Chicoine et Ouellet, 1986) et sur des communautés innues de Uashat (Girard, 2009; Harvey, 2013) et de Uashat et Mani-utenam (Martin et Casault, 2005; Marchand, 2011; Déborbe, 2015) proposent également certaines pistes. Toutefois, ces études n'ont pas exploré explicitement la façon d'habiter le territoire tout en prenant en compte la vie sur réserve actuellement.

1.3 Questions de recherche

Comme les enjeux du territoire, mais aussi de l'adaptation culturelle pour le bien-être des populations innues semblent essentiels, il devient alors pertinent de soulever ce qui suit :

Comment le territoire ancestral, dans les façons dont les Innus se le représentent et l'habitent, peut-il inspirer l'aménagement des communautés innues?

Cette question de recherche implique une série de sous-questions qui sont explorées en partie dans le cadre théorique et auxquelles l'analyse de la présente étude tente de répondre :

- Comment les Innus se représentent-ils le territoire ancestral?
- Comment les Innus s'installent-ils sur le territoire ancestral?
- En quoi la vie sur le territoire et la vie dans la communauté sont-elles différentes ou semblables et peuvent-elles s'influencer l'une et l'autre?
- Comment relier les éléments du territoire à la vie en communauté?

⁴ www.innuassia-um.org

- Quels éléments du territoire peuvent être porteurs à titre de repères identitaires et culturels, dans l'aménagement des communautés innues?
- Quelles sont les valeurs innues traditionnelles que l'on souhaite ramener à travers un aménagement?

1.4 Objectifs et hypothèse de recherche

L'objectif de la recherche est de rendre compte des différentes représentations du territoire et de quelques modes d'occupation de ce territoire par les Innus de Uashat mak Mani-utenam, de façon à obtenir des pistes pour un aménagement de communauté qui concilierait tradition et modernité et qui intégrerait des repères identitaires et culturels en lien avec le territoire.

L'hypothèse est de montrer que le territoire et la communauté sont conciliables et que le territoire, dans certains aspects, peut supporter une affirmation et une identité culturelle à l'intérieur même de l'aménagement des communautés innues.

Selon Deschênes et Dominique (1983), le lien avec le territoire, même à une époque contemporaine, demeure vital pour le bien-être des communautés innues. Ces auteurs font l'analogie entre la communauté et un campement de chasse principal, où les membres se livrent à diverses activités. La réserve devient un point central d'où rayonnent les activités (Charest, 1996). Cette relation s'inscrit au cœur de la présente recherche.

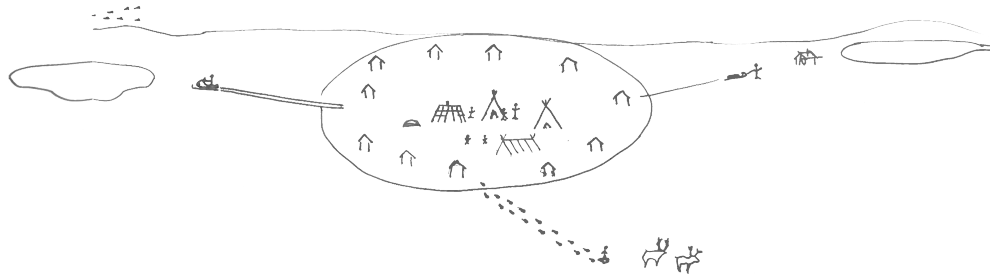


Figure 1 : Schéma conceptuel territoire versus communauté

Source : Projet final en design urbain Matimekush-Lac-John, Campement de base vers le territoire, André-Lescop, 2016

Cette recherche s'articule ainsi autour des thèmes de la représentation du territoire et de l'identité innue, ainsi que l'organisation spatiale de l'habitat, thèmes abordés dans le cadre théorique au chapitre 2. La méthodologie de recherche qui comprend une analyse typomorphologique, des relevés-terrains de campements innus ainsi que des entretiens semi-dirigés, est expliquée au chapitre 3. L'analyse typomorphologique permet l'observation de certains modes d'implantation des Innus de Uashat mak Mani-Utenam dans un environnement naturel, où la manière d'y vivre rappelle celle dans le territoire, sous certains aspects. Elle porte essentiellement

sur deux sites occupés par les Innus de façon saisonnière, soient le site de Shipit aux abords de la rivière Moisie et la plage de Mani-utenam le long du fleuve Saint-Laurent. Des relevés de terrain d'un certain nombre de campements s'ajoutent à l'analyse typo-morphologique de façon à permettre une lecture à plus petite échelle, soient d'observer l'occupation des lieux et de déceler des traits identitaires à travers la manière de s'y implanter.

Des entretiens semi-dirigés auprès d'Innus de la communauté de Uashat mak Mani-utenam qui fréquentent encore le territoire sont réalisées pour enrichir le cadre théorique avec un point de vue plus ciblée, notamment sur leurs représentations du territoire et leurs différentes nuances. Les entretiens permettent également de tirer certaines informations au sujet de la façon de s'installer dans leur camp plus éloigné, à l'intérieur des terres. Enfin, les personnes interviewées ont également pu s'exprimer sur les éléments du territoire qui pourraient être porteurs selon eux, à titre de repères identitaires et culturels, dans l'aménagement de leur milieu de vie en communauté. L'analyse et le croisement des résultats font l'objet du chapitre 4. Le dernier chapitre présente les principales conclusions de l'étude, les limites de celle-ci et les avenues à explorer pour le futur.

2. Cadre théorique : territoire et identité innus

Le projet de recherche se veut une réflexion sur la représentation que se font les Innus du territoire, et comment l'exploration de la notion du territoire pourrait mener à certaines pistes pour l'aménagement de communautés innues dans un mode de vie contemporain. Cette partie traite des concepts qui ont soutenu le questionnement.

2.1 Représentations et définitions du territoire

« Les représentations sont des images, des perceptions, voire des idées, qui prennent forme dans les mentalités à différentes époques » (Marchand, 2012 : 567).

Le territoire symbolise d'abord un idéal. Pour An Antene-Kapesh (1976 : 241), auteure innue qui dénonce dans son livre *Je suis une maudite sauvagesse*, le racisme que les Innus ont subi et la perte de sa culture, le territoire est intimement lié à son identité : « Or toute chose qui vit dans le bois correspond à la vie meilleure. Puisse le Blanc me toujours traiter de Sauvagesse ». Le territoire représente également un lieu de quiétude, où les sens sont sollicités par des éléments de l'environnement naturel et du paysage : « À l'endroit où il vivait, en plein bois, il ne dérangeait personne et personne ne le dérangeait. Les seuls êtres qu'il voyait étaient les animaux et le seul bruit qu'il entendait était le cri des geais autour de son campement » (Antene-Kapesh, 1979 : 11).

Il consiste évidemment en un lieu de prélèvement pour se sustenter, mais aussi pour se guérir : « Dans le bois où il vivait, il n'y avait rien qui puisse l'empoisonner. Quand il était malade, il se soignait lui-même. C'est à même le sol qu'il prenait de quoi [pour] se guérir. Il pouvait aussi trouver de bons remèdes chez certains animaux de son territoire » (Antene-Kapesh, 1979 : 10). Il s'agit d'un endroit où les gens vont pour ses vertus thérapeutiques pour retrouver un bien-être mental (Rocher, 2005).

Le territoire est également perçu comme un legs pour les générations futures : « Le territoire représente pour les Innus la totalité de leur patrimoine. Il est tout ce qu'ils possèdent, tout ce qu'ils ont reçu de leurs ancêtres. S'ils en avaient comme autrefois la pleine gestion, cela leur suffirait, disent-ils... [...] S'ils n'avaient rien à leur léguer, ce serait assurément la fin du peuple innu (Mailhot, 1993 : 171). Dans l'histoire de *Qu'as-tu fait de mon pays?*, l'enfant demande à son grand-père ce qu'il lui léguerait à sa mort voyant qu'il ne possède rien, et ce dernier répondra : « L'ensemble de mon territoire avec tout ce qui s'y trouve. Toutes les sortes de poissons, les arbres, toutes les rivières, voilà ce que je te laisserai en héritage. De génération en génération, c'est de cela dont tu dépendras toujours pour vivre » (Antene-Kapesh, 1979 : 23).

En géographie, le terme territoire fait plutôt référence à une étendue définie et humanisée. Pour l'État, le territoire « sert d'aire géographique où l'État exerce sa juridiction » (Lacasse, 1996 : 191). Pour les Innus, l'occupation du territoire dans sa superficie peut aussi servir de levier lors de

revendications territoriales. Mais si on se concentre sur ce qu'il représente, il ne tient pas tant aux limites ou à sa superficie, mais plutôt aux dimensions culturelle et symbolique qu'il évoque. L'auteur Richard Dominique, qui a fait le récit autobiographique d'un aîné innu de Nutashkuan, Michel Grégoire, reproche d'ailleurs l'absence de sensibilité dans la définition donnée du territoire dans l'approche scientifique : « Un territoire est plus qu'un endroit de prélèvement ou encore un ensemble de site de séjour. Pour les individus qui l'habitent, il représente des joies, des événements historiques et mythiques, des travaux, des pratiques, des rêves et des êtres. » (Dominique, 1989 : 15).

La notion du territoire pour les Innus diffère de celle des non-autochtones. Le territoire est perçu comme un bien communautaire, qui s'oppose à la vision plus individualiste que l'on retrouve chez les Blancs et qui vient avec les notions de propriétés. Lors du sommet territorial tenu par la communauté de Uashat mak Mani-utenam en 2012, il est d'ailleurs ressorti que : « Le *Nitassinan* [territoire ancestral] est un enjeu communautaire et qui appartient aux membres de la communauté. Il est souhaité que cet enjeu soit dépolitisé et démocratisé (par le peuple, pour le peuple). » (ITUM, 2012 : 3). Les Innus ont davantage une vision qui a rapport à la gestion, la responsabilité ou le gardiennage pour le bien commun plutôt que de possession ou de propriété (Lacasse, 1996). Pour un Innu de Mashteuiasht, le territoire a une connotation associée au progrès et du profit pour les non-autochtones, ce qui s'oppose à la vision innue de la chose : « La conception non-autochtone du territoire, c'est que, tant que ça produit, faut produire, faut aller au maximum, ce que j'appelle « l'approche maximale », alors qu'on devrait aller vers une approche optimale pour qu'on respecte l'écologie d'ensemble [...]. » (Kurtness, cité dans Roy, 2015 : 241).

2.1.1 Territoire ancestral

Le terme territoire pour les Innus fait forcément référence au territoire ancestral des Innus, appelé *Nitassinan* et qui se traduit par « notre terre ». On dit bien « ancestral » puisqu'occupé par les Innus depuis des temps immémoriaux. Antene-Kapesh (1976 : 241) y fait d'ailleurs référence pour se définir en tant qu'Autochtone: « Quand j'entends le Blanc prononcer ce mot [sauvagesse], je comprends qu'il me redit sans cesse que je suis une vraie Indienne et que c'est moi la première à avoir vécu dans le bois ».

2.1.1.a) Aire géographique

Le *Nitassinan* englobe une bonne portion de la province du Québec, et s'étend jusqu'au Labrador, entre les 48^e et 56^e degrés de latitude, pouvant représenter une superficie de 130 000 km² (Charest, 1996). Les limites ne doivent pas être vues comme rigides, mais plutôt floues et non très franches (Lacasse, 1996). Il y a notamment un chevauchement du *Nitassinan* avec le territoire des Cris à la frontière ouest. Ce chevauchement a fait l'objet de pourparlers politiques entre les deux nations en raison des négociations territoriales et des ententes pour l'exploitation des ressources naturelles du territoire. Le Conseil Atikamekw-Montagnais (C.A.M.) disait notamment : « nous

sommes prêts à admettre un chevauchement de droits sur certains territoires limitrophes à différents groupes indiens, Cris, Naskapis, Montagnais, Algonquins » (C.A.M., 1979, cité dans Dominique, 1983 : 12).

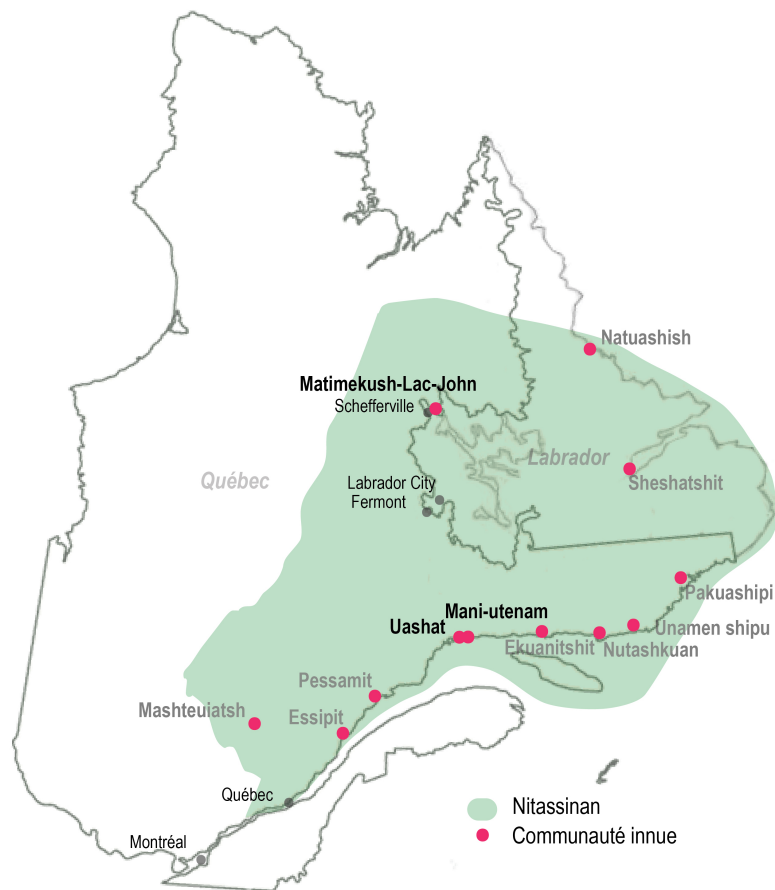


Figure 2 : Carte du *Nitassinan*

Source : Nation innue, 2015; Infographie : André-Lescop, 2016

On retrouve par ailleurs aujourd'hui neuf communautés innues au Québec et deux communautés au Labrador, qui sont toutes situées sur le territoire ancestral.

2.1.1.b) *Mobilité sur le territoire*

Avant la sédentarisation, les Innus vivaient une majeure partie de l'année séparés en groupes de chasse, qui constituaient l'unité sociale de l'époque. Les groupes de chasse pouvaient être composés de trois à cinq familles (Mailhot, 1993; André, 1984). Le terme « famille » est utilisé ici selon la conception innue de la parenté. Elle correspond au « noyau qui gravite autour d'un individu plus âgé que les autres [désigné sous le nom de « capitaine »], qui connaît le mieux la topographie, la toponymie et les ressources de la région où va résider le groupe. À ce noyau peut se greffer un nombre indéterminé d'individus, pourvu qu'ils aient un lien de parenté avec un de ses membres ou

même avec un individu qui, lui, a un tel lien de parenté avec quelqu'un du groupe » (Mailhot, 1993 : 167). L'auteur parle aussi d'une « structure en chaîne » qui permettait aux Innus d'avoir accès à n'importe quel secteur du territoire, en autant que ceux-ci aient « au moins une connexion pertinente » (Mailhot, 1993 : 167). André (1984 : 27) explique que les groupes, qui étaient formés de couples, se lançaient des invitations entre eux : « Viens donc avec moi, tu verras où je demeure [...] », ce qui leur permettait par le fait même de varier leurs destinations de chasse.

André (1984) raconte également que c'est le capitaine qui choisit le lieu du campement. Le « capitaine » est le leader du groupe; un homme choisi pour sa grande expérience et son leadership, qui est respecté et à qui on obéira.

Au niveau de l'organisation sociale à plus grande échelle, les Innus se rattachaient à des bandes locales qui « étaient constituées de moins d'une centaine d'individus étroitement reliés entre eux, et chacune occupait un bassin de rivière différent dont elle tirait en général son nom » (Roger, 1969; Leacock, 1969, cités dans Mailhot, 1993 : 53). On peut citer par exemple la bande de Moisie pour certains Innus vivant à Mani-utenam ou celle de la Sainte-Marguerite pour les Innus qui résident aujourd'hui à Uashat.

2.1.1.c) Évangélisation et traite des fourrures

L'arrivée des missionnaires sur le territoire et l'implantation des postes de traite ont eu une incidence sur la mobilité territoriale des Innus (Mailhot, 1993). Au printemps, les Innus redescendaient vers la côte pour y passer l'été. L'été était le moment pour se retrouver, se marier, vendre les peaux issues de la trappe au poste de traite et se ravitailler en équipements et en matériel de base utiles pour leur prochaine année de chasse. Les Innus, en fervents convertis qui avaient adopté le christianisme, en profitaient également pour se rendre à la mission qui avait lieu durant l'été. Ce processus a débuté vers la fin du 18^e siècle selon Mailhot (1993), jusque vers 1950 avec l'arrivée des missionnaires permanents. Les bandes des bassins versants de la rivière Moisie et Sainte-Marguerite fréquentaient par exemple le même endroit, soit la mission à Sept-Îles et y restaient pendant un mois (Vachon, 1985).

La figure suivante présente la portion du territoire occupée par les bandes qui forment aujourd'hui Uashat mak Mani-Utenam et Matimekush-Lac-John.

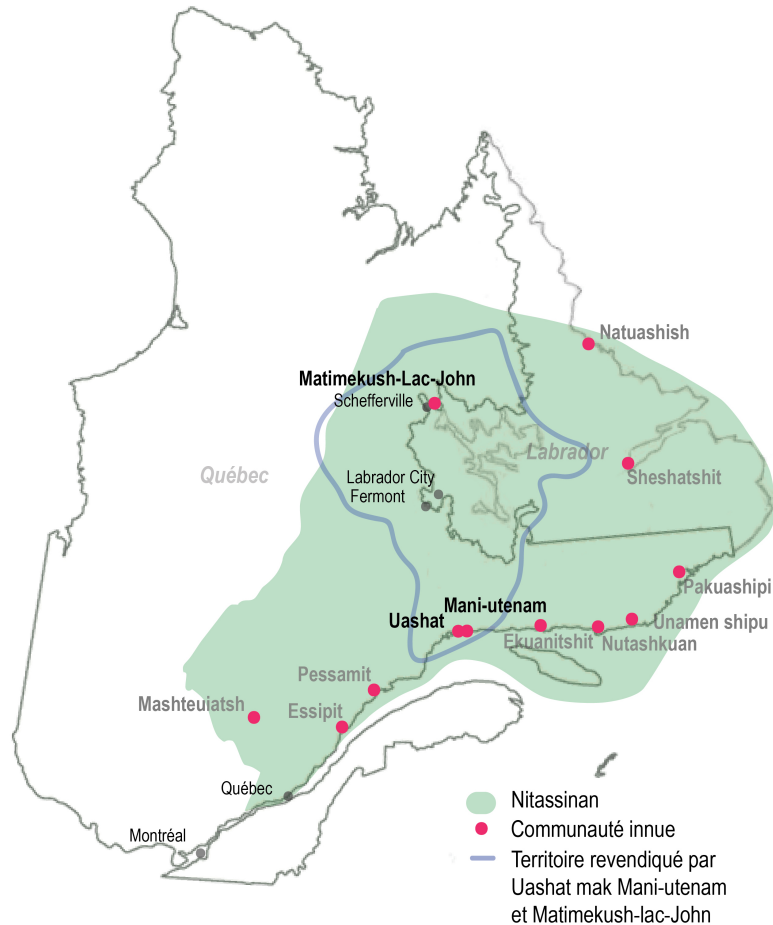


Figure 3 : Portion du territoire revendiquée par les bandes de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac-John

Source : Nation innue, 2015 et Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam, 2007;
 Infographie : André-Lescop, 2016

La remontée vers les territoires de chasse avait lieu au mois d'août en canot, les rivières servant de voie de communications. Nombreux à partir au même moment, les groupes se défaisaient au fil du trajet pour finir par se disperser sur le territoire. Ils rejoignaient leur territoire de chasse respectif avant que ne débute la trappe des animaux à fourrures. Certains groupes pouvaient se retrouver aux temps des fêtes à un endroit choisi par le « capitaine », alors que la majorité ne se reverrait qu'à l'été (André, 1984).

Vers les années 1930 à la Baie James, le gouvernement a implanté un système qui a consisté à diviser le territoire en lots de trappe individuels pour protéger la ressource du castor en imposant des quotas sur le nombre de prises permis (Charest, 1996). Puisque ce système semblait bien fonctionner chez les Cris aux yeux du gouvernement, ce système fût instauré par la suite chez les Innus. C'est en 1951 que le gouvernement provincial émet un arrêté pour protéger le castor (Vachon, 1985).

Chaque chef de famille se voyait alors attribuer un lot de trappe, alors que la région côtière était allouée à des trappeurs non-autochtones (Vachon, 1985; Charest, 1996). Ce système a sensiblement changé les schémas de déplacement ainsi que la perception du territoire. Le territoire n'était donc plus autant un bien communautaire, puisque subdivisé en lots de trappe. Quand on entend désormais des Innus parler de « leur territoire », ils peuvent alors faire aussi bien référence au territoire de trappe attribué à leur famille.

La figure suivante montre le nouveau découpage du territoire qui date de 1999 avec lots de trappe numérotés, pour les chefs de famille des communautés de Uashat mak Mani-utenam et Matimekush-Lac-John.⁵

⁵ Au moment de la présente étude, cette carte était en révision.

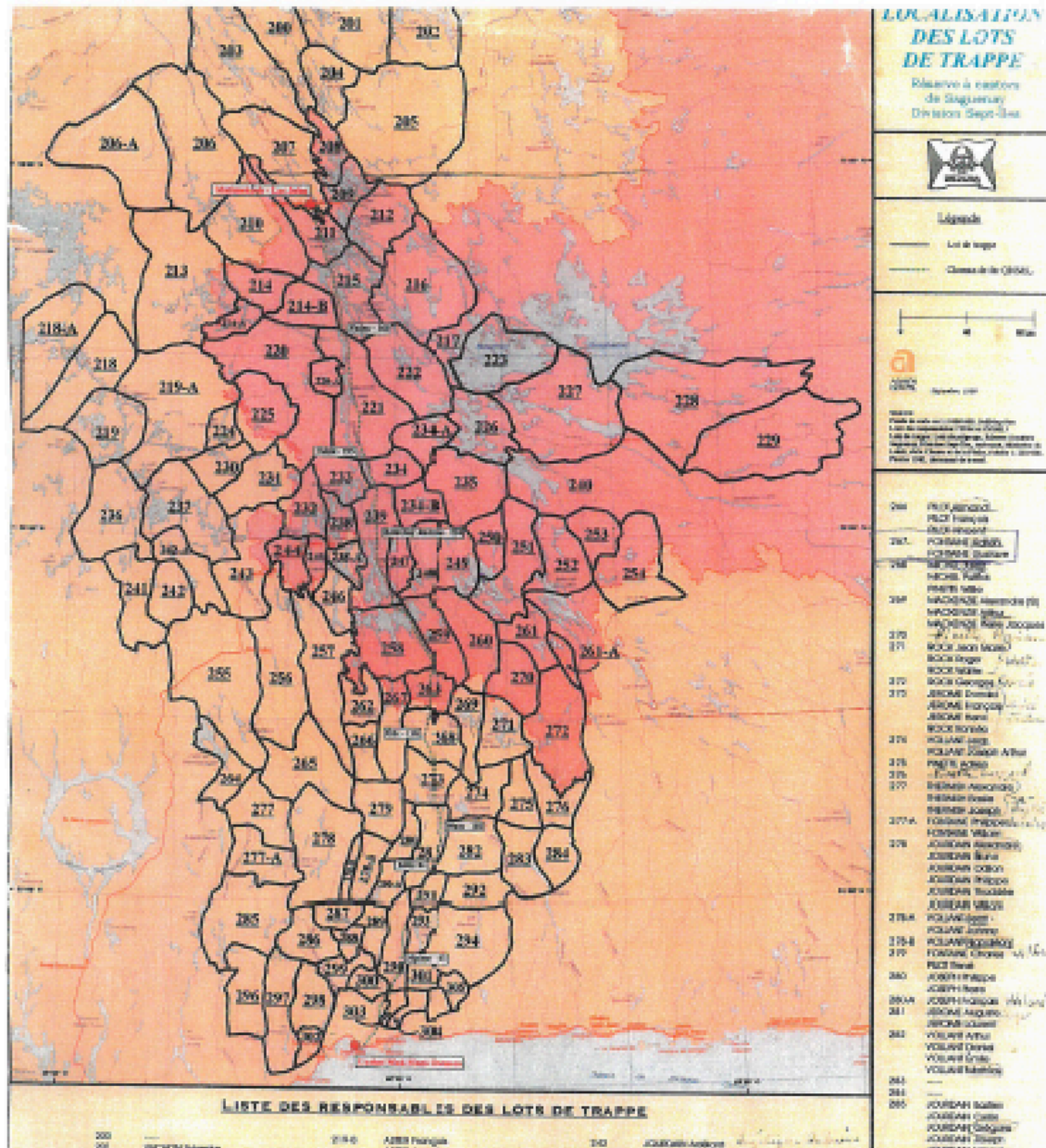


Figure 4 : Localisation des lots de trappe communauté de Uashat mak Mani-utenam

Source : Secteur Innu Aitun et recherche historique, ITUM/Ashini-Goupil, 1999

2.1.2 Le grand bois et la côte

Le terme « territoire » qui correspond au territoire ancestral pour les Innus, comporte quelques nuances. Il englobe deux régions que les Innus distinguent, soit le grand bois et la côte. Le « grand bois », *nutshimit* en innu, correspond à l'arrière-pays, au territoire de chasse. La côte, *uinipek* ou *uinipekut* en innu, désigne le secteur près du fleuve, la côte ou le littoral.

Bien que Charest (1996) mentionne que *uinipek* s'étend jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres, la limite exacte entre les deux régions est maintenant plus difficile à tracer. Qu'est-ce qui détermine où se termine la côte et où commence le grand bois? Cela laisse supposer qu'il y a un chevauchement entre les deux régions.

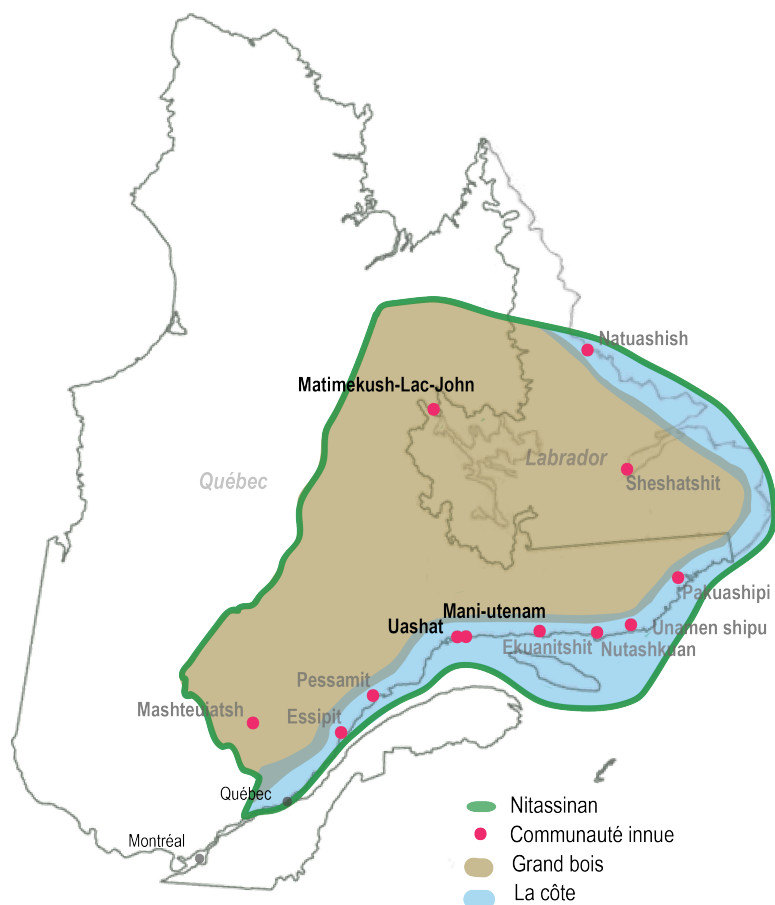


Figure 5 : Nuances dans la définition du terme territoire

Infographie : André-Lescop, 2016

La figure montre que la majorité des communautés innues sont situées sur la côte, et que deux communautés sont situées au cœur du *Nitassinan*, dans le grand bois.

2.1.2.a) Distinction entre le bois et la mer

Les groupes de chasse se distinguaient selon le territoire fréquenté : « On fait une distinction entre « Les Indiens de la mer » qui quittaient Uashat pour le bois pour y revenir avant les Fêtes et « Les Indiens des bois » qui partaient pour dix mois » (André, 1984 : 41). Pour Vachon (1985: 18), cette distinction se faisait également sentir au niveau des produits de la chasse, de l'alimentation : « Les Montagnais [Innus] rapportaient de la nourriture différente selon les régions d'où ils venaient : ceux de la rivière Moisie rapportaient beaucoup de saumons, tandis que ceux qui montaient très loin

dans le bois pouvaient rapporter de la graisse de caribou ou même de la viande de caribou séchée ». La rivière Moisie, connue aussi sous le nom de *Mishta shipu* qui signifie « grande rivière », était un des cours d'eau que les Innus empruntaient pour remonter dans les territoires ancestraux à l'automne et d'où ils redescendaient à la fin du printemps.

Antene-Kapesh a une vision différente de la côte qu'elle associe davantage au monde des Blancs. Pour elle, « son » territoire constitue sans contredit l'arrière-pays : « Le train qui se rend jusqu'à l'intérieur des terres fonctionnait à ce moment-là et le Blanc avait déjà commencé à aller là où nous avons toujours vécu. En échange, il [le Blanc] voulait faire en sorte que nous nous sédentarisions du côté de son territoire à lui, au bord de la mer. Voilà l'unique raison pour laquelle c'est à Sept-Îles, au bord de la mer, qu'il a construit notre école » (Antene-Kapesh, 1976 : 73). Pour elle, le grand bois ou l'arrière-pays correspond à l'endroit où les Innus, les premiers habitants, ont toujours vécu. L'école, dont elle parle, correspond au pensionnat autochtone de Mani-utenam qui a ouvert ses portes en 1952.

2.1.2.b) Ouverture et exploitation du territoire

La découverte de gisements de minerai de fer sur le territoire ancestral a fait naître les villes de Schefferville et de Labrador City dans les années 1950 et 1960. La construction du chemin de fer Québec North Shore and Labrador (QNS&L) qui relie Sept-Îles à Schefferville et qui longe en partie la rivière Moisie et ses affluents, a eu une influence sur la mobilité sur le territoire, mais aussi au détriment de l'utilisation des cours d'eau et des portages comme moyen de déplacement. Le train a bien-sûr facilité l'accessibilité aux lieux situés de part et d'autre de la voie ferrée, mais influe aussi sur la fréquence des séjours dans le bois et la localisation des campements principaux. Il est encore beaucoup utilisé par les Innus pour se rendre sur les territoires de chasse.

L'exploitation des ressources forestières dans la réserve faunique de Port-Cartier a également modifié l'accès au territoire, quoique les Innus de Uashat aient dû se soulever pour pouvoir emprunter le chemin privé construit pour se rendre sur leur territoire. Un chemin de fer est également existant pour le transport du minerai de Fermont vers la côte bien qu'il n'offre pas de services de passagers. L'exploitation de l'hydroélectricité dans le bassin de la rivière Sainte-Marguerite a également occasionné l'ouverture d'un chemin sur le territoire, ce qui a influencé la localisation de campements innus.

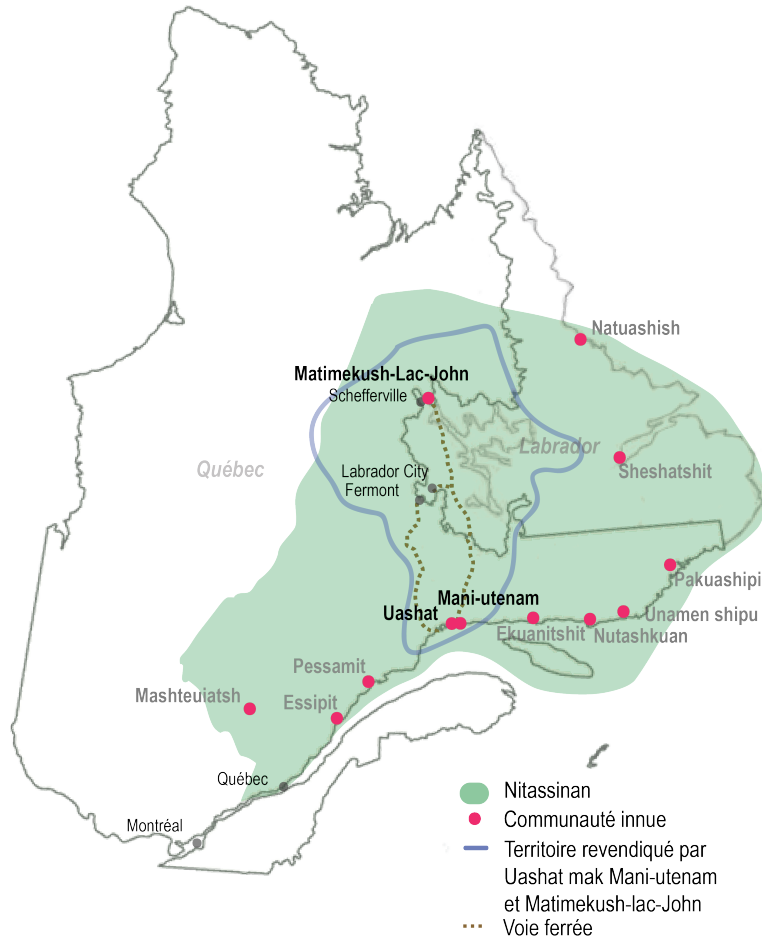


Figure 6 : Voies ferrées sur le territoire revendiqué par Uashat mak Mani-utenam et Matimekush-Lac-John

Source : Transport ferroviaire tshuétin, 19??, et ITUM, 2007

Infographie : André-Lescop, 2016

2.1.3 La réserve ou communauté

2.1.3.a) Le début de la création des réserves

Comme le mentionne Mailhot (1993 : 53), la sédentarisation graduelle s'est faite suite « aux pressions conjuguées de l'Église et de l'État » : les Innus « s'attachèrent peu à peu à ce qui n'était autrefois que des postes de traite, où ils séjournèrent d'abord surtout, pour finir par s'y installer à demeure ». Ces groupes ont formé les bandes actuelles qui sont dites régionales et hétérogènes, puisque formées de plusieurs bandes locales qui se sont fusionnées ou séparées. Le terme bande est d'ailleurs encore utilisé pour désigner les membres d'une communauté.

La sédentarisation des Innus est le résultat de l'adoption de la *Loi sur les Indiens* en 1876 et de la création des réserves indiennes par le gouvernement fédéral qui s'en est suivi. D'autres

facteurs, dont on entend moins parler, ont aussi contribué à modifier l'occupation du territoire et le mode de vie des Innus : la traite des fourrures et la chute du commerce de celle-ci, ainsi que l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire (Deschênes, et Dominique, 1983). Les actions coercitives des garde-chasses envers les Innus qui chassaient sur leur territoire ancestral les ont également contraints dans la pratique de leurs activités traditionnelles de subsistance, notamment la chasse aux caribous sur le territoire ancestral situé dans les limites de Terre-Neuve-Labrador. La rivière Moisie fût également le théâtre d'épisodes assez violents entre Autochtones, pourvoyeurs, garde-pêche et gouvernement provincial pour les droits de pêche ressource du saumon de l'Atlantique entre les années 1969 et 1979; période surnommée la guerre du saumon (Rodon, 2012).

Les pensionnats autochtones ont également eu un effet sur le mode de vie et la mobilité des Innus sur le territoire. Le clergé tentait de convaincre les parents des enfants qui étaient placés dans les pensionnats autochtones qu'ils pourraient aller chasser en toute quiétude, mais c'est plutôt le contraire qui s'est produit. Les parents ne voulaient plus remonter trop loin à l'intérieur des terres pour dix mois comme ils le faisaient autrefois, préférant rester à une certaine proximité géographique de leurs enfants (Antene-Kapesh, 1976). La Commission de vérité et de réconciliation du Canada (2015) mise sur pied pour faire la lumière sur les impacts des Pensionnats indiens sur les Premières Nations au Canada conclut d'ailleurs que la prise en charge de l'éducation des enfants autochtones avait pour but « de limiter et d'affaiblir les liens familiaux et culturels et d'endoctriner les enfants pour qu'ils adhèrent à une nouvelle culture » (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015 : i). Elle qualifie même la politique indienne de l'époque de « génocide culturel » (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015 : 1).

Cette « politique indienne » (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015 : 1) reflétait la volonté du gouvernement fédéral d'assimiler les Innus. Elle a aussi mené à la création des réserves indiennes et à l'imposition d'un modèle d'urbanisme « blanc » aux Innus. Pendant les premières décennies qui ont suivi la création des réserves, l'aménagement des rues, l'implantation des bâtiments et les modèles de maisons choisies relevaient entièrement du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, de connivence avec le clergé. Considérés comme des personnes mineures aux yeux de l'État, les Innus n'étaient peu ou pas consultés sur leurs besoins et aspirations, subissant des pressions, voire même du chantage, de la part des autorités, pour abdiquer sur des décisions les concernant. Les lieux dans lesquels prennent place les communautés innues actuelles en sont un exemple.

2.1.3.b) Historique de la localisation des communautés

Chez les Innus, plusieurs bandes se sont vues contraintes par le gouvernement fédéral de déménager du site qu'elles occupaient antérieurement. On peut citer le cas des Innus de la bande de Pakuashipi qui ont été déportés à La Romaine⁶ en 1961 (Jérôme, 2011).

C'est aussi ce qui est arrivé aux groupes d'Innus qui occupaient, dans les débuts de la création de la ville de Schefferville, un site près de l'aéroport. Comme le raconte Antene Kapesh (1976), quatre mois après leur arrivée en 1956, ceux-ci se sont vus imposer de déménager au lac John, soit 3,5 km plus à l'est, par le biais de l'agent du ministère des Affaires indiennes qui agissait pour le compte de la Compagnie minière IOC, sous prétexte qu'ils polluaient l'eau du lac. En échange, la Compagnie leur promettait de leur offrir du travail. Jusqu'alors établis au lac John, le gouvernement les a ensuite fortement incité à s'établir dans de nouveaux logements qui seraient situés dans un site plus près de la ville, soit dans les « blocs 16 » de la nouvelle réserve de Matimekush, aux abords du lac Pearce. Certaines familles se sont opposées à ce déménagement et c'est pourquoi le tissu de la communauté de Matimekush-Lac-John est aujourd'hui fragmenté sur deux territoires. Actuellement, une partie des terrains de la ville de Schefferville ont par ailleurs été transférés à la bande de Matimekush-Lac-John.

La bande de Uashat mak Mani-utenam ne fait pas exception à ces épisodes de fourberie de la part des autorités gouvernementales. Avant la création de la réserve de Mani-utenam qui date de 1949 (Ressources naturelles Canada, 2015), les Innus de la bande de Moisie occupaient traditionnellement le site de la pointe de la rivière Moisie, situé 9 km à l'est. Bien que le site de la pointe aurait pu être sujet à des inondations par la marée, le déménagement des Innus de la Moisie sur la réserve de Mani-utenam coïncide avec l'avènement d'une base militaire en 1953, tout juste à côté de l'endroit que les Innus occupaient à la pointe de la rivière Moisie (Dubreuil, 2004). Le Pensionnat autochtone de Mani-utenam a par ailleurs ouvert ses portes en 1952 pour accueillir les enfants innus des autres communautés et en 1954 pour la bande de Uashat mak Mani-utenam. Dans un documentaire portant sur la Moisie, Christine Vollant s'exprime ainsi sur son déménagement de la pointe de la rivière Moisie vers Mani-utenam : « On aimait mieux rester à la pointe. On avait la mer et la rivière, tandis que là, on est dans le bois, on voit rien ici. Avant, tu voulais aller à la chasse, tu y allais, tu prenais ton canot et tu prenais la rivière. En bas, il y avait du gibier. Maintenant, tu dois prendre ton char [pour te rendre à la rivière pour chasser ou pêcher] » (Vollant dans Lamothe, 1973).

Antene-Kapesh, qui a été témoin des débuts de la communauté à Mani-utenam, constate : « Quand il a voulu s'en aller sur nos terres, à l'intérieur, le Blanc a fait miroiter à nos yeux tous les avantages de son propre établissement au bord de la mer; c'est vers la côte qu'il a construit nos maisons, c'est là qu'il a construit notre école [le pensionnat autochtone]. Lui, il est allé s'installer

⁶ Communauté innue d'Unaman Shipu

vers l'intérieur du pays, là où nous avons toujours vécu, nous les Indiens » (Antene-Kapesh, 1976 : 75).

Daniel Vachon, ancien chef de la communauté de Uashat, a également vécu à la pointe de Moisie. Selon lui, c'était un endroit où Innus et Blancs cohabitaient et où il semblait régner une certaine harmonie entre les deux peuples. Son père montait dans le bois du mois d'août au mois de juin pour la traite des fourrures. Sa mère demeurait à la mer pour y élever les enfants, où ils vivaient dans une tente. C'est là qu'ils ont eu leur première maison en bois. Puis, ils ont déménagé à Sept-Îles en 1935, où ils ont revécu sous la tente. Selon lui, la vie urbaine ne correspond pas aux aspirations des Innus :

« Dans la ville, rien n'a été pensé pour faciliter l'adaptation des Indiens. [...] À cela, ajoutons le dépaysement. Chez les Montagnais, l'enfant est libre, il entend toujours parler de bois, de chasse, de pêche, de longue marche. Au milieu des blancs, il n'est question que de profit, de progrès, de structure à observer. » (Vachon, 1985 : 124)

Bien que la création de la réserve de Uashat fût plus ancienne que Mani-utenam, soit en 1906 (Ressources naturelles Canada, 2015), Vachon (1985) raconte que les Innus de Uashat subissaient constamment l'empiètement de leur territoire par les non-autochtones en raison du boom économique de la région. Les tentes étaient utilisées comme moyen pour marquer l'occupation de leur territoire : « Nous savions qu'à Sept-Îles les Montagnais resteraient propriétaires de leurs terrains tant qu'il resterait une tente dressée. Les Montagnais resteraient ainsi maîtres chez eux mais, s'ils déménageaient ailleurs, le gouvernement provincial pourrait penser qu'ils abandonnent leurs terrains et en prendrait tout simplement possession » (Vachon, 1985 : 50). Voulant forcer les Innus de Uashat à déménager dans la nouvelle réserve de Mani-utenam pour laisser la place au développement de la ville de Sept-Îles, le clergé interdisait la tenue de messe dans la vieille chapelle de Uashat et les Innus devaient enterrer les défunts la nuit en cachette (Vachon, 1985). La ville de Sept-Îles s'ingérait également en n'autorisant plus de marche funèbre des Innus dans les limites de la ville.



Figure 7 : Localisation de Uashat mak Mani-utenam
Fond de carte : Google Earth, 2016

2.1.3.c) *Le nouveau milieu de vie*

Au sens de la *Loi sur les Indiens*, une réserve indienne est une terre mise de côté pour l'usage et le profit d'une bande⁷. Une réserve indienne est de juridiction fédérale. Comparativement au Nitassinan, les limites de la réserve sont définies et arpentées. Bien que géographiquement distinctes, Uashat et Mani-utenam sont sous la gouverne du même conseil de bande, qui porte le nom de Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM).

Pour Uashat mak Mani-utenam, la communauté constitue le nouveau milieu de vie : 74 % des membres de la bande vivent sur réserve (Gaston St-Pierre et associés, 2011). C'est beaucoup plus élevé que la moyenne canadienne de la population autochtone résidant sur réserve, soit 40% en 2006 (Lévesque et Cloutier, 2013). Du nombre de personnes qui habitent hors-réserve, 70% vivent dans la région de Sept-Îles. La croissance annuelle moyenne de la population de Uashat mak Mani-utenam entre 2003 et 2011 a été de 1,1% (Gaston St-Pierre et associés, 2011).

2.1.3.d) *La communauté, le nouveau territoire?*

Lacasse (1996 : 194) entrevoit la communauté comme le nouveau territoire : « Pour certains jeunes Innus que nous avons rencontrés, la notion de territoire se réfère surtout à la réserve ou au village. Cela s'explique par le fait qu'autrefois les Innus avaient la gestion exclusive de l'ensemble du Nitassinan alors qu'aujourd'hui ils sont répartis sur plusieurs petites réserves. Le territoire n'a donc

⁷ L.R.C. (1985), ch. I-5, art. 18(1).

plus le même sens ». Au delà des problèmes sociaux et des conditions de vie décriés dans les médias, les gens sont attachés à leur communauté. Les rapports sociaux se sont transformés suite à la sédentarisation : « la communauté représente une source de représentations collectives et de solidarités. Elle leur permet de créer un lien social. Elle permet de donner une signification à leur projet collectif » (Gentelet, Bissonnette et Rocher, 2007 : 31). Le terme communauté est par ailleurs préféré au terme réserve, qui est aujourd'hui perçu péjorativement.

Pour l'ethnologue Mailhot (1993 : 157) qui a étudié le cas des Innus de Sheshatshit, communauté située au Labrador, la maison est devenue le nouveau « point d'attache », avec toutes les difficultés que ce nouveau mode de vie génère : « conditions matérielles difficiles, pauvreté, piètre alimentation, abus d'alcool, violence, délinquance, démêlés avec la Justice, érosion de leur culture, de leur langue et de leur système de valeurs. Cette prise de conscience fut à l'origine d'un mouvement de retour au mode de vie innu », soit d'un retour aux sources en forêt.

2.1.3.e) Foyer de rayonnement vers le territoire

Une étude menée sur les stratégies de chasse des Mamit Innuat⁸ entre les années 1981 et 1983 révèle un concept intéressant à l'effet que la communauté est devenue le foyer de rayonnement vers le territoire. Selon Charest (1996), la communauté endosse le rôle du campement principal; c'est à partir de cet endroit que les autres activités d'exploitation, comme par exemple la chasse, sont planifiées. L'auteur explique que cette nouvelle approche rejoint le courant de l'écologie évolutionnaire pour les chasseurs-cueilleurs, auquel a été appliqué la théorie de la prédation optimale, qui repose sur le postulat suivant : « dans la poursuite de leurs proies, les chasseurs font des choix d'optimisation, c'est-à-dire qu'ils recherchent les meilleurs rendements par rapport aux efforts investis » (Charest, 1996 : 106). Le lieu de localisation de la communauté a une influence sur les lieux fréquentés pour la chasse et la pêche de proximité, le temps d'une journée ou d'une fin de semaine par exemple.

La trappe des animaux à fourrures ainsi que la chasse au gros gibier sont des activités qui requièrent normalement de se rendre plus loin à l'intérieur des terres et de partir plus longtemps. Ces activités nécessitent l'implantation de campements principaux sur le territoire, d'où les hommes partent pour faire la tournée de leur ligne de trappe où pour aller chasser le gros gibier. Ils pourront alors établir des campements secondaires ou satellites qui selon Charest (1996 : 115), consistent en une « stratégie de mobilité spatiale pour compenser la faible densité et la dispersion des espèces fauniques ». Les femmes et les enfants resteront habituellement au campement principal. Au sujet de l'emplacement des campements principaux qui ont fait l'objet de l'étude, Charest (1996) en arrive à ces résultats :

« Le principe de mobilité explique aussi l'emplacement des camps principaux. Dans tous les cas relevés (N = 65), ces camps sont établis sur les rives d'un lac, ce qui permet d'accéder

⁸ Innus issus des communautés de la Moyenne-Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord, situées à l'est de la rivière Moisie.

en canot ou à pied à une importante partie du territoire grâce au réseau que forment les cours d'eau secondaires et les petits lacs. Par ailleurs, les milieux aquatiques et riverains sont les habitats les plus riches pour la plupart des espèces fauniques recherchées. C'est pourquoi les campements principaux portent toujours le nom d'un lac.

La mobilité est aussi fonction des espèces recherchées et des techniques utilisées, fixes (filets, pièges) ou mobiles (fusils, carabines). Il est évident que le choix du campement principal se fait d'abord en fonction de l'utilisation d'engins fixes : pêche au filet dans un lac, ligne de piégeage le long des rives du lac. » (Charest, 1996 : 116)

L'accès à un plan d'eau est ainsi un facteur important dans la localisation d'un campement, comme voie navigable pour se déplacer, mais aussi pour la richesse de la ressource faunique et terrestre que ces milieux offrent.

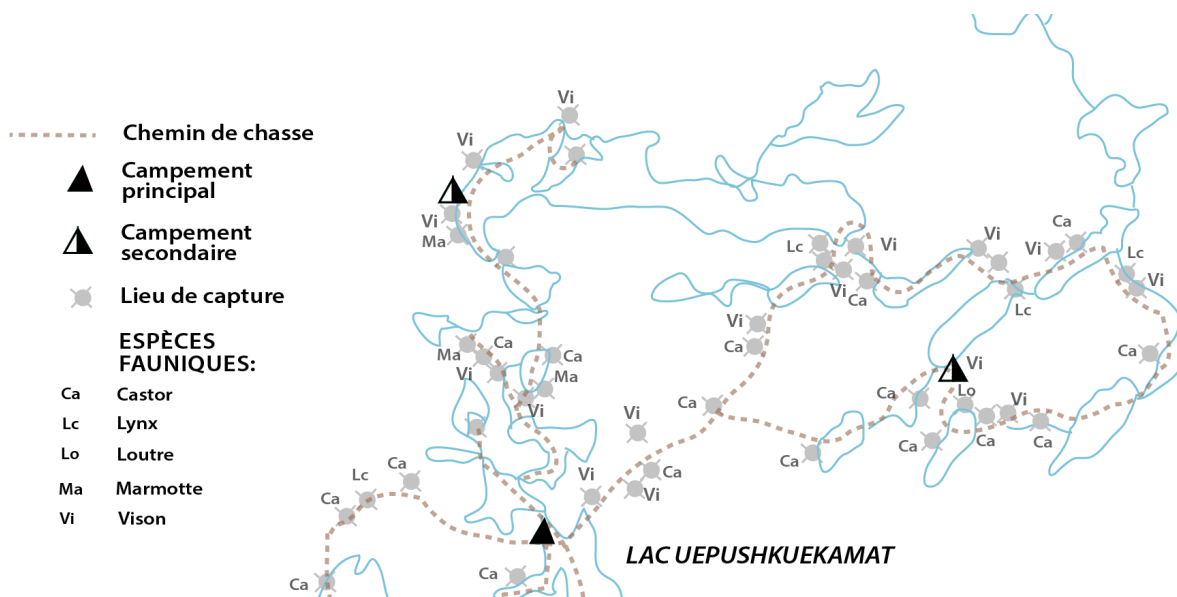


Figure 8 : Extrait de carte sur l'utilisation de l'espace et des ressources fauniques, camp no 6, Innus de Pakuashipi, automne 1982

Source : Charest, 1996; Infographie⁹ : André-Lescop, 2016

Puisque les Innus ne sont plus essentiellement dépendants de leurs produits de chasse pour assurer leur survie en raison de leurs revenus d'appoint (aide-social ou salaire), Charest (1996) conclut que leurs stratégies de chasse sont aujourd'hui plutôt guidées par des choix rationnels, mais aussi empreints de volonté de maintenir traditions et culture.

Le territoire occupe encore une place majeure pour les Innus, dans les différentes sphères de leur vie, même si les gens ne le fréquentent plus autant. Il est avant tout symbole d'idéal, mais représente aussi un lieu de culture et de pratique d'activités traditionnelles. Il désigne de façon générale le territoire ancestral où les ancêtres vivaient de chasse et de pêche. Le sens du terme

⁹ Carte retracée pour offrir une meilleure lisibilité, la figure originale extraite étant très floue ; des différences peuvent subsister.

« territoire » est toutefois appelé à évoluer. Comme le mentionne Lacasse (1996), il englobe maintenant pour les plus jeunes générations, la communauté où ils vivent.

2.2 Identité

Pour Rita Mestokosho (2014 : 104), poétesse innue, l'identité innue demeure liée aux éléments de la terre : « Nous vivons entre deux mondes, le moderne et le traditionnel. [...] Notre vie et notre survie sont attachées à celles des rivières, des forêts et des lacs. »

Le territoire est souvent le lieu désigné pour se reconnecter avec son identité. Pour la communauté de Uashat mak Mani-utenam, des programmes de formation en forêt tels que les projets *Nutshimiu Atusseun* et *Kupaniesh* pour se réapproprier la culture ont eu beaucoup d'impacts positifs auprès de jeunes Innus participants (D'Orsi, 2013). Dans les années 1980 et 1990, *Nutshimiu Atusseun*, par exemple, a donné la chance à des jeunes adultes en difficulté, qu'ils soient décrocheurs ou dépendants de substances comme l'alcool ou la drogue, de suivre un stage de vie sur le territoire, pour se reprendre en main et se reconnecter avec leur identité et leur culture. Le programme permettait de monter dans le bois à trois reprises pour une durée de trois mois chacune avec un couple d'Innus plus âgés. Il s'agissait d'en apprendre sur le mode de vie de leurs ancêtres, de connaître les rudiments de la vie en forêt, les techniques de chasse et de pêche. Ce séjour leur permettait aussi d'acquérir les valeurs innues et les habiletés sociales requises pour assurer l'harmonie de l'unité sociale pour la vie sur le territoire, principes de vie qui leur serviront à leur retour en communauté. L'étude de Rocher (2005 : 172) soulève d'ailleurs les bénéfices qu'apporte le territoire en matière de santé, physique mais aussi mentale : « Dans les circonstances propices, utiliser des thérapies traditionnelles telles que le retour au territoire comme soin thérapeutique ou palliatif, le séjour dans le bois, la tente à suer [...] [pour] se reconnecter avec l'esprit et la vie des ancêtres ».

Selon le dictionnaire Larousse¹⁰ (2016), l'identité est le « caractère permanent et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son individualité ». Pour Saï (2005) qui a étudié le cas des immigrants, l'identité est un processus qui peut se transformer : « Un individu ou une collectivité s'identifie par rapport à la société dans laquelle il baigne. On s'identifie ainsi au lieu, au territoire que l'on habite, connaît et pratique. Le territoire est alors garant d'un sentiment d'appartenance, à travers sa morphologie, ses habitants et les relations qui s'y tissent (Métral, 1998, cité dans Saï, 2005 : 14). Qu'en est-il alors lorsque les gens ne vivent plus sur le territoire ancestral, ne le connaissant plus et n'y pratiquant plus leurs activités, comme certains jeunes de la nouvelle génération? Antene-Kapesh (1976 : 223) soulève plutôt le processus d'acculturation :

« Je pense, moi, que le Blanc a détruit notre culture à notre insu. À présent nos enfants sont incapables de vivre dans le bois comme nous vivions autrefois, nous avons de la difficulté à essayer de vivre comme auparavant. À présent, ce n'est pas dans ma culture à moi que je me trouve et ce n'est pas dans ma propre maison que j'habite. Je vis la vie du

¹⁰ www.larousse.fr

Blanc et vraiment, il n'y a pas une journée où je sois heureuse parce que, moi qui suis Indienne, je ne me gouverne pas moi-même, c'est le Blanc qui me gouverne. »

2.2.1 Référents identitaires

Dans sa thèse de doctorat qui porte sur le nationalisme et le cas des Innus, Roy (2015 : 243) cherche à savoir si les « référents identitaires » s'ancrent encore dans le passé, ou s'ils ont évolué dans le temps. Il en conclut que les traditions se démarquent encore comme référents identitaires de premier ordre et demeurent fondamentales dans la définition d'être Innu. Dans ce qui englobe le terme « traditions », l'auteur traite « de la vie en forêt, de la chasse, d'être autonome au niveau de la subsistance et même parfois, dans une optique spirituelle ou écologique, de respecter la nature et la création » (Roy, 2015 : 257). Mais puisqu'une majeure partie des Innus « ne viv[e]nt plus selon ces traditions et principes, c'est donc dire qu'un Innu, aujourd'hui, peut être défini comme étant un descendant de cette ancienne façon d'« être humain ». » (Roy, 2015 : 257)

La musique est un autre moyen de véhiculer la notion du territoire dans le quotidien des chanteurs innus à une époque contemporaine. À ce sujet, Audet, qui a étudié la musique autochtone et notamment celle des Innus contemporains, constate que les mots-clés suivants : « *Nitassinan* (notre territoire), *nutshimit* (dans le bois, à l'intérieur des terres) et *innu-aitun* (les gestes innus, le savoir-faire et le mode de vie innus, la culture innue) sont des référents identitaires de premier ordre et des thèmes majeurs d'inspiration pour l'expression musicale populaire innue » (Audet, 2012 : 187). C'est donc dire que le territoire est encore grandement présent chez la génération d'aujourd'hui.

2.2.1.a) Traditions vs modernité

Il existe différentes visions de la culture innue : certaines sont ancrées dans le passé et peuvent devenir nostalgiques alors que d'autres pensent que cela évolue. Déjà en 1976, Antene-Kapesh (1976 : 183), qui est née en 1926 et qui a connu le mode de vie ancestral, considérait que sa culture n'existait plus : « Je sais bien qu'aujourd'hui il est très difficile de montrer ma vie d'Indienne parce que ma culture n'existe plus aujourd'hui. Quand j'y réfléchis, il n'y a que dans ma tête que je conserve ma vie d'autrefois ».

D'Orsi, qui s'est intéressée aux « articulations contemporaines de la tradition innue » (2013 : 69), préfère croire que la tradition ne doit pas être figée, considérant que la continuité d'une tradition passe par la capacité de se renouveler, mais aussi de s'adapter, d'être créative et d'innover. Elle fait notamment référence à des éléments d'origine allochtone qui sont pourtant considérés faire partie intégrante de la tradition et de la culture malgré leur origine, comme par exemple la bannique ou même certaines pratiques reliées au catholicisme.

2.2.2 Aménagement culturellement adapté

« L'espace authentiquement aménagé par un peuple renvoie aux paramètres fondamentaux de sa culture. Cet espace culturel n'est évidemment pas statique, mais ses modifications dans le temps sont toujours solidaires de celles de son propre discours culturel. Ce ne fut pas le cas à Saint-Augustin » (Savard. 1976 : 62).¹¹

Outre le consensus autour du fait que les modèles d'aménagement actuel des communautés innues ainsi que les typologies résidentielles ne reflètent pas les valeurs des gens qui y vivent (Casault, 1999; Harvey, 2013; Lessard, Chicoine et Ouellet, 1986; Marchand, 2011; Martin et Casault, 2005), les modèles d'aménagement de communautés autochtones qui pourraient être qualifiés d'exemplaires et dont la construction s'est concrétisée se font plus rares. On peut tout de même citer le cas de la communauté crie d'Ouje-Bougoumou qui a remporté plusieurs prix pour son modèle d'aménagement (Landreville, 2009; Morneau, 2009). Des manières d'habiter en forme de grappes (*clusters*) de certaines communautés cries comme à Chisasibi (Bhatt et Chagny, 2003; Lessard, Chicoine et Ouellet, 1986) ou à Nemaska se démarquent également du modèle de banlieue nord-américaine ou de la trame de rues orthogonales.

D'autres cas d'aménagement de communautés plus récents ont cependant eu moins de succès, comme par exemple le cas du déménagement des Innus du village de Davis Inlet vers leur nouvelle communauté de Natuashish au Labrador en 2002 et 2003 (Burns, 2006). Dans ce cas-ci, la relocalisation devait permettre un nouveau départ et donner l'espoir d'une vie meilleure puisque Davis Inlet était associée à des conditions de vie déplorables et où il y avait d'énormes problèmes sociaux et de consommation. Bien que les gens de la communauté aient été impliqués dans le choix du site et aient pris part au processus de relocalisation, l'étude de Burns conclut que le projet ne peut être encore qualifié de succès, entre autres parce que les nouveaux modèles de maisons n'étaient pas adaptés aux façons de vivre des Innus. Un sous-financement du fédéral et des contraintes de temps ont nui au processus de design participatif, là où des décisions financières et techniques auraient primé. L'étude soulève également des lacunes au point de vue du transfert de connaissances et de prise en charge par les gens de la bande, notamment dans les secteurs de l'habitation et des services sociaux.

Lors d'un séjour dans la communauté innue d'Unamen shipu, Casault (1999) souligne le contraste de l'architecture vernaculaire du village blanc de Gethsémani à côté de la communauté d'Unamen shipu versus le modèle importé de banlieue pour la communauté innue. Il dénonce certaines inadéquations à l'échelle de la communauté et de la maison. Il s'étonne également de l'état de déforestation dans lequel est laissé le paysage une fois les infrastructures construites sur la communauté. Sa réflexion met en évidence le manque de cohésion entre la façon dont l'aménagement est réalisé et la pensée botanique innue mise de l'avant par Clément (2014).

¹¹ Savard (1976) s'exprime ici au sujet du processus de sédentarisation qu'il a étudié lors de la transition de la tente à la maison pour les Innus de Pakuashipi dans les années 1970, près du village blanc de St-Augustin sur la Basse-Côte-Nord.

Clément (2014), qui a étudié l'ethnobotanique innue auprès des Innus de Ekuanitshit, affirme qu'il y a un lien intime qui unit l'Innu aux plantes et à son environnement, qu'il qualifie de « pensée botanique innue ». L'aménagement actuel des communautés innues, qui se démarque par un état de déforestation généralisée à l'intérieur du tissu urbain, révèle ainsi une inadéquation entre le mode de vie et la pensée, d'autant plus que le reverdissement s'avère un défi en raison des conditions climatiques et des efforts d'entretien que cela exige. À Uashat et Mani-utenam, le manque d'entretien des terrains et le manque d'initiatives pour reverdir et embellir sur la communauté ont notamment été déplorés par les membres de la bande lors du processus de consultation publique pour les plans d'aménagement communautaires (ITUM, 2013).

À ce sujet, Doran (2008), qui s'est intéressée à la façon dont la spiritualité est vécue et se modifie selon que les Innus se trouvent sur le territoire ou sur la réserve, amène un point de vue intéressant. L'auteure cite les propos d'une informatrice qui lui faisait remarquer que « les Blancs éprouvaient le besoin d'agencer leur terrain conformément à leur goût – avec fleurs, arbres, voire plans d'eau ou rocailles – alors que pour les Innus, il était beaucoup plus normal de prendre la nature telle qu'elle se présentait et de la laisser être elle-même, en l'état » (Doran, 2008 : 118).

Cette dernière citation exprime les différentes relations que les gens peuvent entretenir avec l'environnement autour de leur habitat. C'est dans ce contexte qu'il est proposé, dans le présent essai, d'étudier l'organisation spatiale de l'habitat, dans sa relation au territoire.

2.3 Organisation spatiale de l'habitat et relation au territoire

L'organisation spatiale de l'habitat se décline selon différentes approches. Dans le livre *Patterns of home* (2002), les auteurs Jacobson, Silverstein et Winslow ont extrait dix thèmes à travers lesquels on peut analyser l'environnement bâti, qu'ils nomment « patterns ». À la base, un pattern est une idée de comment quelque chose est fait, basé sur l'expérience de la chose (Jacobson, Silverstein et Winslow, 2002 : 9). Selon leur définition, un pattern est « un groupe de concepts de design qui focalise sur l'expérience d'être dans une maison » (Jacobson, Silverstein et Winslow, 2002 : 8).

Ces principes doivent être vus comme des outils aidant à comprendre l'essence d'une maison, ou de l'habitat; notion qui est davantage intuitive que tangible. Ils peuvent permettre de saisir en quoi certains lieux sont plus évocateurs que d'autres. Ces patterns sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Patterns de la maison

	Pattern	Description
1	Habiter le site	Penser la maison et son site comme un tout, mais qui fait aussi partie d'un environnement plus large.
2	Créer des pièces extérieures et	Les bâtiments donnent forme à des espaces intérieurs, mais aussi à des espaces extérieurs tout autour.

	intérieures	
3	Toit pour s'abriter	Une des caractéristiques associées au confort de la maison est la sensation d'être enveloppée par un toit simple, en pente.
4	Capter la lumière	S'abriter sous un toit est d'abord une protection contre les conditions climatiques, mais une maison doit aussi s'ouvrir à la lumière et à la chaleur du soleil.
5	Composantes en proportion	Une maison est un assemblage de pièces, de matériaux et d'espace – entrée, toit, garage, cuisine, chambre - et, d'une certaine façon gracieuse et rythmée, toutes ces composantes doivent s'additionner dans un ordre et sensiblement dans un ensemble.
6	Circulation à travers les pièces	Les façons d'arriver sur le site, d'entrer dans la maison et d'y circuler ont eu profonde influence sur le sens du bâtiment tel qu'une maison.
7	Limites privées, cœur commun	À l'opposé du mouvement de circulation, les pièces sont faites pour y tenir des activités, pour se rassembler et se concentrer sur la vie de la maison.
8	Lieu de refuge et champ de vision extérieur	Un des plaisirs attribuables aux maisons est d'être à l'intérieur tout en regardant à l'extérieur – offrant une place solide, stable et protégée, à partir de laquelle on peut regarder dans la direction de quelque chose ou au-delà.
9	Places « entre deux »	La maison et son site offrent une série de pièces intérieures et extérieures.
10	Composer avec les matériaux	Finalement, la maison n'est pas seulement quelque chose issu de l'esprit et de l'imagination.

Source : Extrait de Jacobson, Silverstein et Winslow, 2002 : 10-17. Traduction libre de l'auteure.

L'ordre dans lesquels les auteurs ont listé ces patterns n'a pas nécessairement d'importance : ils peuvent être vus comme des principes de design qui travaillent ensemble, certains étant plus présents que d'autres, d'où résultera le caractère propre à un habitat.

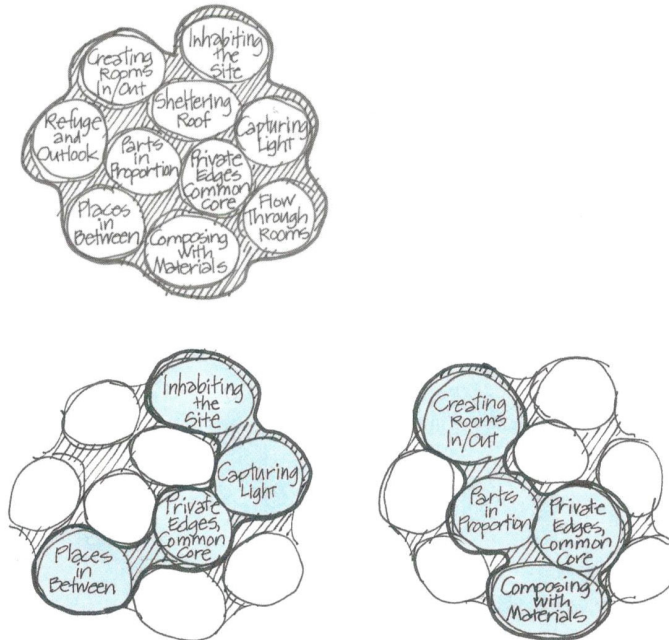


Figure 9 : Groupe de patterns qui travaillent ensemble

Source : Jacobson, Silverstein et Winslow, 2002

Puisque ces patterns sont somme toute assez universels, il devient alors intéressant d'analyser l'habitat traditionnel des Innus à travers ces patterns de façon à identifier les plus porteurs pour la présente analyse. Cette section évoque ainsi les patterns qui reflètent les traits identitaires dans l'habitat traditionnel des Innus, en l'occurrence les tentes. Les figures suivantes montrent les différents modèles de l'habitat traditionnel des Innus.



Figure 10 : *Tashtuaikanitshuap*

Source : Institut Tshakapesh, 2015

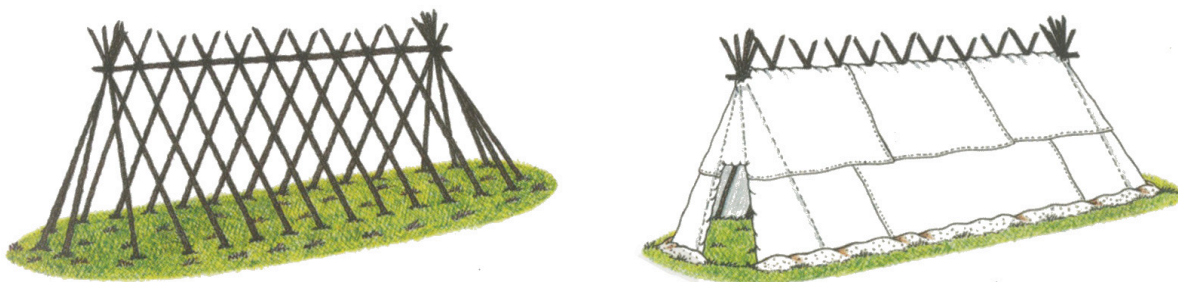


Figure 11 : *Shaputuan*
Source : Institut Tshakapesh, 2015

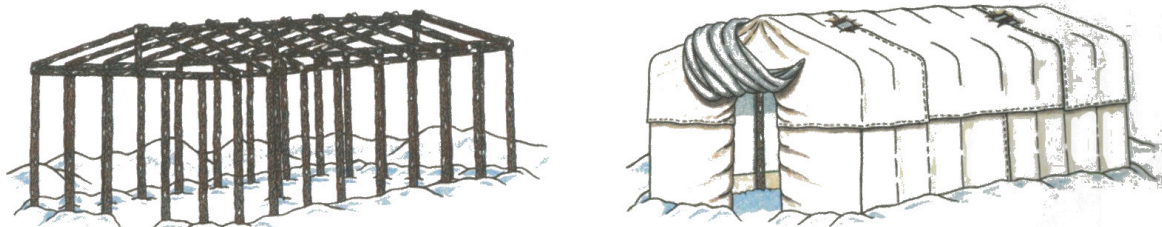


Figure 12 : *Pipun-shaputuan*
Source : Institut Tshakapesh, 2015

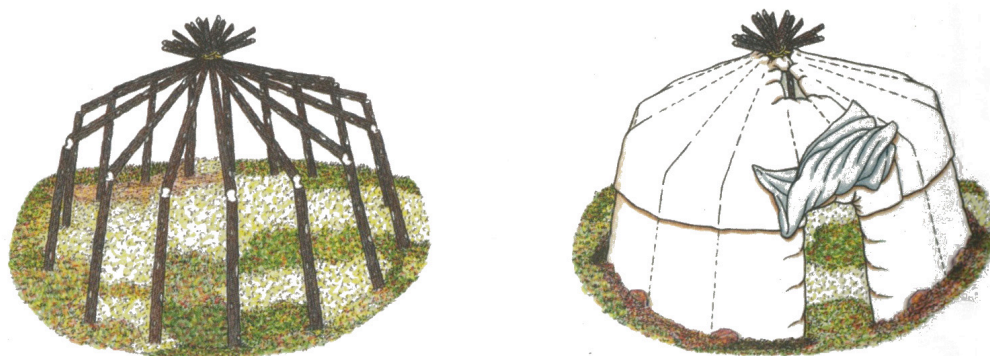


Figure 13 : *Natuakaikanitshuap*
Source : Institut Tshakapesh, 2015

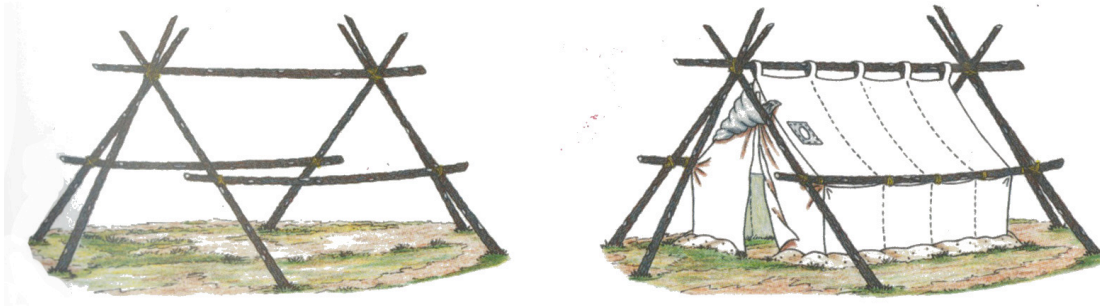


Figure 14 : *Patshuanitshuap*
Source : Institut Tshakapesh, 2015

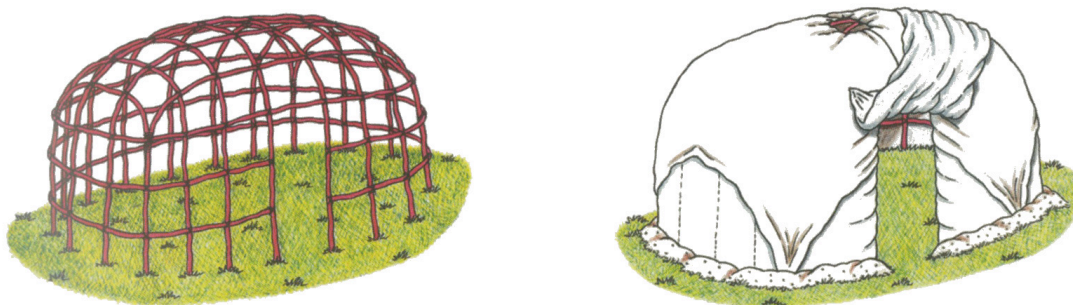


Figure 15 : *Matutishanitshuap*
Source : Institut Tshakapesh, 2015

2.3.1 Habiter le site

Le premier pattern des auteurs Jacobson, Silverstein et Winslow (2002) propose que l'habitat doit être implanté en harmonie avec le site et l'environnement plus large dans lequel il est. La souplesse et la flexibilité que confèrent les tentes permettent d'adhérer à ce principe, puisque si le site n'est pas propice, que ce soit en raison de la présence de roc, de sol marécageux ou de dénivelé, un autre lieu sera choisi.

Bhatt et Chagny (2003) ainsi que Morneau (2009) mentionnent l'importance chez les Cris que la porte du campement soit orientée vers l'est ou le soleil levant. Contrairement aux Cris, ce désir de positionner la porte d'entrée vers l'est est peu véhiculé dans la pratique comme dans la littérature chez les Innus. Une Innue de la communauté de Natuashish au Labrador y fait toutefois référence, en déplorant que l'orientation des maisons n'ait pas suivi ce critère lors de leur nouvel aménagement de la communauté (Burns, 2006). Étonnamment, Iceta (1997) qui a étudié l'espace-temps subarctique des Innus de Matimekush-Lac-John, mentionne également que tous les Innus qu'elle a interviewé ont mentionné : « que l'entrée de la tente devait être orientée face au soleil levant, le vent y étant moins froid » (Iceta, 1997 : 106), mais qu'un des informateurs a ajouté que la

porte pouvait également être située face au soleil du midi. Selon ses recherches, « l'est ou le sud, qui symbolisent le commencement du Soleil et celui de la vie, incarnent en fait la renaissance et garantissent, notamment lorsqu'on y fait allusion, la pérennité des cycles cosmiques » (Iceta, 1997 :119). Enfin, une dernière mention d'un de ses informateurs se doit d'être partagée en raison de l'originalité des propos et de la rareté des sources qui traitent du sujet :

« [...] lorsque certains chasseurs sortaient le matin, ils tournaient toujours vers la droite. De la même manière, il nous a mentionné que lorsqu'ils sortaient d'une maison, ils feignaient toujours d'aller à droite, quitte ensuite à aller à gauche. Nous avons vu que pour les Montagnais, le sens du Soleil correspond aux aiguilles d'une montre, c'est-à-dire de droite à gauche. En sortant par la droite, nous pensons que le chasseur évoquait le parcours du Soleil même s'il ne l'effectuait pas. Son geste symbolisait celui-ci. [...] En effet, en enfreignant ce tabou, le chasseur s'exposait sans doute à une mauvaise chasse ou à un accident. » (Iceta, 1997 : 106)

Cette dernière citation dénote encore une fois ici l'importance de la relation de l'Innu avec son environnement, mais aussi avec une prédominance marquée de l'influence de la chasse.

Les facteurs influençant la localisation des campements énoncés dans la littérature sont à plus grande échelle, mais mettent en évidence l'importance du gibier dans la localisation de campements. Par exemple, Mailhot (1993 : 158) mentionne que : « la distribution géographique des camps de base change à chaque saison ». Charest (1996) évoque quant à lui l'importance de facteurs comme la proximité de plans d'eau comme moyen d'accès au territoire, mais aussi en raison de la richesse qui y est plus marquée des ressources fauniques. Il ajoute que les techniques de chasse, de trappe et de pêche auxquelles les gens ont recours influenceront également la localisation des campements.

Savard (1976) a étudié l'organisation socio-spatiale des tentes des Innus de Pakuashipi lors de leur sédentarisation progressive au bord de la mer, un an avant la transition dans leur maison. Il remarque que le mouvement des tentes durant l'année qu'ils ont passé au bord de la rivière, près de la mer, s'apparentait à celui du cycle saisonnier à plus large échelle lorsqu'ils occupaient le territoire. L'été, les tentes s'échelonnaient en rive, le long de la rivière Saint-Augustin. Un ruisseau fractionnait toutefois les tentes en deux groupes. À la fin de l'été, les groupes se séparaient et les familles d'un groupe finissaient par se regrouper un peu plus dans les terres. À l'automne, la disposition des groupes était bien définie. À l'hiver, il n'y avait plus de distinction entre les groupes. À une échelle plus subtile, il dénote également une « fonction matriarcale importante » et l'importance des liens du mariage dans la disposition des tentes.

Le peu d'informations dans la littérature au sujet de l'implantation des campements sur le territoire ne permet pas d'en faire une analyse en profondeur dans cette section du cadre théorique. La méthodologie de cet essai permettra toutefois de soutirer certaines informations qui seront mises de l'avant dans la section des résultats au chapitre 4.

2.3.2 Créer des pièces extérieures et intérieures

Les ailes ou les extensions d'un bâtiment permettent parfois la formation de pièces extérieures. Puisque l'habitat innu traditionnel adopte plutôt des formes simples, celles-ci ne permettent pas nécessairement de créer une division en soi de l'espace extérieur autour de l'habitat.

Les pièces extérieures sont plutôt créées par la lisière du boisé, la topographie du site, le type de sol et les voies d'accès. Tout comme y est hiérarchisé l'espace intérieur, la cour en façade est de nature communautaire tandis l'espace privé se situe à l'arrière.

2.3.3 Toit pour s'abriter et composantes en proportion

Les patterns Toit pour s'abriter et Composantes en proportion seront ici traités sous le même thème pour les fins de la présente analyse.

Les Innus ont recours à différents modèles de tentes, qu'on peut diviser en deux catégories selon l'essence d'arbre utilisé : conifère ou feuillu. D'abord, il y a les tentes dont la structure provient de tronçons de conifères ébranchés, dits « perches ». Ce type de matériel confère une certaine rigidité à la tente et donne lieu à des formes plus anguleuses.



Figure 16 : Modèles de tente dont la structure est faite de conifères¹²

Le modèle le plus connu, et qui est associé à l'habitat autochtone, est sans contredit le tipi ou *tashtuaikanitshuap* (figure 10); modèle apprécié parce qu'il permet de s'y tenir debout. En raison de sa hauteur, il devient toutefois plus difficile à chauffer par temps froid, et est donc davantage utilisé

¹² Campement innu monté à Shipit pour offrir à des gens l'opportunité de vivre l'expérience de dormir sous la tente en vue de l'assemblée générale de l'ARUC Tetauan et pour y tenir des repas communautaires, juin 2013

l'été et au début de l'automne. Une de ses formes dérivées est le *shaputuan* (figure 11), qui permet la tenue de grands rassemblements.

L'hiver, ce sont les modèles appelés *pipun-shaputuan* (*shaputuan* d'hiver) (figure 12) et *natuakaikanitshuap* (habitat dont la structure est « cassée ») (figure 13) qui sont priorités puisqu'il sont plus bas donc plus faciles à chauffer, et supportent bien le poids de la neige.

La version la plus moderne de la tente et aussi la plus pratique pour de courts séjours ou lors de déplacements en raison de la rapidité et de la facilité du montage de celle-ci est la tente de prospecteur appelé *patshuianitshuap* (figure 14).

Viennent ensuite les tentes dont la structure est faite à partir d'une essence de feuillus, plus précisément des tronçons d'aulnes ébranchés qu'on fléchit et qu'on attache ensemble. La flexibilité de cette essence d'arbre confère une forme ovale ou ronde à la structure. On peut également s'y mettre debout et la longueur peut même s'allonger sur une très grande distance, comme en témoigne la photo prise à Shipit, quoique celui-ci soit hors-proportion. Ce modèle se nomme *matutishanitshuap* (figure 15). La tente de sudation, appelée *matutishan*, est construite sous ce même modèle, mais à une plus petite échelle et est utilisée pour ses vertus thérapeutiques et spirituelles.



Figure 17 : *Matutishanitshuap* hors-proportion¹³

Le point en commun de tous ces modèles est qu'ils constituent en soi l'essence même de la maison, c'est-à-dire d'offrir un toit pour se mettre à l'abri. Bien que quelques modèles rappellent l'abri dit « primitif » avec un toit qui se prolonge jusqu'au sol, on peut déjà constater qu'il y a une évolution dans certaines formes de tentes. Les campements d'hiver, ainsi que la tente de prospecteur, de par leur forme, ressemblent davantage à la structure d'une maison avec un angle ou cassure dans les perches qui marquent la jonction entre les murs et la toiture.

À l'exception de certaines variations de la tente de prospecteur, la structure des tentes est apparente de l'intérieur. La structure a également un autre usage fonctionnel à l'intérieur de

¹³ Shipit, octobre 2015

l'habitat : les perches permettent d'y accrocher des objets ou du linge, avec une corde qui sera enroulée autour de perches.



Figure 18 : Structure apparente à l'intérieur d'un tipi

Dormir à la belle étoile pouvait survenir occasionnellement lorsque les gens étaient en chasse, en déplacement ou en cas de bris d'équipement ou d'intempéries. Le sol était alors tapissé de branchages de conifères et un feu était fait pour se réchauffer (André, 1984). Un abri « de fortune » pouvait également être construit à partir de tronçons d'arbres ébranchés (André, 1984).

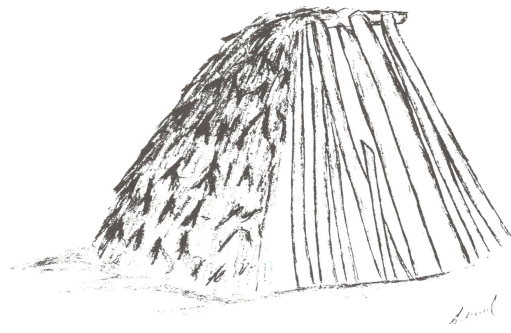


Figure 19 : Abri de fortune

Source : André, 1984

2.2.4 Capter la lumière

La toile blanche en coton a remplacé la peau de caribou tannée pour recouvrir la structure. La toile de coton confère une certaine luminosité uniforme à l'intérieur de l'habitat en laissant filtrer la lumière du jour, les tentes ne disposant pas de fenêtres pour capter directement la lumière extérieure. La nuit, elle peut parfois laisser filtrer la lueur émanant de la lune.



Figure 20 : Lumière induite par la toile translucide à l'intérieur d'un *shaputuan*¹⁴

2.3.5 Circulation à travers les pièces

Puisque la tente ne comporte qu'une seule pièce, le pattern de la circulation à travers les pièces peut être analysé à partir de l'arrivée sur le site et c'est sous cet angle que ce pattern sera envisagé. Selon Jacobson, Silverstein et Winslow (2002 : 14), il suffit de « s'imaginer se diriger vers l'entrée, et de trouver les endroits où l'on serait tenter de prendre une pause naturellement », et donc de cibler où sont les endroits confortables ou même invitants sur le site.

Puisque qu'il n'y a généralement qu'une seule porte dans la tente (à l'exception du *shaputuan* qui peut avoir deux ouvertures), le chemin le plus facile qu'on se frayera à travers les éléments naturels du site qui va nous guider vers l'entrée de la tente.

2.3.6 Limites privées, coeur commun

Les tentes ont ce trait propre à elles de n'avoir qu'une seule pièce, dans laquelle toutes les activités prennent place. Selon Savard (1976), la notion de privé existe tout autant, mais est vécue de manière différente :

Assise sur le plancher de sapin, la femme n'avait qu'à s'étirer un peu pour atteindre ce dont elle avait besoin. [...] Sur le plancher de sapin renouvelé une fois la semaine, on était assis, on mangeait, on dormait. La notion de cloison interne existait, mais de façon différente. Il suffisait au besoin d'ériger une toile ou un moustiquaire, qui disparaissait ultérieurement avec le besoin lui-même. » (Savard, 1976 : 62).

Le poêle à bois ainsi que le bois d'allumage, positionnés habituellement près de l'entrée, de même que l'entrée elle-même de la tente, engendre une certaine division dans la pièce. Au niveau de l'aménagement intérieur, André (1984 : 19) mentionne « une petite armoire pour la vaisselle et la nourriture, l'installation des poêles, l'allumage des feux ». Les lits sont disposés vers l'arrière de

¹⁴ Shipit, 2013

pièce. Les matelas et les couvertes seront pliés au matin et feront office de canapé jusqu'au coucher.

2.3.7 Lieu de refuge et de champ de vision extérieur

À défaut de fenêtres pour voir ce qui se passe à l'extérieur, le tissu permet de très bien percevoir les bruits aux alentours, utile en temps de chasse ou pour entendre un animal ou quelqu'un s'approcher. Un polythène est parfois placé sur le dessus pour protéger la toile en coton qui n'est pas parfaitement imperméable contre la pluie. Le poêle à bois renchérit la sensation de refuge, tout comme la proximité des arbres qui peuvent générer un effet enveloppant. À ce sujet, André (1984 : 59) met en garde de « veiller à ce qu'aucun arbre ne penche vers le camp, qui pourrait tomber sur la tente en cas de vent ».

2.3.8 Places « entre-deux »

Le sol de la tente est au même niveau que l'environnement extérieur. Le seuil de l'entrée, qui peut être amovible, est le seul élément qui va marquer la transition entre l'extérieur et l'intérieur. Parfois, le sapinage sera prolongé à l'extérieur en guise de paillason à l'entrée. La membrane en polythène peut également couvrir une surface additionnelle au devant de l'entrée pour entreposer certains items à l'abri des intempéries; façon de faire qui est plus courante pour la tente de type prospecteur.

2.3.9 Composer avec les matériaux

Encore aujourd'hui, à l'exception de la toile, d'épingles pour retenir les pans de toile ensemble, de la corde et du poêle à bois, les matériaux utilisés pour monter le campement proviennent de l'environnement immédiat du site du campement : la structure provient de perches d'arbres ébranchées, le plancher est fait de sapinage, le seuil de porte est constituée d'une bûche de bois placée en travers et la jonction entre le revêtement et le sol, qui pourrait être qualifiée de plinthe de plancher, est composé de roches qui viendront retenir la toile au sol.

Il arrive souvent de s'établir sur le même lieu de campement pour un secteur donné sur le territoire. Lorsqu'il est temps de démonter le campement, les perches seront rassemblées et accotées sur un arbre de façon à les réutiliser lors de la prochaine visite.

L'adoption de la toile de coton pour recouvrir l'habitat dénote une certaine évolution dans la matérialité, bien que ce matériel comporte aussi ses défauts :

« Les tentes elles-mêmes traduisaient une forte adaptation à l'économie marchande, inaugurée plusieurs décades auparavant par la trappe. Jadis en peau de caribou et de forme conique, elles étaient devenues rectangulaires et taillées dans de la toile achetée au comptoir de la Baie d'Hudson. La peau était plus résistante et plus chaude que la toile. Sur un autre plan, la tente de toile correspondait aussi à une situation intermédiaire [...] Sans installation sanitaire, un campement qui se prolonge finit par poser certains problèmes. Les tentes de toile n'arrivaient pas à refouler efficacement l'humidité. » (Savard, 1976 : 60)

Le sol est couvert d'un tapis de sapinage, c'est-à-dire de branches de sapins ou d'épinettes, dépendamment de la végétation des environs. En plus d'isoler, il rend le sol plus confortable, moins dur, et permet de compenser les légères fluctuations dans le niveau du sol. Le sapin embaume la pièce d'une agréable odeur et pique moins que l'épinette lorsqu'on s'y assoit ou s'y étend. Par contre, les branches d'épinette étant plus épaisses, celles-ci offrent une meilleure isolation contre le froid lorsque le temps est moins clément, et nécessite de dégarnir moins d'arbres. Idéalement, le sapinage est ôté du site lors du démantèlement du campement et sera brûlé de façon à préserver le site d'une infestation de fourmis lors de la prochaine visite.



Figure 21 : Mise en place du sapinage sur le sol¹⁵

Des pierres aideront à maintenir la toile en place à la jonction du sol et à fermer le bas de la tente. La porte est constituée soit d'un morceau de toile indépendant qui sera attaché avec de grandes épingles par le haut, soit de pans de toiles qu'on fermera avec une fermeture-éclair.

¹⁵ *Kauteitnat* près de Schefferville, septembre 2009



Figure 22 : Matériaux qui composent la tente¹⁶

Le poêle à bois est appuyé sur des roches ou du bois pour éviter de toucher directement le sol, et situé près de l'entrée. Le poêle en tôle est aussi installé en été puisqu'il sert à enlever l'humidité du matin ou en cas de pluie, mais aussi à cuisiner et à chauffer de l'eau.

2.3.10 Transition vers la maison

Avec la méthode proposée par Jacobson, Silverstein et Winslow (2002), on constate qu'il est possible de discuter de ces patterns, mais pas nécessairement dans le même sens que les auteurs les présentent dans leur livre. Cela nous mène déjà vers un constat à l'effet que la tente est un type d'habitat qui se distingue du concept de la maison d'aujourd'hui. Avec les informations disponibles dans la littérature, on peut déjà constater que les patterns qui dominent sont :

- Habiter le site;
- Toit pour s'abriter;
- Lieu de refuge et champ de vision à l'extérieur, où le champ de vision doit plutôt être compris comme une écoute de ce qui se passe à l'extérieur.

L'analyse des campements au chapitre 4 mettra de l'avant ce qui revient et ce qui est absent dans les nouvelles formes d'habiter le territoire ancestral.

Peu d'informations sont disponibles au sujet des types d'habitation dans lesquels les Innus vivaient autre que les tentes, avant leur transition dans la maison sur réserve. Vachon (1985) mentionne cependant, que les bons trappeurs qui en avaient les moyens, habitaient dans des

¹⁶ Au milage 287 le long du chemin de fer QNS&L, novembre 2010

maisons à la pointe de Moisie avant la création de Mani-utenam, mais n'en dit malheureusement pas davantage au sujet de la description de celles-ci.

Dans son livre intitulé *Je suis une maudite sauvagesse*, Antene-Kapesh (1976) raconte son déménagement de Uashat à Schefferville en 1956 pour suivre son mari qui se cherchait du travail. Ils avaient installé leur tente près de la ville. Au bout de deux mois, à force de rester au même endroit et avec la venue de d'autres familles innues dans le voisinage, les ressources naturelles pour entretenir la tente tel que le sapinage qu'on doit changer à toutes les semaines, se faisaient de plus en plus limitées. Le sapinage autour du campement s'épuisait. Son mari et elle devaient donc aller de plus en plus loin pour entretenir leur habitat. Leur mode de vie sédentaire devenait ainsi difficile à concilier avec leur vie dans une tente. Cet exemple soulève ainsi l'importance des patterns Composer avec les matériaux et Habiter le site, de part la difficulté d'approvisionnement en matériaux, reliés au mode de vie sous la tente.

Antene-Kapesh poursuit en racontant que les Innus, qui en avaient les moyens, avaient donc commencé à acheter aux entrepreneurs de la place, des « petits shacks » usagés de trois mètres de large, pour pouvoir y vivre. Comme ces « shacks » étaient tous vendus, elle et son mari s'étaient donc résolus à acheter une « bécosse », qu'ils allaient agrandir à l'aide de vieilles planches de façon à pouvoir l'habiter. Ils n'étaient pas les seuls à avoir agrandi leurs camps. Cet autre exemple met ici en évidence la nécessité d'avoir un toit, coûte que coûte, donc fait ressortir le pattern d'un Toit pour s'abriter.

Enfin, à une époque plus récente, Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam, depuis l'entente conclue avec Hydro-Québec dans le cadre des travaux remédiateurs du barrage hydroélectrique SM-3 de la rivière Sainte-Marguerite, procède sporadiquement à travers les années à l'attribution de camps de trappe (chalets) destinés à ses membres de façon à favoriser la fréquentation du territoire. Ces chalets se construisent sur le même modèle type qui s'apparente aux modèles qu'on retrouve à Shipit et à la plage de Mani-utenam, qui seront décrits au chapitre 4.

Les prochains chapitres permettront d'en savoir plus sur le type d'habitat auquel ont recours les Innus lorsqu'ils fréquentent le territoire aujourd'hui, depuis la transition vers la maison.

3. Méthodologie

L'étude vise à observer et à comprendre comment les Innus de Uashat mak Mani-utenam organisent et occupent leurs lieux d'habitation dans un environnement naturel sur le territoire, et cela dans un contexte libre de contraintes reliées à des réglementations ou des lois. Un règlement sur les nuisances et un guide de bonnes pratiques en urbanisme ont été adoptés par Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam en 2014 et des pancartes sont installées pour interdire la construction de nouveaux chalets à la plage de Mani-utenam. Mais des individus prennent quand même toute la liberté d'ériger des campements ou d'effectuer des modifications aux terrains qu'ils occupent.

La recherche vise également à discerner les nuances du concept de territoire et ainsi à mieux saisir ce qui a de la valeur aux yeux des citoyens de la communauté de Uashat mak Mani-utenam.

La nature de l'étude est qualitative et deux méthodes sont mises à profit :

1. Une analyse typo-morphologique sur les deux sites qu'occupent les Innus, à l'extérieur du noyau urbain de la communauté, soit : Shipit en bordure de la rivière Moisie et la plage de Mani-utenam. Ces sites font partie du territoire ancestral, mais sont situés sur la côte.



Figure 23 : Localisation des sites relevés par rapport à Mani-utenam
Fond de carte : Google Earth, 2016

Cette méthode aussi inclut des relevés de terrain qui permettent une analyse à plus petite échelle des campements sur les deux sites et qui seront examinés selon les patterns du tableau 1.

2. Des entretiens semi-dirigés avec des Innus de Uashat mak Mani-utenam qui fréquentent encore le territoire ancestral, sur leurs représentations et occupations du territoire.

3.1 Analyse typo-morphologique

L'analyse typo-morphologique est une méthode utilisée en design urbain qui combine à la fois l'étude de la morphologie ou de la forme urbaine et la classification des types de bâtiments qui s'y trouvent. Le travail de classification consiste à regrouper les bâtiments, selon une série de propriétés communes ce qui permet de constater si une ou des tendances se dégagent du lot. Une lecture du milieu bâti permet de comprendre si le tout est constitué d'éléments hétérogènes sans lien les uns avec les autres ou au contraire, si un système de relations entre les différents éléments est établi. Elle a été initiée en Italie dans les années 1960, entre autres, par les théoriciens Muratori (1959, 1963), Caniggia (1963, 1979) et Maffei (1979, 1980).

Les échelles de lecture, selon Caniggia et Maffei, sont :

- le bâti;
- le tissu urbain qui englobe à la fois les systèmes viaire et parcellaire ainsi que le bâti en incluant l'aire non construite entourant le bâtiment sur sa parcelle; et
- le territoire.

Et c'est à partir de ces échelles que seront observés les campements.

Cette méthode d'analyse est d'autant plus pertinente qu'elle s'intéresse ainsi à l'anonymat du bâti plutôt qu'à l'architecture dite remarquable, les campements relevés ici étant plutôt de simples constructions ordinaires ou en série.

Selon Caniggia et Maffei : « on peut tirer de l'observation des milieux bâtis existants un savoir objectif susceptible de guider les choix et les décisions dans le processus d'élaboration de projets d'aménagement. » (Caniggia et Maffei, traduit par Larochelle, 2000 : ii). On y voit ainsi une avenue à explorer dans le cadre de la présente étude.

Lorsque l'on fait table rase de la façon d'habiter et d'occuper son environnement comme c'est le cas pour l'aménagement de plusieurs communautés autochtones, c'est-à-dire que l'on fait fi du passé et des habitudes de vie des gens, on en arrive à une « rupture » ou à une « crise ». Le passage de la tente à la maison s'est fait de façon subite et surtout sans consultations auprès des principaux intéressés, sans tenir compte de leurs besoins et désirs. On pourrait débattre longtemps sur ce qui aurait pu arrivé si le gouvernement et le clergé n'avaient pas imposé un aménagement et des modèles de maisons aux Innus de Uashat mak Mani-utenam, à savoir à quoi ressemblerait leur milieu de vie à l'heure actuelle. Mais bien-sûr, plusieurs autres facteurs entrent en ligne de compte et on ne peut attribuer uniquement aux Affaires autochtones et au clergé le processus de sédentarisation qui est somme toute un processus de sédentarisation progressif. Une observation

des campements innus en forêt peut tout de même donner des indices sur la façon dont les Innus auraient pris en charge leur aménagement et leur habitat au fil du temps, selon une conscience dite « spontanée ». Par conscience spontanée, on signifie « faire quelque chose « sans y réfléchir », conditionné seulement par l'effet inconscient de la culture héritée, celle transmise et développée au moment qui correspond à sa pratique » (Caniggia et Maffei, traduit par Larochelle, 2000 : 38). Il peut s'agir, par exemple, de construire une maison, semblable aux autres maisons à une époque donnée, dans son aire culturelle.

Certes, les communautés autochtones ne sont pas les seules à avoir vécu ce bouleversement. Cela n'est pas sans rappeler les grands projets de transformations urbaines un peu partout dans le monde qui ont bouleversé les structures existantes. Comme le décrit Lévy (1992 : 3) :

« Au nom de la modernité, toutes les expériences urbaines du passé avaient été oubliées, tout savoir et un savoir-faire la ville avaient été abandonnés, perdus. Tel était le constat. Telles étaient les principales raisons de ces recherches, dites de morphologie urbaine : une situation de carence sur le plan du savoir et la quête d'un projet urbain alternatif. »

3.1.1 Choix des sites

L'analyse typo-morphologique porte sur deux sites que les Innus de Uashat mak Mani-utenam fréquentent de façon saisonnière, à proximité de leur communauté, celui que les Innus appellent Shipit qui signifie « à la rivière », situé aux abords de la rivière Moisie vis-à-vis le tronçon de la rivière où les Innus pêchent le saumon, ainsi que celui de la plage de Mani-utenam.

Le choix d'analyser ces sites dans la présente étude s'expliquent par le fait qu'ils sont situés à proximité de la communauté de Uashat mak Mani-utenam et accessibles en voiture, lorsqu'il n'y a pas de couvert de neige, ce qui a donc pu faciliter les travaux de la campagne-terrain. Des photo-aériennes qui montrent le positionnement des campements sont également disponibles, ce qui permet de faire une analyse à plus grande échelle.

Ces campements sont représentatifs de la liberté que prennent les gens pour la construction de leur habitat dans le territoire. Ils constituent également une bonne agglomération de campements, ce qui optimise le nombre de relevés de campement qui a pu être réalisé en fonction du temps et des déplacements. Le fait que les relevés-terrain se soient déroulés au mois de décembre ont aussi influencé le choix du lieu, d'autres endroits tels que la réserve faunique de Port-Cartier et le secteur de la rivière Sainte-Marguerite où campent les Innus de Uashat mak Mani-utenam n'étant pas accessibles par la route en période hivernale.

Les campements isolés situés à l'intérieur des terres n'ont pas fait l'objet d'étude puisque qu'ils sont plus difficilement accessibles, nécessitant un déplacement en avion, en hélicoptère, en train ou en motoneige. Cette impossibilité d'aller sur le terrain sera compensée en partie par des informations tirées des entretiens semi-dirigés.

3.1.2 Relevés des campements innus

L'analyse typo-morphologique à l'échelle du bâti résulte d'un travail de terrain qui consiste à relever un certain nombre de campements d'Innus membres de la bande de Uashat mak Mani-utenam (chalets, cabanages et tentes) implantés dans un environnement naturel. L'organisation spatiale de ces habitats sera analysée à travers les patterns de Jacobson, Sylverstein et Winslow (2002), présentés au tableau 1.

Les relevés portent ainsi sur : la façon dont les campements sont implantés dans la nature et orientés selon certains facteurs (plan d'eau, topographie, accès à la route, ensoleillement, vents dominants), la distance entre les différentes structures érigées sur le site (« bécosse », cuisine extérieure, abri pour matériel, endroit pour dépecer le gibier et le poisson, âtre extérieur, fumoir, table), la façon dont l'espace à l'extérieur de l'habitation est organisé et utilisé, la distance avec les autres campements voisins, les liens familiaux entre les usagers, les sentiers entre les campements, l'accès à l'eau, l'emplacement pour stationner les véhicules motorisées, le champ de vision à partir de la façade.

Au total, 26 campements ont été relevés; 14 à Shipit et 12 à la plage de Mani-utenam. Ils ont été sélectionnés selon l'accessibilité lors du travail-terrain, et idéalement situés dans un même secteur, pour tenir compte des effets d'agglomération et des liens de parenté. Les relevés ont eu lieu les 9, 13 et 14 décembre 2015. La température oscillait autour de 0°C et exceptionnellement, il n'y avait pas encore de couvert de neige au sol à ce moment de l'année, seulement une légère couche de neige par-ci par-là qui permettait tout de même de déceler les traces d'occupation au sol.

De plus, la plupart des campements ne sont plus occupés à cette période de l'année, ce qui fait en sorte que l'utilisation de l'espace extérieur était moins apparente puisque certains équipements ou mobilier ont pu être remisés pour l'hiver.

3.2 Entretiens semi-dirigés sur les représentations du territoire

3.2.1 Cueillette d'informations

Afin d'apporter des nuances pour appuyer et éclairer le cadre théorique sur la représentation que se font les Innus du territoire, sur la façon dont ils s'y installent et de connaître leur vision du territoire dans l'aménagement de leur communauté, des entretiens semi-dirigés ont été menés auprès de sept membres de la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam¹⁷.

Une première entrevue, en pré-test, a eu lieu en janvier 2016 auprès d'un membre de la communauté de Uashat mak Mani-utenam, et suite à cela, de légères modifications ont été apportées à la grille d'entrevue. Six entretiens semi-dirigés ont eu lieu en personne entre les mois

¹⁷ Un formulaire de consentement a été signé au préalable par les participants, dans lequel le participant mentionnait s'il autorisait ou non l'enregistrement de l'entrevue et s'il permettait la citation de ses propos en mentionnant le nom de la personne.

de février et mars 2016. La grille d'entrevue est rédigée en français avec une traduction libre en langue innue par l'auteure pour les questions. Les entrevues se sont déroulées en langue innue et la traduction des propos est également réalisée par l'auteure (traduction libre). La durée des entretiens varie entre 18 et 60 minutes, les plus courtes entrevues étant menées auprès de gens plus jeunes.

La grille d'entrevue (annexe A) se divise en trois sections :

1. le territoire ou *nutshimit*
2. les lieux proches de la côte ou *uinipek* ou *uinipekut*
3. la communauté ou *innuassi*, soit Uashat mak Mani-utenam.

La première section de l'entrevue porte sur le territoire considéré comme « le grand bois ». Cette partie vise à connaître la fréquentation du territoire et les lieux occupés au cours d'une année, la durée des séjours en forêt selon les saisons. L'autre point concerne les manières dont les Innus s'installent, les activités qu'ils pratiquent et la représentation qu'ils se font du territoire.

La deuxième section de l'entrevue porte sur les lieux situés plus près de la côte, et donc plus près de la communauté. Cette partie vise à cerner les distinctions qui existent entre les lieux situés sur la côte par rapport au grand bois.

La dernière section porte sur leur vie en communauté, où les participants sont appelés à s'exprimer sur ce qu'ils apprécient et apprécient moins. Il s'agit aussi de voir comment ils entrevoient l'intégration des éléments de la culture et des valeurs innues dans leur nouvel environnement et de quelles façons un rappel du territoire peut s'intégrer à l'aménagement de leur milieu de vie.

3.2.2 Limites et description du territoire

Étant donné la difficulté de réaliser les relevés de campements dans le grand bois en raison de l'éloignement et l'isolement de ceux-ci et des contraintes de temps, les entrevues ont permis de recueillir certaines informations sur la façon dont les campements sont implantés dans ces endroits.

Il est également à noter que ce n'est pas l'ensemble des répondants qui détiennent un camp en forêt, puisqu'il peut s'agir de campements appartenant à des membres de la famille, cédés par un membre de leur famille ou même de campements prêtés par un tiers. Comme expliqué dans le cadre théorique, il est également chose courante que les Innus soient invités par d'autres membres à passer du temps avec eux pour un séjour en forêt (André, 1984; Mailhot, 1993). Les endroits fréquentés peuvent donc varier selon les périodes de l'année, les années et les gens qu'ils côtoient à un moment de leur vie. Les termes camp ou campement dans le présent document incluent à la fois des habitations fixes, comme les chalets, et les habitations flexibles qui peuvent être déplacées, comme les tentes.

3.2.3 Description de l'échantillon

Les répondants¹⁸ ont été sélectionnés parce qu'ils sont reconnus pour fréquenter le territoire ancestral ou parce qu'eux-mêmes ou un membre de leur famille possède un camp sur le territoire. Un choix a été fait à cet effet de façon à obtenir un point de vue sur la représentation et la relation au territoire parmi ceux et celles qui l'ont vécu et qui le fréquentent encore, dans le but d'obtenir des pistes de réflexion sur la vie en communauté.

La description des répondants se détaille dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Description des répondants

	Répondants						
	1	2	3	4	5	6	7
Groupe d'âges :							
Aîné (65 ans et plus)			x				
Adulte (51 à 64 ans)	x	x					
Jeune adulte (30 à 50 ans)				x	x		x
Jeune (18 à 29 ans)						x	
Lieu de naissance	Grand bois: Uashau- pukuanepanan	Hôpital de Sept-Îles	Grand bois: Uapisheu- nipish	Hôpital de Sept-Îles	Hôpital de Sept-Îles	Hôpital de Sept-Îles	Hôpital de Sept-Îles
A fréquenté le pensionnat autochtone	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
nombre d'années	8						
Apprentissage vie en forêt :							
Familiale	x	x	x	x			x
Nutshimiu Atusseun					x		
Projet Kupaniesh						x	
Portage					x	x	
Autre							
Propriétaire de chalet	Plage	Shipit Grand bois	Non	Shipit (parents) Port-Cartier (parents)	Shipit	Shipit (parents)	Plage Grand bois (famille)

Parmi ceux-ci, deux sont nés sous la tente dans le grand bois; les autres à l'hôpital de Sept-Îles. Les deux répondants qui sont nés sous la tente dans le territoire ancestral ont davantage fait référence dans leur discours à l'époque où ils vivaient encore selon le mode de vie traditionnel, dans la région de Schefferville, avant leur sédentarisation totale. Les cinq autres répondants ont plutôt axé leur discours sur une époque actuelle.

Deux répondants ont fréquenté le pensionnat autochtone, en l'occurrence celui de Mani-utenam. Au niveau de l'apprentissage de la vie en forêt, quatre répondants ont acquis leurs connaissances en montant dans le bois avec leur famille, un a participé au programme *Nutshimiu Atusseun*, un a pris part au projet *Kupaniesh*, et parmi ceux-ci, deux ont fait des descentes de rivière en canot et du portage sur le territoire.

Une majorité d'entre eux sont propriétaires de chalet sur le territoire. Il est à noter que cela ne les empêche pas de « tenter » de temps à autre ou de fréquenter le campement d'autrui. Trois des répondants vont sensiblement toujours au même endroit, approximativement dans les mêmes temps de l'année. Ces trois répondants fréquentent des campements permanents situés

¹⁸ Le terme informateur peut aussi être utilisé pour désigner les répondants, les répondants étant ici tous reconnus pour être des connaisseurs du territoire ancestral.

immédiatement à côté du chemin de fer QNS&L. Trois autres répondants varient leurs destinations selon leur bon vouloir et les occasions qui se présentent, selon les gens qu'ils côtoient et les moments de l'année. Un des répondants monte plus rarement dans le bois ces derniers temps. Un répondant a également fait référence dans son discours du territoire fréquenté qui se situe dans la réserve faunique de Port-Cartier.

Au moment des entrevues, six répondants résidaient sur la communauté de Uashat mak Mani-utenam tandis qu'un répondant résidait temporairement à l'extérieur pour ses études. Trois répondants sont des hommes et quatre répondantes sont des femmes. Ceci dit, la forme masculine sera utilisée lorsqu'il sera mention de répondant.

4. Résultats de la recherche

Ce chapitre présente les résultats de l'analyse typo-morphologique, ainsi que les patterns qui ressortent des deux sites dans la façon d'habiter le territoire à une époque contemporaine, à Shipit et à la plage de Mani-utenam. Les entretiens semi-dirigés ajoutent une certaine profondeur aux données et aux relevés de terrain. La dernière section expose les représentations du territoire à différentes échelles, qui ressortent du discours des répondants.

4.1 Analyse typo-morphologique

4.1.1 Système viaire

4.1.1.a) Shipit

Shipit est un site qui désigne un secteur de la rivière Moisie, que les Innus de Uashat mak Mani-Utenam fréquentent essentiellement durant la saison de la pêche au saumon. Selon les répondants, cette période s'échelonne de la dernière semaine du mois de mai jusqu'à la fin du mois de juin.

Ce site se trouve à l'extérieur des limites de la communauté de Uashat mak Mani-utenam, à une distance de 8,5 km à l'est de Mani-utenam et à 23,5 km de Uashat. Il est accessible via deux chemins de terre à partir de la route 138 en automobile, en véhicule tout-terrain ou en motoneige, et bien-sûr par embarcation à partir d'un autre point de la rivière. Les chemins qui y mènent traversent des terres privées et ne sont pas déneigés l'hiver.



Figure 24 : Plan de localisation, Shipit
Fond de carte : Google Earth, 2015

L'époque de la guerre du saumon est révolue. Les tensions entre les Autochtones et non-Autochtones se sont adoucies et une entente a été conclue pour la gestion conjointe de la rivière pour la protection de la rivière et plus particulièrement pour assurer la pérennité de la ressource du saumon. Une portion de la rivière est aujourd'hui gérée par Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, où les Innus ont un droit exclusif de pêche au saumon. C'est dans ce secteur que les campements innus ont été relevés. Les Innus fréquentent aussi la rivière Moisie en aval et en amont, mais les campements de ces secteurs ne font pas l'objet de la présente étude.

Shipit est accessible par un chemin de terre qui relie la route 138 et à la rivière. C'est ce qu'on nomme le parcours-mère. Il viendra se joindre à une autre parcours-mère qui longe rivière en rive droite. Le camp des garde-pêche d'ITUM et le débarcadère à bateau constituent le nœud entre les deux parcours.

À partir de ce point, en empruntant cette voie vers l'ouest, ce chemin mène à la rampe de mise à l'eau de la zec¹⁹ du secteur Winthrop-Campbell. Vers l'est, cette voie aboutit au chalet du curé de la paroisse Notre-Dame du Cap de Maliotenam. La majorité des campements innus du secteur s'échelonnent sur un premier plateau, en rive droite de la rivière Moisie. Deux camps sont établis un peu plus en hauteur, sur le deuxième plateau de la rive droite. Un seul camp est situé en rive gauche.

¹⁹ Zone d'exploitation contrôlée

4.1.1.b) Plage de Mani-utenam

Mani-utenam est situé sur un promontoire à 50 m au dessus du niveau de la mer et dont le noyau urbain est situé à 650 m (distance à vol d'oiseau) du fleuve Saint-Laurent. Un important dénivelé, une forêt, un plan d'eau (lac et ruisseau) et une zone marécageuse séparent la plage du noyau urbanisé de la communauté et font barrière entre les deux secteurs.



Figure 25 : Plan de localisation, plage de Mani-utenam

Fond de carte : Ressources naturelles Canada, 2011

La plage de Mani-utenam est davantage occupée durant la saison estivale. La berge est en sable, ce qui favorise les activités de baignade et la fraie du capelan. À part le capelan qui « roule » un à deux soirs par année à la fin du printemps, le site n'est pas considéré comme propice aux activités de chasse et de pêche en tant que tel. Comme le mentionne un des répondants : « c'est beau la plage, mais tu ne peux pas faire la chasse de là, à part tendre des collets [à lièvres dans le boisé entre la rive et le bas de la côte de Mani-utenam] ». Ce n'est pas non plus un endroit d'où les gens mettent leur bateau à l'eau en raison des vagues, des marées et de la profondeur de l'eau à cet endroit. Les gens préfèrent plutôt mettre leur bateau à l'eau par la rivière à la pointe de la rivière Moisie, ou près du secteur de Matamek, là où la chasse aux canards en mer est favorable.

La plage de Mani-utenam est accessible via deux chemins qui y mènent, soit en empruntant la rue Manian à l'extrémité ouest de la communauté, à une distance de 800 m de la communauté, ou soit en empruntant la rue Mars dans le secteur Moisie de la ville de Sept-Îles, à l'est de la communauté. Ces accès ne sont pas déneigés l'hiver, mais il est possible de s'y rendre en motoneige, en véhicule tout-terrain ou à pied. Deux escaliers en bois ont été aménagés par la communauté et permettent de couper à travers le boisé et le lac Shakaikaniss, aussi connu sous le nom de lac Lambert, pour se rendre à la plage (figure 25).

Les campements sont pour la plupart implantés en rive, à l'orée de la forêt. Un parcours-mère, qui relie les deux points d'accès à la plage et qui passe en rive, a été tracé par le passage répété des véhicules sur la dune de sable, et sépare les campements de la berge. Il y a plusieurs embranchements et il est difficile de statuer sur le véritable parcours-mère, puisque les tracés se

multiplient et se modifient au fil du temps et au gré du vent, selon les pressions soumises par les marées et l'érosion des berges. Un trajet semble toutefois être davantage emprunté en raison de sa largeur. On peut tout de même mentionner que le parcours-mère est parallèle au fleuve et vient passer en façade des campements.

De nouveaux tronçons ou des raccourcis viennent se greffer au parcours mère, constituant des parcours d'implantation lorsqu'ils sont perpendiculaires au parcours-mère, ou de restructuration lorsqu'ils modifient la structure existante (figure 28). Le parcours-mère subit un « accident » à l'extrémité est où il passe en arrière des campements plutôt qu'en façade. Il pourrait s'agir d'un parcours de restructuration en raison de l'érosion des berges.

4.1.2 Le système parcellaire

Tout comme le système viaire qui ne compte pas de rues strictement définies, il n'y a pas de découpage parcellaire ou lotissement formel ni à Shipit, ni à la plage de Mani-utenam.

À Shipit, le terrain est en partie privé et en partie public et est situé aux limites de la Ville de Sept-Îles. Aucune personne qui s'y est établie n'est donc réellement propriétaire du terrain qu'elle occupe, à une exception près. La plage de Mani-utenam est quant à elle située dans les limites de la communauté de Mani-utenam. La nature du terrain est donc communale et de juridiction fédérale sous la gouverne du conseil de bande. Le fond de terrain demeure légalement au ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada.

Dans les deux cas, ce n'est donc pas la dimension des lots qui a influencé l'aménagement des terrains tel qu'on les voit aujourd'hui.

4.1.2.a) Occupation au sol

La vue en plan permet d'observer les aires déboisées et la localisation des campements. Le déboisement autour des campements donne un indice de l'aire de pertinence, c'est-à-dire la portion de la parcelle occupée, bien que l'occupation peut aussi s'étendre en dessous du couvert végétal et donc légèrement au delà de la limite boisée.



Figure 26 : Exemple d'occupation, Shipit

Lorsqu'on examine les limites du déboisement et l'usure au sol, les parcelles ont plutôt des formes irrégulières et il en est difficile de déterminer les limites. On peut toutefois en déduire que l'emprise du chemin et les éléments naturels du site (dénivelé vers la berge et boisé) déterminent en quelque sorte les limites de la parcelle (figures 27 et 28).

Les dimensions des parcelles varient. À Shipit, elles ont en moyenne 17 m de profondeur (parcelle type). À la plage de Mani-utenam, elles ont en moyenne 26 m de profondeur.

4.1.2.b) Bande de pertinence

Dans les deux sites, les campements s'échelonnent le long de la rive, formant une seule bande de pertinence. Ce qui distingue les deux sites est le positionnement des parcelles par rapport au chemin.

À Shipit, les camps s'implantent majoritairement entre le plan d'eau et le chemin (parcours mère). Les parcelles donnent ainsi majoritairement du côté de la rivière. Seules quelques parcelles se situent de l'autre côté du chemin, du côté de la forêt.



Figure 27 : Bande de pertinence et implantations des parcelles, Shipit

À la plage de Mani-utenam, les parcelles se situent entre la lisière boisée et le chemin (parcours mère).



Figure 28 : Bande de pertinence et implantations des parcelles, plage de Mani-utenam

Les camps ne sont pas alignés, mais suivent plutôt le front du cours d'eau. La distance entre les parcelles est variable.

Certains camps sont plus rapprochés les uns des autres, et la forêt vient parfois s'infiltrer à travers eux. En ce qui concerne la position du camp dans la parcelle, il est difficile de déterminer une tendance puisque les limites de la parcelle ne sont pas clairement définies. À Shipit, on dénote toutefois que l'arrière du camp peut se retrouver très près du chemin, tout comme la façade du camp peut se retrouver très près du dénivelé de la berge. Un des côtés peut aussi être très près du boisé, tout comme sur une portion dénudée à la grandeur. À la plage de Mani-utenam, la façade peut aussi parfois se retrouver très près du chemin. L'arrière peut aussi se trouver très près du boisé. De façon générale, les camps sont beaucoup plus rapprochés à Shipit qu'à la plage de Mani-utenam.

4.1.3 Le bâti

À Shipit, le bâti est à usage résidentiel et/ou de villégiature, à l'exception du chalet des gardes-pêches qui est à usage de services, ainsi que du chalet scandinave qui soutient des activités de la communauté innue. Seul le chalet scandinave est desservi en services (eau potable via un puits, eaux usées via une fosse septique et en électricité). À l'extrémité ouest du site se retrouvent les bâtiments de services du secteur Winthrop-Campbell de la zec de la Rivière-Moisie, tenus par des non-autochtones.

Comme à Shipit, le bâti à la plage de Mani-utenam est exclusivement à usage résidentiel et/ou villégiature, à l'exception d'un petit bâtiment qui expose la Sainte-Vierge, situé au nœud du sentier qui mène à Shakaikaniss. Aucun bâti n'est desservi en services ni en électricité.

Sur les deux sites, les campements sont chauffés à l'aide d'un poêle à bois. L'eau potable est transportée dans des seaux ou contenants à partir de la communauté. Certaines personnes s'alimentent en eau par un puits qu'ils ont creusé. Les eaux usées sont rejetées dans la nature, soit avec le seau, via un puisard ou une « bécosse » qui est un petit bâtiment qui abrite une toilette sèche situé à l'arrière du camp²⁰.

La date de construction varie pour chaque bâtiment. Une recherche plus approfondie de cartes historiques permettrait de connaître l'ajout, la disparition et les agrandissements des camps et de connaître l'époque de construction. Certains camps ont été déplacés ou déménagés de site. Plusieurs transactions « immobilières » ont également lieu entre les membres de la communauté dans la vente ou la cessation de chalets, mais celles-ci se font gré à gré. Les transactions ne sont pas enregistrées au régime foncier ni inscrites dans un registre. Bien que la densification apparaît comme linéaire, le processus de formation est plutôt spontané, sans nécessairement suivre une suite chronologique selon leur implantation. Les gens choisissent plutôt eux-mêmes leur terrain, selon divers facteurs ou règles non dites, comme par exemple les liens de familiarité avec les

²⁰ Le terme « bécosse » est une déformation de l'anglais de « back house » (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Bécosse>)

voisins ou selon qui occupait ce site dans le passé. À certains endroits, on observe la coprésence de campements, ou des agglomérations de chalets, c'est-à-dire des regroupements de camps plus rapprochés les uns par rapport aux autres, avec un rapport de collaboration, que ce soit par le partage de services comme la « bécosse » ou même un prolongement de galeries de deux campements qui viennent s'unir.



Figure 29 : Coprésence avec rapport de collaboration

4.2 Relevés spécifiques des campements / Patterns

Au même titre que l'habitat traditionnel, les campements relevés à Shipit et à la plage de Mani-utenam sont analysés à l'aide des patterns de Jacobson, Silverstein et Winslow (2002). Les entretiens semi-dirigés ajoutent une couche d'informations aux relevés. Les figures suivantes présentent la localisation des campements relevés.



Figure 30 : Campements relevés, Shipit

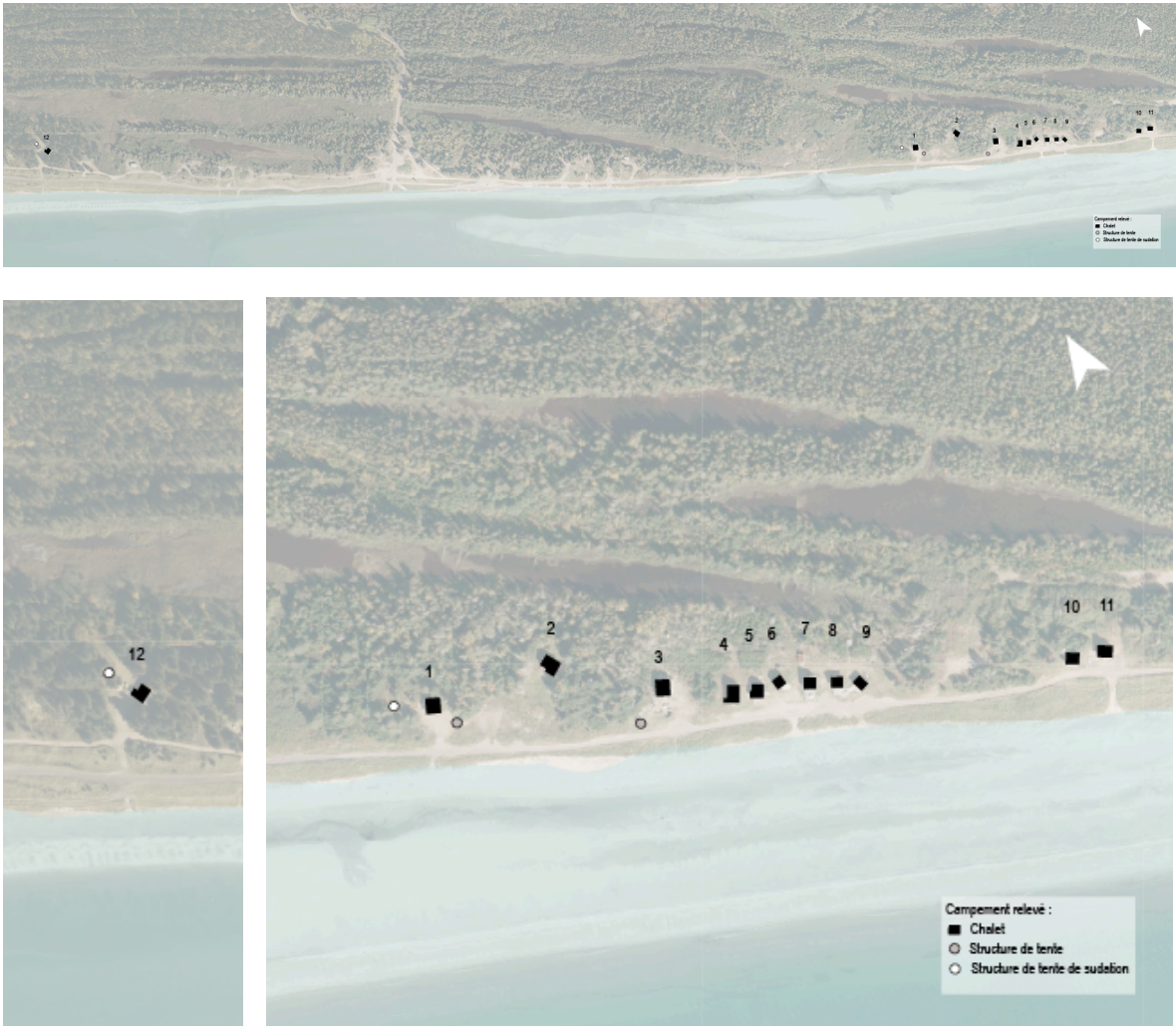


Figure 31 : Campements relevés, plage de Mani-utenam

4.2.1 Habiter le site

Les campements sont tous installés pour avoir une vue vers le paysage dominant et un accès rapproché à l'eau.

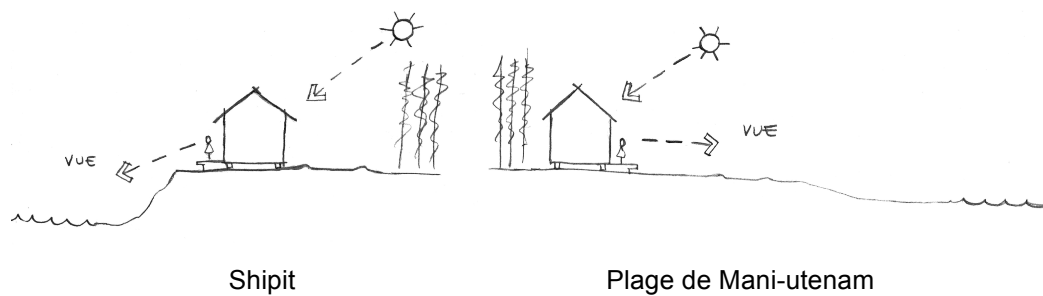


Figure 32 : Implantation dans le site

À Shipit, l'eau de la rivière peut être utilisée comme eau de vaisselle. L'eau du fleuve n'est pas utilisable puisqu'elle est salée. Ailleurs sur le territoire, l'approvisionnement en eau se fait à même les lacs, ruisseaux et rivières. L'hiver, faire fondre de la neige sur le poêle à bois peut dépanner temporairement, mais l'eau devra toute de même provenir d'un plan d'eau où un trou sera percé dans la glace.

4.2.1.a) Topographie

Selon un informateur, la topographie du terrain influence également le positionnement du chalet. Construire le chalet à cet endroit précis sur le site leur permet de conserver un espace résiduel plat pour mettre une tente, au besoin.

À Shipit, tous les campements observés s'implantent sur un plateau surplombant la rivière. Les campements sont séparés de la rive en raison d'un changement abrupt dans la topographie. À la plage de Mani-utenam, les chalets observés s'implantent sur un terrain relativement plat.

4.2.1.b) Relation au sol

Dans les deux sites, autant pour la tente que pour les cabanages et les chalets, aucun n'a d'ancrage permanent au sol. Ceux-ci sont déposés sur des bûches, des blocs de bois ou de béton. Le plancher est ainsi surélevé par rapport au sol d'environ 0,3 m à 0,6 m de hauteur. Pour les tentes, les tronçons d'arbres qui composent l'ossature de bois sont plantés directement dans le sol. Le plancher de la tente se situe au niveau du sol. Les campements s'implantent normalement sur un terrain relativement plat.

Pour trois chalets, on observe la présence d'un remblai de gravier sous les blocs. Les légers dénivelés sont compensés par la hauteur des blocs sur lesquels sont déposés les bâtiments tandis que l'épaisseur du tapis de sapinage peut venir compenser à certains endroits les ondulations du sol pour mettre le plancher à niveau, lorsque celles-ci sont habitées.



Figure 33 : Relations au sol

Un des informateurs a récupéré le chalet de quelqu'un qui éprouvait des problèmes d'infestation de fourmis. Il a réglé le problème simplement en le déménageant de site. Cela démontre une certaine flexibilité de ce type d'habitation qui rappelle le caractère non permanent de la tente. D'ailleurs, plusieurs chalets à la plage de Mani-utenam ont été déplacés ou reculés à l'intérieur de la forêt en raison de l'érosion des berges.

4.2.1.c) Direction des vents

Selon l'Organisme des bassins versants Duplessis (2011), le vent dominant souffle de l'ouest sur la Côte-Nord (Annexe G). Cependant, si on s'attarde plus spécifiquement au secteur de Sept-Îles, les vents dominants proviendraient de l'est et du nord tandis que pour le secteur de Matamek à quelques dizaines kilomètres de là, le vent dominant proviendrait du nord et du nord-ouest. Un peu plus au nord sur le territoire, c'est le vent du nord qui semble être prédominant.

Ces données sont cependant des moyennes et n'illustrent pas les rafales ni les désagréments qui accompagnent les vents. C'est donc le terme « direction des vents » qui sera ici employé pour tenir compte ces particularités. En effet, si on s'attarde au savoir local « innu » au point de vue météorologique, la direction des vents est un indicateur du temps à venir. Le vent d'est est généralement accompagné de fortes pluies qui tombent avec certain un angle suivant la direction du vent. L'hiver, le vent d'est entraîne avec lui de la neige, voir une tempête. Le vent du nord amène un dégagement du ciel. Le vent du nord-est laisse quant à lui présager qu'il fera froid, et que le temps restera maussade pour quelques jours (environ trois jours), bien que quelques percées ensoleillées puissent survenir par moment. Une analyse des conditions météorologiques combinant le savoir local innu mériterait ainsi d'être plus exhaustive dépendamment de l'endroit où l'on se situe sur le territoire et du moment de l'année.

À la plage de Mani-utenam, la plupart des façades des camps est orientée vers le sud. À Shipit, plusieurs campements sont installés dans un couvert végétal assez dense, ce qui limite la vitesse du vent. Puisque les campements sont occupés en général de façon saisonnière plus spécifiquement à la fin du printemps, faire face au vent du nord-est constitue moins un enjeu.

Un répondant, qui avait assisté son père dans la construction du chalet, mentionne qu'ils ont opté pour mettre la façade perpendiculaire à la rivière Moisie de façon à ce que la porte soit face à l'ouest, et plus spécifiquement pour éviter le vent d'est.

Ce même répondant ajoute que lorsqu'il va se tenter sur le territoire, c'est-à-dire dans le grand bois, il s'arrange toujours pour positionner sa tente avec la porte vers le sud pour éviter que le vent ne vienne s'engouffrer par la cheminée du poêle à bois. Autrement, cela pourrait générer de la fumée à l'intérieur de l'habitat, la sortie de la cheminée étant normalement située du même côté que la porte, ou dans la partie avant du toit.

Ces informations confirment le fait que l'orientation vers l'est n'est peut-être pas si souhaitable pour les Innus de Uashat mak Mani-utenam, contrairement aux Cris, sans doute en raison des intempéries qui accompagnent le vent d'est de l'endroit. Selon un autre répondant, on cherche

dans l'idéal à positionner la tente de façon à ce que la porte soit située face au soleil du midi (e *apitatshishikat*), ce qui équivaut approximativement au sud, dépendamment de l'angle et de la hauteur du soleil selon les saisons.

4.2.1.d) Relation avec le voisinage

Au niveau des liens familiaux entre voisins, on note que les propriétaires de deux chalets côte à côte sont cousins. Aucun sentier n'a été relevé sur les sites entre voisins, le parcours mère conférant tout de même un accès direct. On observe également que deux chalets se font face et sont quasi-identiques, ce qui laisse croire qu'il y ait un lien de parenté ou d'amitié entre les deux propriétaires.



Figure 34 : Camps « jumeaux » qui se font face

4.2.2 Créer des pièces extérieures et intérieures

La forme du bâti, rectangulaire dans l'ensemble, ne génère pas de pièces extérieures. Ce sont plutôt les éléments de l'environnement extérieur qui créeront les pièces extérieures. L'aire de vie commune extérieure se situe toujours en façade, soit face à la seule porte, et finit par s'étendre sur les côtés, mais jamais en arrière du bâti. L'espace arrière est généralement dédié à de l'entreposage de matériel ou aux « bécoses ».

À Shipit, l'arrière est plutôt un espace résiduel puisque le chemin passe parfois très près du bâti, à une distance qui peut être aussi courte que 0,6 m. À la plage de Mani-utenam, les tentes de sudation, qui nécessitent normalement un peu plus d'intimité, sont toutes les deux situées du côté ouest du campement, un peu à l'écart, à l'orée de la forêt.

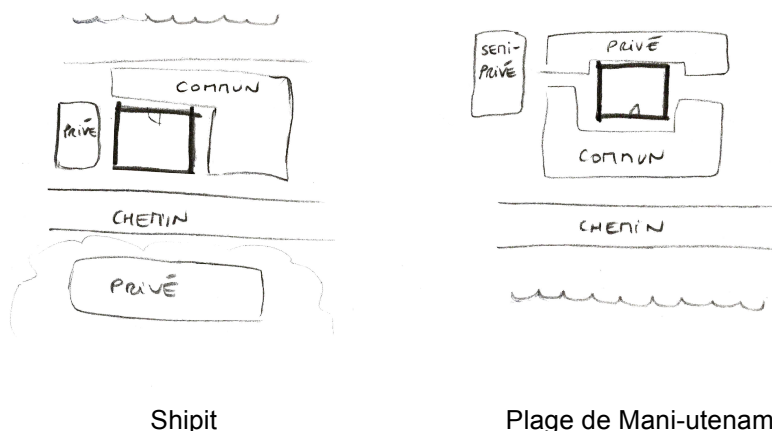


Figure 35 : Aires de vie extérieures

Bien qu'il n'y ait pas de jardinage, les terrains sont nettoyés (herbes coupées, détritus ramassés) pour près de la totalité des camps à la plage de Mani-utenam. À Shipit, c'est un peu moins performant, quoique plus de la moitié des camps démontrent une sensibilité à cet égard.

4.2.2.a) Occupation de l'espace extérieur

L'occupation de l'espace extérieur est définie en fonction de l'espace nettoyé et défriché aux alentours du campement et en fonction du matériel laissé sur place par les occupants. Sur les deux sites, parmi les principaux matériaux, mobilier ou structures diverses que l'on retrouve sur les parcelles, on dénombre :

Tableau 3 : Occupation de l'espace extérieur

Matériel ou mobilier observé sur la parcelle	Occurrence (sur 26 campements)
Matériau de construction	18
Bois de chauffage	17
Table (nombre souvent supérieur à 1 par site)	14
Rond de feu (parfois 2 par site)	13
Banc ou chaise	12
Morceau de bois cloué aux arbres pour suspendre couverture ou filet à pêche	8
Jouet pour enfants	8
Structure de jeux pour enfants	5
Structure de tente de sudation et gros gravier	2

À Shipit, les matériaux de construction et le bois de chauffage sont entreposés indépendamment sur les différentes façades et sur plusieurs côtés, tandis qu'à la plage de Mani-utenam, les matériaux de construction et le bois de chauffage sont entreposés majoritairement à l'arrière.



Figure 36 : Balançoires et bois de chauffage sur le côté du bâti



Figure 37 : Entreposage de matériaux à l'arrière du bâti

Pour ce qui est des services, on observe à Shipit la présence des « bécosses » à seulement deux endroits, à l'arrière du bâti un peu à l'écart dans la forêt. Aucun des camps relevés ne

disposent de cabanons. Au niveau de l'électricité, un des camps trahit l'utilisation de l'électricité par génératrice en raison de la présence d'une antenne satellite parabolique sur la toiture du camp.

À la plage, on dénombre cinq « bécosses » et deux puisards. Cinq campements relevés disposent de cabanons. Au niveau de l'électricité, 6 campements sur 12 trahissent l'utilisation de l'électricité, à savoir par la présence d'une antenne satellite parabolique ou de filage.

4.2.3 Toit pour s'abriter et Composantes en proportion

Contrairement aux tentes, le toit des chalets est un simple prisme triangulaire à sa plus simple expression. La structure est non apparente. À l'exception de certains chalets à la plage qui ont une mezzanine qui rappelle le toit « cathédrale » d'une tente, le plafond à l'intérieur des chalets à un étage est fermé et plat.



Figure 38 : Formes de l'habitat traditionnel



Figure 39 : Formes de l'habitat contemporain

L'orientation de la faîtière de toiture pour la totalité des campements relevés à Shipit est parallèle à la rivière, tandis qu'à la plage de Mani-utenam, celle-ci est parfois parallèle au fleuve, parfois perpendiculaire.

4.2.4 Capter la lumière

À Shipit, la majorité des campements est située en rive droite de la rivière en raison du chemin d'accès qui relie cette rive à la route provinciale 138. L'autre rive n'est pas reliée à la route et l'accès peut s'y faire seulement par embarcation en dehors de la saison hivernale. Les façades principales des camps sont orientées au nord-est, ce qui fait en sorte que les chalets sont à l'ombre une bonne partie de la journée, d'autant plus que la proximité du boisé projette également une ombre sur le site. Les chalets sont dotés de fenêtres sur trois ou quatre côtés. Les fenêtres sont moins nombreuses pour les cabanages et absentes pour les tentes. La cour en façade est également à l'ombre une bonne partie de la journée. L'aire de vie extérieure se retrouve plutôt en

façade du bâtiment (donc majoritairement face à la rivière) et sur les côtés, mais jamais à l'arrière. Puisque l'arrière du bâti est au sud, l'ensoleillement n'est donc pas un facteur déterminant pour l'aménagement de l'aire de vie extérieure.



Figure 40 : Ensoleillement, Shipit

À la plage de Mani-utenam, les camps font face au sud-ouest, ce qui maximise l'ensoleillement dans l'habitat, mais aussi de la cour en façade. Les camps sont ainsi bien orientés pour profiter du soleil et de la lumière naturelle.

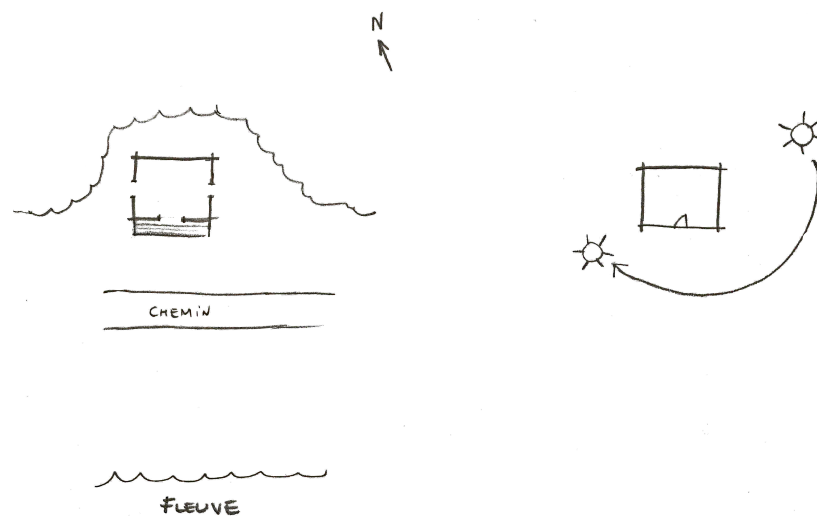


Figure 41 : Ensoleillement, plage de Mani-utenam

4.2.5 Circulation à travers les pièces

Les gens empruntent généralement un véhicule pour se rendre sur les sites. Il n'y a pas de place proprement dédiée au stationnement. Les véhicules se stationnent de façon à être le plus près de l'entrée, voire même directement face à celle-ci si l'espace est disponible.

4.2.5.a) Cheminement de la route à l'entrée

À Shipit, dans la première section des relevés, une majorité des campements fait dos au chemin. La distance de l'arrière de bâtiment à la voie principale varie énormément, allant de 0,6 m jusqu'à 12,2 m. Les gens doivent ainsi contourner le chalet pour accéder à l'entrée. Lorsque les portes sont situées sur le côté, l'accès est plus direct. La majorité des gens stationne leur véhicule du côté gauche ou du côté droit de leur camp, et non pas en arrière ni en façade, la profondeur des parcelles ne le permettant pas. Voici donc les cheminements type à partir du chemin pour se rendre vers l'entrée :

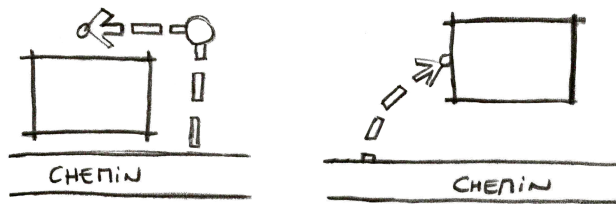


Figure 42 : Cheminement vers l'entrée, Shipit

Il y a deux exceptions : le camp dont la façade fait face au chemin et ceux qui doivent emprunter une voie secondaire pour accéder à leur camp.

À la plage, les campements font face à la route et la distance de la façade du bâtiment à la voie principale varie, allant de 6,7 m jusqu'à 30,5 m. Le cheminement est donc plus direct, même si la porte se situe de côté. La majorité des gens stationne leurs véhicules majoritairement directement en façade, mais aussi du côté gauche ou du côté droit de leur camp, et non pas en arrière.

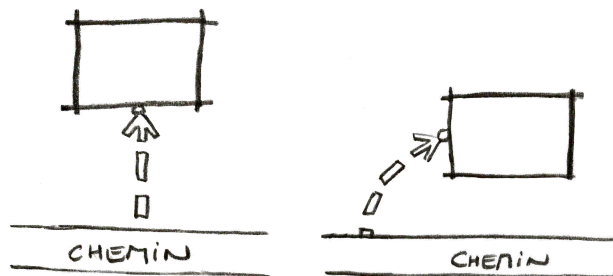


Figure 43 : Cheminement type vers l'entrée, plage de Mani-utenam

4.2.5.b) Accès à l'eau

À Shipit, la distance à la crête varie entre 0,9 m et 18,3 m. Certains occupants ont érigé des escaliers pour se rendre plus facilement sur la rive en raison du dénivelé qui les sépare de la berge, d'où ils pourront laisser leur embarcation.



Figure 44 : Escalier pour accéder à l'eau, Shipit

À la plage de Mani-utenam, la distance est beaucoup plus grande en raison de la problématique d'érosion des berges et des marées. L'accès à l'eau demeure aisé, mais on ne vient pas y mettre son bateau à l'eau.



Figure 45 : Accès à l'eau, plage de Mani-utenam

4.2.6 Limites privées, cœur commun

Dans les deux sites, une majorité des chalets relevés ne comporte qu'une seule pièce, où se déroulent toutes les activités, à l'image de la tente. Les superficies des chalets et des cabanages sont à peine plus vastes que celles des tentes.

Les dimensions les plus typiques des chalets sont de 4,9 m par 6,1 m, soit une superficie habitable qui équivaut à 29,89 mètres carrés. Le campement d'hiver relevé mesure 4,3 m par 6,1 m, pour une superficie de 26,23 mètres carrés. La tente de prospecteur est de taille plus petite. Elle mesure 3 m de façade par 2,9 m de longueur, pour une superficie de plancher de 8,67 mètres carrés.

Tous les camps relevés à Shipit sont sur un étage, tandis qu'à la plage de Mani-utenam, on note 4 chalets sur 12 qui ont une mezzanine ou un deuxième étage. La forme du bâti est généralement rectangulaire, mais quelques chalets à la plage de Mani-utenam comptent une rallonge.



Figure 46 : Chalet de niveau supérieur à un étage

4.2.7 Lieu de refuge et champ de vision extérieur

Tel que mentionné, tous se chauffent au poêle à bois, ce qui crée une chaleur réconfortante à l'intérieur de l'habitat.

La majorité des campements est enveloppée de forêt, à une distance rapprochée qui peut aller dans certains cas jusqu'à 0,3 m dans certains cas. Cela accentue l'effet de nid, même si la route d'accès longe les camps par l'arrière pour ce qui est de Shipit. À la plage de Mani-utenam, le boisé autour des campements est davantage éclairci par les occupants des lieux, peut-être en raison des mouches puisque ce site est fréquenté durant la saison estivale.

Si on considère que la façade d'un bâtiment se définit par le positionnement de la porte d'entrée principale, la majorité des camps ont leur façade orientée de manière à faire face au plan d'eau, que ce soit à Shipit ou à la plage de Mani-utenam, soit dans 18 cas sur 26.

Dans les autres cas, la porte d'entrée est située sur le côté perpendiculaire à la rivière. Ces chalets sont munis d'une grande fenêtre sur le mur qui fait face au plan d'eau pour conserver un champ de vision vers le plan d'eau.



Figure 47 : Chalet avec façade perpendiculaire à la rivière, Shipit

Parmi les répondants, quatre ont accès à un chalet à Shipit, qu'ils soient propriétaires ou qu'ils fréquentent le chalet appartenant à un membre de leur famille. Parmi ceux-ci, un seul a collaboré à la construction du chalet. Quant à l'attrait pour un chalet qui surplombe la rivière et d'une fenêtre avec vue sur la rivière, il explique : « Mon père devait regarder la rivière et les gens pêcher. S'il voyait quelqu'un attraper un saumon, il devait se dire : « Bon, ça mord, je vais aller pêcher » » Cette citation met en lumière une nuance importante dans la compréhension du critère du champ de vision chez les Innus. À Shipit, c'est l'accessibilité à la pêche qui motive les gens à s'y installer. Même si la pêche au saumon n'est plus une pêche de subsistance, c'est l'accès à la ressource qui est privilégié. La vue sur le paysage est ainsi d'autant plus attrayante dans une optique de capture de prises, plutôt que purement pour son esthétisme.

À l'échelle du grand bois, trois répondants ont renchéri sur l'importance du plan d'eau dans l'implantation de leur campement, à l'effet que leur position leur permettait de voir le caribou traverser le lac et les outardes atterrir sur le plan d'eau²¹. Tout en étant situé à proximité du chemin de fer QNS&L du grand lac qui constitue une voie navigable, ce lieu était donc très accessible. Lorsque ceux-ci vont également tenter de l'autre côté du lac pour aller chasser le caribou, leur campement secondaire est toujours érigé au même endroit, sur un terrain plat, un peu sablonneux, avec vue sur le lac de façon à apercevoir le caribou traverser le lac.

²¹ Note de l'auteur : cela étant dit, notamment pour la chasse aux outardes, d'autres chasseurs pourraient préférer implanter leur campement un peu en retrait dans la forêt de façon à ne pas se faire repérer par le gibier lors de l'atterrissage sur le plan d'eau.



Figure 48 : Le plan d'eau comme champ de vision pour appréhender la faune²²

Le front bâti des campements à la plage de Mani-utenam est orienté vers le fleuve dans la plupart des cas, mais pas nécessairement avec le même angle, ni aligné. Certains ont la façade parallèle au front de mer tandis que d'autres sont orientés en direction des îles légèrement vers l'ouest, ou plus à l'est vers le soleil levant.



Figure 49 : Orientations selon les éléments du paysage, plage de Mani-utenam

À Shipit, un cabanage s'est également implanté en biais de façon à avoir un champ de vision dans l'axe de la rivière, compte tenu de l'étroitesse de la rivière.

²² Silhouette d'un ours traversant un lac à Peshemessun au printemps, mai 2016



Figure 50 : Implantation en biais, Shipit

4.2.8 Places « entre-deux »

Tous les chalets et cabanages relevés comportent une galerie en façade, sans garde-corps, qui a en moyenne de 1,2 m à 1,8 m de profond. La longueur est variable, mais peut correspondre à la largeur de la façade. Ces galeries ne sont pas couvertes ni assez grandes pour mettre une table, seulement des chaises ou des bancs.



Figure 51 : « Entre-deux » des chalets, Shipit

Les tentes n'ont pas de ces espaces qualifiés « d'entre-deux ». On passe directement de l'intérieur à l'extérieur.

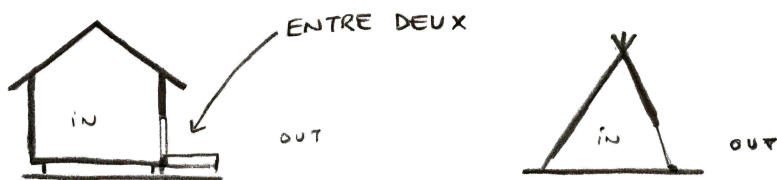


Figure 52 : Places « entre-deux »

4.2.9 Composer avec les matériaux

Pour les deux sites, les campements sont similaires et sont classifiés en trois catégories, par leur caractère de permanence, mais aussi par les matériaux qui les composent :

- Chalets : camp qualifié de chalet en raison de son caractère plus permanent. Il s'agit de chalet avec ossature de bois avec toit en pente.
- Cabanage : camp qualifié de cabanage, étant un hybride entre un chalet et un campement d'hiver de type *pipun-shaputuan* par la forme et la matérialité qui la constitue;
- Tente : camp qui consiste en une structure de tente avec ossature de bois laissée sur place, inoccupée au moment du relevé de terrain.

Tableau 4 : Type de bâti

Type de bâti	Nombre à Shipit	Nombre à la plage de Mani-utenam	Total
Chalet	10	12	22
Cabanage	2	0	2
Structure de tente	2	2*	2+2*
Structure de tente de sudation	0	2*	2*
Total	14	12+4*	26+4*

*Les structures de tente situées à la plage de Mani-utenam sont comptabilisées comme faisant partie d'un campement, qui englobe à la fois un chalet, de par leur proximité au chalet.



Chalet



Cabanage



Structure de tente

Figure 53 : Campements types

À la plage de Mani-utenam, on dénote également la structure de deux tentes de sudation, modèles qui ne constituent pas un habitat en tant que tel. Les tentes de sudation sont de taille similaire et sont construites de perches d'aulnes fléchies.



Figure 54: Tentes de sudation

Les chalets sont le produit de matériaux achetés en magasin. La structure est composée de planches de bois et de fermes de toit. Le revêtement extérieur varie entre le panneau de rip pressée, le contreplaqué ou des planches de bois. Seul un chalet est en bois rond. Certains campements sont également laissés sans revêtement extérieur et sans finition. L'esthétisme du bâti ne semble pas être un critère qui prime. L'intérieur des chalets est dans plusieurs cas fini en contreplaqué.

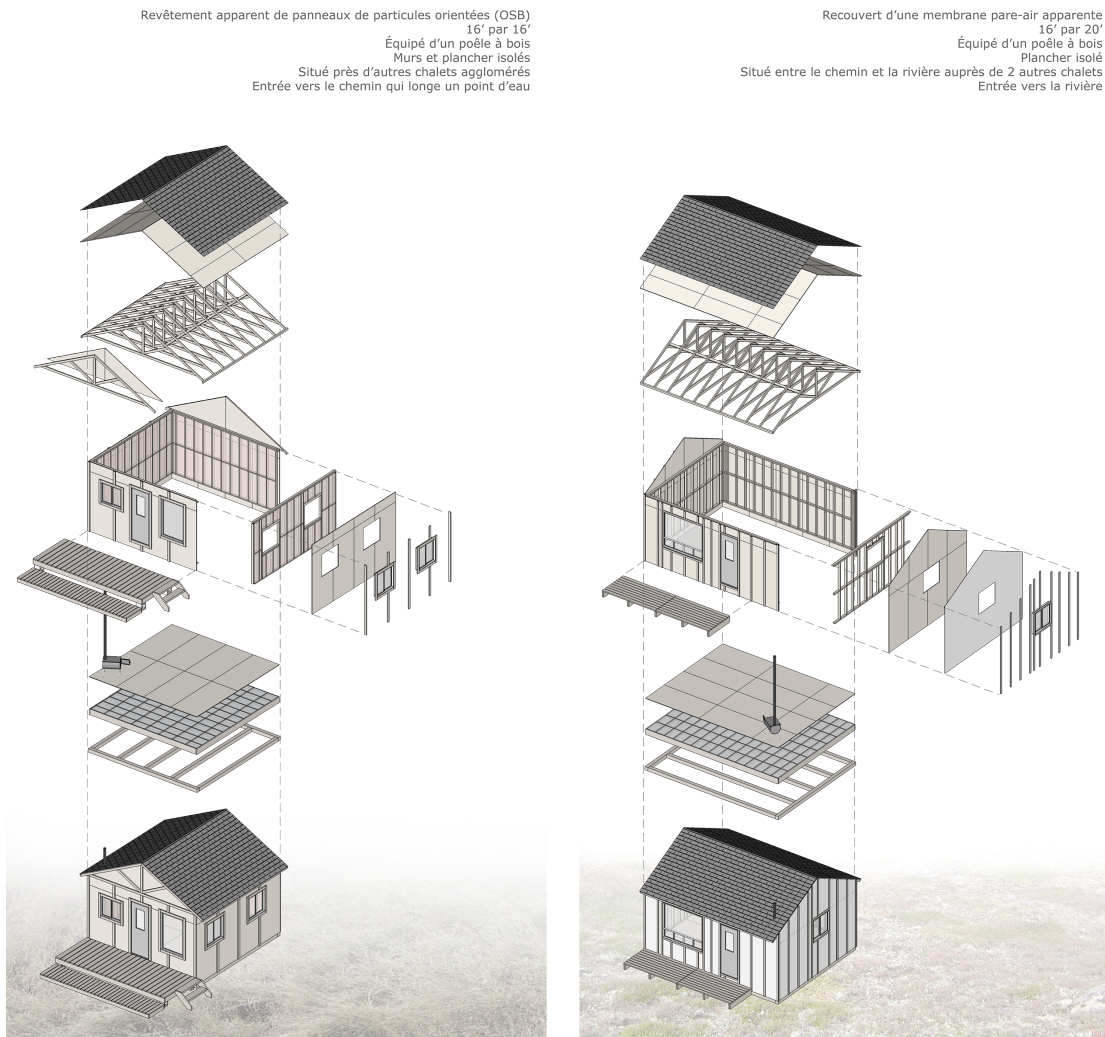


Figure 55 : Chalets types, plage de Mani-utenam et Shipit

Source : C. Asselin, 2016, Groupe Habitats+Cultures, Université Laval

Par ailleurs, la composition des chalets et l'isolation de ceux-ci ne permettent plus d'entendre les bruits extérieurs environnants, contrairement aux tentes.

Les cabanages évoquent la forme d'un campement d'hiver. Le revêtement extérieur est composé d'un matériel en plastique qui rappelle par sa couleur, le tissu en coton de la toile. La composition et l'intérieur de ce type de bâtiments n'ont pu être observés, les ouvertures étaient ajourées.

Au niveau des deux structures de tentes relevées à Shipit, les perches proviennent d'épinettes ébranchées. Des morceaux de contreplaqué sont placés en guise de « plinthes de plancher », en remplacement de pierres pour retenir le bas de la toile. Les vestiges du tapis en sapinage dans un des cas témoignent de la composition du plancher à la manière traditionnelle.

4.3 Représentation du territoire

Le cadre théorique au chapitre 2 présente un survol de la littérature sur la représentation du territoire, par certains Innus qui ont connu le mode de vie ancestral et qui ont vécu la transition de la tente à la maison. Cette section relate également ce que représente le territoire à une époque contemporaine, comme les chercheurs Lacasse (1996) et Roy (2015) l'ont étudié.

Les propos des répondants sont mis à profit pour apporter ici un complément d'informations orientées en fonction de la question de recherche : sur la représentation du territoire comme source d'inspiration pour l'aménagement des communautés innues.

La notion de territoire englobe les mêmes trois entités, c'est-à-dire le grand bois et les lieux situés sur la côte dont font partie Shipit et la plage de Mani-utenam et la communauté elle-même. Pour les répondants, il appert que le terme « territoire » réfère davantage au grand bois et à des lieux de la côte situés dans un environnement naturel comme Shipit.

4.3.1 Grand bois

Le grand bois commence là où : « le paysage est différent; on voit des lacs, pas de chemin de fer, tu vois des traces de caribou, d'orignal, tu vois davantage de perdrix. » La végétation aussi est différente de la côte : « la forêt est différente, plus clairsemée, les lacs sont grands, il y a du caribou ». Cela confirme l'idée que c'est une entité aux frontières imprécises.

Le territoire à l'échelle du grand bois représente un lieu intimement lié aux ressources qu'on y retrouve; le gibier que les Innus chassent et les poissons qu'ils pêchent. C'est « l'endroit pour pratiquer les activités traditionnelles telles que la pêche sous la glace ou le trappage. Tu ne peux pas faire cela sur la côte ». Un répondant ajoute en ce sens : « le grand bois, c'est là que l'Innu chasse. Auparavant, c'était « Le » magasin. Par exemple, à un lac [donné sur son territoire de chasse], il y a du poisson en abondance. Si tu es en famine, tu vas là. ».

D'autres types activités, comme faire de la couture ou de l'artisanat, se promener, s'occuper du campement, ou tout simplement se reposer ou admirer l'immensité du paysage, peuvent bien-sûr se faire en parallèle. Mais le but premier d'un séjour dans le grand bois est axé sur la quête du gibier et du poisson, même si au final, le résultat de la chasse devient secondaire.

Pour un répondant, c'est le lieu où on saisit réellement son identité : « C'est là que tu te reconnais en tant qu'Innu, que tu apprends à te connaître réellement et que tu vas chercher tes valeurs ». C'est là où on y apprend la débrouillardise, à vivre au jour le jour en suivant le rythme du soleil, à vivre l'instant présent et avoir la pleine conscience.

Sur ce qui est moins apprécié dans la vie dans le grand bois, les répondants hommes n'ont trouvé rien à redire à ce sujet. Deux femmes ont fait référence aux incommodités reliées à l'hygiène personnel (douche et toilette) ainsi qu'au lavage à la main. Deux femmes font également mention de l'isolement du lieu lors d'un séjour prolongé dans le bois.

4.3.2 Lieux sur la côte

Shipit fait partie du territoire, mais est aussi perçu à un autre niveau. Trois répondants considèrent l'endroit « un peu » comme le grand bois; deux spécifiant parce que l'on peut y pêcher et un autre explique que c'est parce qu'il y a des campements innus (tentes et chalets). Le fait que les campements soient entourés de forêt ainsi que la rivière évoque pour eux le territoire au sens du grand bois. Pour un répondant, ne pas avoir d'électricité, de télévision et de téléphone, soit « rien qui te dérange », lui rappelle également le territoire. Certains viennent donc y trouver une certaine quiétude.

À Shipit, ce qui est apprécié est l'esprit communautaire; les gens se visitent davantage que sur la communauté. Certains déplorent cependant qu'il y ait trop de monde et le va-et-vient des véhicules : « t'entends une auto et tu t'attends alors à avoir peut-être de la visite. Dans le grand bois, si tu entends un ski-doo, c'est sûr que cette visite t'est destinée, tu es content. »

Pour ce qui est de la plage de Mani-utenam, selon certains, ce lieu est trop près de la communauté et trop accessible pour que l'on se sente comme dans le territoire. C'est un lieu apprécié pour la beauté du paysage et qui permet de profiter de la vie à l'extérieur, de se baigner et d'être en famille. Pour un répondant, son campement à la plage est un lieu qui lui permet de passer davantage de temps avec ses enfants puisque sur la communauté, chacun se disperse et vaque à ses occupations. Comme à Shipit, ce sont également les véhicules et les motos qui dérangent la quiétude et la sécurité des lieux. Dans les deux sites, on déplore également l'absence d'eau courante et de toilettes.

4.3.3 Communauté

Un peu à l'image du territoire, la communauté est un lieu où les Innus se sentent libres et maîtres chez eux. Ce lieu est apprécié pour l'esprit communautaire, soit de saluer les gens dans la rue et d'aller les visiter. Puisque tout le monde se connaît dans le village, certains parents apprécient laisser leurs enfants jouer à l'extérieur sans assurer une vigilance constante, puisqu'il y a une sorte de surveillance naturelle qui se fait avec le voisinage. La taille de la communauté leur permet d'habiter à une distance relativement proche de leurs enfants. Les petits-enfants viennent à pied visiter leurs grands-parents, par eux-mêmes, et à l'improviste.

Certains regrettent que les problèmes sociaux soient si visibles, même de l'extérieur, projetant un mauvais exemple aux enfants. Certains déplorent la malpropreté de certains terrains, les terrains laissés à nu et le manque d'arbres à l'échelle de la communauté.

4.4 Le territoire transposé à la communauté

Puisque la représentation du territoire est liée aux activités traditionnelles de chasse au gibier et à la pêche, il devient difficile de prétendre pouvoir ramener cette notion de territoire à l'intérieur même de la communauté, la communauté étant située sur la côte et près d'un milieu urbain, soit la ville de Sept-Îles. Bien que certains auteurs, comme Charest (1996) et Deschênes et Dominique (1983),

fassent l'analogie entre la communauté et un campement de chasse principal, d'où les membres se livrent à leurs activités diverses, certains répondants sont catégoriques à l'effet que le territoire ne pourra jamais être transposé à la réserve. Selon eux, les environnements naturel et bâti divergent trop. Pour ces deux répondants, le territoire est davantage associé au grand bois et donc au paysage des grands lacs, des montagnes au loin et à une forêt plus clairsemée et où il y a du bois sec. Pour ces deux répondants, le territoire, en excluant la communauté dans leur cas, est nécessairement le lieu pour éveiller les jeunes à la culture innue.

D'autres croient qu'en favorisant à l'intérieur de la communauté des lieux pour la pratique d'activités culturelles, un certain rappel des éléments du territoire pourrait alors être engagée. À la question : « Quels aspects de la vie sur le territoire, selon vous, pourraient être transposés à la vie de réserve [...] ? », les informateurs répondent par la tenue d'activités traditionnelles comme faire fumer le poisson, faire cuire de la bannique dans le sable, et avoir des ateliers où on apprendrait à faire des raquettes ou des canots, par exemple. La tente est également un élément évocateur du territoire souhaitée dans le paysage de la communauté, par sa forme et sa matérialité, mais aussi par les sens qui sont sollicités lorsqu'on est à l'intérieur. N'ayant pas de fenêtres qui donnent vers l'extérieur et avec l'odeur du sapinage et du poêle à bois, la tente permet aisément de faire une coupure avec l'environnement extérieur et de se transposer mentalement dans le territoire.

Pour répondre à cette question, on sent également chez les répondants une certaine recherche dans la forme ou la matérialité des éléments de l'environnement urbain actuel, comme pour les clôtures, le parement extérieur de la maison, la signalisation des adresses civiques et l'art public comme des sculptures dans la rue. Selon eux, cette forme ou cette matérialité pourraient être inspirées d'éléments qui composent les campements traditionnels et dans l'environnement naturel dans lesquels ceux-ci sont implantés, par exemple les perches, les animaux du territoire et même des raquettes.

D'autres répondants apprécieraient avoir de meilleures vues sur l'eau, en donnant l'exemple des communautés innues de Sheshatshit, et d'Ekuanitshit ou la communauté crie de Nemaska. Un autre informateur cite l'exemple de la communauté de Nemaska, où les Cris ont réussi à conserver un couvert qui est encore très boisé à travers le bâti et à l'arrière des lots, malgré le défi imposé par la fragilité de la végétation en milieu nordique.

5. Conclusion

5.1 Résumé

Bien que la communauté soit devenue le nouveau milieu de vie pour une majorité des Innus de la bande de Uashat mak Mani-Utenam, il n'en demeure pas moins que le territoire ancestral revêt encore une grande importance. Le nombre de personnes présentes aux rencontres publiques d'ITUM lorsqu'un sujet touche le territoire en témoigne; les gens se bousculent aux portes, les lieux de rencontre sont comblés, le sujet interpelle. Symbole d'idéal, matrice de culture et référent identitaire de premier ordre, on peut se demander comment l'intégration d'éléments de rappel au territoire dans l'aménagement des milieux de vie des communautés innues peut être mise à profit.

Les façons dont les Innus se représentent le territoire, l'habitaient et l'habitent encore aujourd'hui ont été explorées dans le cadre de cet essai. Les analyses typo-morphologique et l'analyse du bâti à travers les patterns ont porté sur deux sites que les Innus de la bande de Uashat mak Mani-utenam fréquentent, à proximité de la communauté. Voici ce qu'il en ressort.

Pour ceux et celles qui le fréquentent, le territoire est encore aujourd'hui intimement lié à la quête du gibier et du poisson. La pratique des activités traditionnelles reliées à la chasse et à la pêche influence encore la localisation et l'implantation des campements sur le territoire. Le site de Shipit est d'ailleurs occupé pour ces raisons.

D'après les relevés, le pattern le plus évident est celui d' « Habiter le site ». L'implantation de l'habitat n'est toutefois pas tributaire d'un facteur en particulier, mais bien d'un ensemble de facteurs qui inclut à la fois la direction des vents, la topographie du site, l'accessibilité du lieu et l'accès à l'eau et la vue sur le paysage. L'accès à l'eau constitue un critère important pour répondre aux besoins primaires, mais aussi pour se déplacer, appréhender le gibier ou le poisson et accéder à ces ressources fauniques et aquatiques. La vue pour apprécier le paysage a certes son importance, mais elle est secondaire par rapport à la vue dans une optique de poursuite du gibier ou de capture de prises. On pourrait ainsi y voir un trait identitaire du mode de vie traditionnel qui persiste. Le temps de l'année pendant lequel le campement est occupé a aussi une influence. L'hiver, il est préférable de se tenter en retrait dans la forêt, plutôt qu'en rive, de façon à être protégé du vent. Indépendamment des saisons, l'effet de refuge est accentué par la forêt qui s'infiltré à travers le bâti et qui joue par le fait même un rôle de seuil avec la parcelle voisine. L'habitat s'harmonise ainsi réellement au site dans lequel il est implanté.

Les résultats montrent toutefois qu'il y a une transition notable de la tente au chalet dans le mode d'habiter le territoire. À première vue, le campement de type chalet ressemble à un habitat non autochtone par son volume, les matériaux qui le composent et la provenance de ceux-ci. Mais lorsqu'une analyse à l'échelle plus fine est réalisée, on constate que plusieurs traits identitaires persistent dans la façon de concevoir et de vivre dans cet habitat contemporain.

D'abord, le fait de n'avoir qu'une seule pièce est un rappel sans équivoque de la tente, avec un aménagement intérieur quasi-identique à celle-ci. Tout comme les tentes, les chalets n'ont qu'une seule entrée et un espace de transition peu éloquent entre l'intérieur et l'extérieur. Enfin, la relation au sol, en raison du fait que les campements sont déposés sur le sol plutôt que d'y être ancrés, confère également une certaine flexibilité pour déplacer ce type d'habitat, qui évoque le trait nomadique de la tente.

La plage de Mani-utenam est davantage fréquentée l'été lors de la période de la baignade. La vue est beaucoup prisée, mais dans ce cas-ci, l'implantation des campements n'est pas orientée vers la quête de la ressource faunique ou aquatique. Il s'agit plutôt d'un lieu apprécié pour les activités qui s'y déroulent comme la baignade et où les gens vont pour passer du temps avec leurs proches pour profiter de l'extérieur, se détendre ou se ressourcer. Dans ce cas-ci, on peut tout de même mentionner que le type d'habitat dans lequel les gens s'installent, soit majoritairement des chalets, la manière dont est occupée l'espace extérieur et l'environnement naturel dans lequel ils sont implantés peuvent suggérer la vie sur le territoire.

Enfin, on remarque également à Shipit et à la plage de Mani-utenam des regroupements ad hoc de campements qui semblent être en dialogue, et qu'on présume en fonction des liens familiaux. Ceci est donc un autre trait identitaire qui persiste dans le temps.

5.2 Critères de design

En somme, l'implantation des campements dans le territoire se distingue de celui des communautés. À Uashat et Mani-utenam, sous prétexte d'esthétisme et d'uniformisation, les maisons sont alignées et orientées pour faire face à la voie, avec comme vue la façade du voisin avant. Cela est contraire à l'implantation type observée à Shipit, où les campements font dos au chemin et ont vue vers le paysage. L'accessibilité au site demeure importante, mais le positionnement de la porte d'entrée semble être secondaire, en autant que celle-ci puisse être accessible par un véhicule le plus près possible.

L'implantation du bâti sur la communauté de Uashat mak Mani-utenam s'éloigne ainsi des critères d'implantation en forêt qui se fait en fonction des cours d'eau et de la poursuite du gibier. Même si géographiquement, à plus grande échelle, Uashat et Mani-utenam sont situés près de plans d'eau, ceux-ci sont peu accessibles, ni très visibles et encore moins aménagés adéquatement pour la mise à l'eau d'embarcations.

Cela amène à proposer des critères de design dans une perspective d'aménagement repensé pour les communautés innues :

- positionner l'habitat en fonction des éléments naturels du site plutôt que de contraindre à une implantation parallèle aux autres bâtiments adjacents et à la rue;
- prioriser un champ de vision vers les éléments du paysage/activités;

- pour Uashat et Mani-utenam, éviter une orientation de la porte face à l'est en raison des vents;
- aménager des rampes de mise à l'eau sur la communauté pour donner accès au territoire via les plans d'eau, débarcadères inexistant à Uashat ou à la pointe de la rivière Moisie;
- offrir des percées visuelles vers les plans d'eau et les autres éléments du paysage;
- laisser la forêt s'infiltrer à travers le bâti pour agir à titre de limites naturelles de la parcelle, entre les voisins, mais aussi pour contribuer à l'effet de refuge et pour contribuer à dissimuler les éléments moins intéressants visuellement comme l'entreposage qui est relégué dans la cour arrière;
- réfléchir à des formes de parcelles organiques en fonction des éléments naturels sur le site plutôt que des parcelles rectangulaires;
- puisque les maisons sont généralement implantées à plus d'un mètre du niveau du sol en raison des sous-sols, favoriser la construction d'un espace « entre-deux » qui facilitera la transition entre le niveau du sol et l'entrée surélevé de l'habitat. Profiter de cet espace de transition pour aménager une galerie le long de la façade pour permettre aux résidents d'apprécier la vue qui s'offre à eux, en étant à l'extérieur, tout en étant adossés à leur maison;
- à défaut d'être dans un environnement qui donne accès au gibier et au poisson, prévoir des lieux qui permettront la pratique d'activités traditionnelles de façon à perpétuer le savoir et la pratique, en l'occurrence des lieux communautaires où nettoyer et apprêter le gibier et où fabriquer du matériel utilisé lors de la vie en forêt;
- faire un rappel des formes et de la matérialité de l'habitat traditionnel et un rappel de l'environnement naturel dans l'environnement bâti de la communauté.

5.3 Limites de la recherche et suites à donner

De façon à avoir un portrait plus global, d'autres relevés de campements à l'échelle du grand bois ou de la côte, mais à des endroits un peu plus isolés des milieux urbains, seraient souhaitables pour venir en complément aux résultats de cet essai. Le cas de Shipit et de la plage de Mani-utenam ne présentent pas nécessairement un portrait fidèle de ce qui se passe sur les lieux plus isolés, puisqu'en général, le nombre de campements sur un site est de beaucoup inférieur et donc les gens sont moins contraints par l'effet d'agglomération dans leur choix d'implanter leur camp à tel endroit. Il serait également intéressant d'observer davantage de tentes occupées, puisque la plupart étaient inoccupées au moment de l'étude; la majorité des campements observés étant des chalets. Il faut aussi signaler que les propriétaires des campements ne sont pas nécessairement les constructeurs ni les concepteurs de ceux-ci. Tel que mentionné précédemment, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam a construit plusieurs camps pour le compte de ces membres ces dernières années dans le grand bois suivant un même modèle. Ces camps ne sont pas situés à

Shipit ni à la plage de Mani-utenam, mais pourrait tout de même avoir eu une certaine influence sur le choix du modèle de chalets que les gens se construisent à Shipit et à la plage de Mani-utenam.

On observe également que pour les campements, les espaces dits « privés » sont essentiellement dédiés à de l'entreposage et aux « bécosses », et se situent à l'arrière du bâtiment. Cet espace privé n'est donc pas utilisé au même titre que dans les banlieues nord-américaines où la cour arrière est réservée aux activités familiales, qui se veulent aussi être de nature plus privée. Malgré un va-et-vient des véhicules qui circulent sur les voies d'accès, à la plage de Mani-utenam, ces moments de rassemblement se tiennent plutôt dans la cour en façade ou sur le côté et sont donc visibles de la route. À Shipit, ces activités s'étendent sur le côté vu l'étroitesse de la cour en façade, et donc sont visibles de la route également. Le fait que les maisons des communautés innues de type bungalow aient deux entrées modifie sans doute la dynamique de l'utilisation des terrains avant et arrière. Cela mériterait d'être davantage investiguée pour bien saisir la relation à la rue que les gens entretiennent. Bien que l'implantation de la maison sur la parcelle et qu'une deuxième porte permettent l'accès à une cour arrière, cela n'empêche pas les enfants de continuer à jouer en façade, voir même de s'approprier complètement la rue, plutôt que dans la cour arrière.

L'essentiel des critères de design proposés repose sur l'analyse des camps relevés et l'opinion des gens qui fréquentent le territoire. Mais qu'en est-il de la perception des gens qui ont épousé la modernité ou de ceux qui ne fréquentent pas le territoire?

Bien que le territoire et la communauté peuvent être perçus comme deux entités inconciliables aux yeux de certains, la communauté se situe tout de même dans les limites géographiques du Nitassinan. Donc oui, le territoire et la communauté sont conciliables dans le sens où elles se complètent l'une est l'autre selon ce que chacun de ces environnements a à offrir.

Médiagraphie

- André, M. (1984). *Nin Mestenameu, Moi, Mestanameu*. Traductions montagnaises. Sept-Îles : Éditions Ino.
- Antene-Kapesh, A. (1976). *Je suis une maudite sauvagesse. Ekuan nin matshimanitu innu-iskueu*. Ottawa : Leméac.
- Antene-Kapesh, A. (1979). *Qu'as-tu fait de mon pays?* Montréal : Les Éditions impossibles inc.
- Audet, V. (2012). *Innu nikamu - l'innu chante : Pouvoir des chants, identité et guérison chez les Innus*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Bhatt, V et Chagny, M. (2003). *L'habitat autochtone et le genre : une approche sensible de la population crie de Chisasibi*. Programme de subvention de recherche à la Société canadienne d'hypothèque et de logement. Repéré à http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/schl-cmhc/nh18-1-2/NH18-1-2-153-2003-fra.pdf
- Burns, A. (2006). Moving and Moving Forward: Mushuau Innu Relocation from Davis Inlet to Natuashish. *Acadiensis*, 35(2), 64. Repéré à <https://journals-lib-unb-ca.acces.bibl.ulaval.ca/index.php/Acadiensis/article/view/10599/11216>
- Casault, A. (1999). La réserve montagnaise de La Romaine : pour une maison identitaire, *Continuité* 80 (printemps) : 48-49. Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/16665ac>
- Casault, A. (2001). House Hunting, or l've Never « Lived » in My House, *Traditional Dwellings and Settlements Review*, 12(2) : 45-55. Repéré à : <http://www.jstor.org/stable/41757869>
- Charest, P. (1996). Les stratégies de chasse des Mamit Innuat. *Anthropologies et sociétés*, 20(3) : 107-128. Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/015436ar>
- Clément, D. (2014). *La terre qui pousse : L'ethnobotanique innue d'Ekuanitshit* (2^e édition). Québec : Presses de l'Université de l'Université Laval.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015) *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Repéré à http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French_Exec_Summary_web_revised.pdf
- D'Orsi, A. (2013). Conservation et innovation : les articulations contemporaines de la tradition innue. *Recherches amérindiennes au Québec* 43(1) : 69-85. Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/1024475>
- Déborbe, M. (2015). *Aménagement urbain et contexte décisionnel des communautés innues du Québec. Le cas des communautés de Pessamit, Nutashkuan et Uashat mak Mani-Utenam, en Côte-Nord, Québec, Canada, de 1851 à nos jours*. Essai, Université Laval.

- Deschênes, J.-G. et Dominique, R. (1983). *Recherche sur l'occupation et l'utilisation du territoire : Nitassinan*. Village-des-Hurons : Conseil Attikamek-Montagnais.
- Dion, S. (2013). *Une architecture aux ambiances identitaires. Conception de lieux de transmission culturelle dans les communautés innues de Mani-Utenam, Unamen Shipu et Pakua Shipi*. Essai [projet], Université Laval.
- Dominique, R. (1989). *Le langage de la chasse : Récit autobiographique de Michel Grégoire, Montagnais de Natasquan*. Québec : Les Presses de l'Université du Québec.
- Dubreuil, S. (2004). En remontant le courant : une brève histoire de la pêche au saumon sur la Mishta Shipu / rivière Moisie. *La revue d'histoire de la Côte-Nord*, Société historique du golfe de Sept-Îles, 37-38 : 9-16.
- Gaston St-Pierre et associés inc. Urbanistes-conseils (2014). *Mise à jour des plans d'aménagement communautaire, Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam*, Mars 2014. 12-2821-01.
- Gentelet, K., Bissonnette, A. et Rocher, G. (2007). *La sédentarisation : Effets et suites chez les Innus et des Atikamekw*. Montréal : Les Éditions Thémis.
- Iceta, S. (1997). *L'espace-temps subarctique : le vécu et le conçu montagnais*. Mémoire de maîtrise, Université Laval. Repéré à <https://ezproxy-bibl-ulaval.ca/acces.bibl.ulaval.ca/login?url=http://search.proquest.com/acces.bibl.ulaval.ca/docview/304398848?accountid=12008>
- Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (2013). *Rapport de consultation publique : Mise à sur les plans d'aménagements communautaires, règlement administratif d'urbanisme, règlement sur les nuisances*. Décembre 2013.
- Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (2012). *Sommet territorial. Tshinanu uapet*. Septembre 2012.
- Institut Tshakapesh (2015). *Akua-nutin, nutshimiu-aimuna*. Uashat : Les Éditions Tshakapesh.
- Jérôme, L. (2011). Ka atanakaniht : la « déportation » des Innus de Pakuashipi (Saint-Augustin). *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(2-3), 175-184.
- Lacasse, J.-P. (1996). Le territoire dans l'univers innu d'aujourd'hui. *Cahiers de géographie du Québec*, 40(110), 185-204. doi : 10.7202/022567ar
- Lajoie, A. (2005). *Gouvernance autochtone : aspects juridiques, économiques et sociaux*. 177-186. Montréal : Les Éditions Thémis.
- Lamothe, A. (1973) Entrevue de Christine Vollant [Fichier vidéo sur VHS] Moisie. Montréal : Ateliers audiovisuels du Québec.
- Lemire, R. (2013). Organic architecture and indigenous design tenets : Frank Lloyd Wright in relation to the work of Douglas Cardinal. *Journal of the Society for the Study of Architecture in Canada*, Volume 38(2), 87-94. Repéré à <https://acces.bibl.ulaval.ca/login?url=https://search.ebscohost.com/login.aspx?direct=true&db=bvh&AN=716747&site=ehost-live>

- Lessard, M., Chicoine, N. et Ouellet, R. (1986). Le nouveau village de Chisasibi : Une évaluation par les résidents. *Recherches amérindiennes au Québec*, 16(2-3), 127-139.
- Lévesque, C. et Cloutier, E. (2013). Les premiers peuples dans l'espace urbain au Québec. Dans A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon, *Les Autochtones et le Québec* (281-295). Gatineau, Canada: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Lévy, A. (1992). *La qualité de la forme urbaine : problématique et enjeux*. Nantes, France : Ville Recherche Diffusion.
- Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), ch.I-5
- Luce, M. (2011). Le climat de la zone GIEBV Duplessis. Sept-Îles : Organisme de bassins versants Duplessis. Reperé à <http://obvd.qc.ca/wp-content/uploads/2015/10/Climat-de-la-zone-de-GIEBV-de-Duplessis.pdf>
- Mailhot, J. (1986). Territorial Mobility among the Montagnais-Naskapi of Labrador. *Anthropologica*, New Series, 28(1/2), 92-107. doi: 10.2307/25605194
- Mailhot, J. (1993). *Au pays des Innus : Les gens de Sheshatshit*. Montréal : Recherches amérindiennes au Québec.
- Marchand, K. (2011). *Morphologie et morphogenèse des territoires urbanisés de Uashat mak Mani-utenam. La réserve innue entre mémoire du territoire et structures empruntées*. Essai, Université Laval.
- Marchand, M. (2012). La représentation sociale de l'espace traditionnel des autochtones par rapport à celle du territoire des allochtones : l'exemple de la forêt mauricienne, 1534-1934. *Cahiers de géographie du Québec*, 56(159), 567-582. doi :10.7202/1015307ar
- Martin, T. et Casault, A. (2005). Thinking the other : Towards Cultural Diversity in Architecture. *Journal of Architectural Education*, 51(1), 3-16. doi:10.1111/j.1531-314X.2005.00001.x
- Morneau, C. (2009). *Le village cri d'Ouje-Bougoumou : Analyse de la forme architecturale et urbaine d'un milieu planifié*. Essai, Université Laval.
- Rocher, G. (2005). Nouvelles perspectives de gouvernance social : Éléments de synthèse. Sous la direction de Lajoie, A. *Gouvernance autochtone : aspects juridiques, économiques et sociaux*, 171-175. Montréal : Les Éditions Thémis.
- Rocher, G. Gentelet, K. et Bisonnette, A. (2005). Représentations et pratiques des droits ancestraux, de la santé et de la famille chez des Innus et des Atikamekw. Sous la direction de Lajoie, A. *Gouvernance autochtone : aspects juridiques, économiques et sociaux* (177-186). Montréal : Les Éditions Thémis.
- Rodon, T. (2012). Les Innus de Uashat mak Mani-Utenam et la pêche au saumon de la Moisie : de la confrontation à la congestion. In *Pêches autochtones dans l'est du Québec*, Paul Charest, Camil Girard et Thierry Rodon, (dirs.). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Roy, J.-O. (2015). *Une compréhension critique des nations et du nationalisme autochtones au Canada : Traditionalisme et modernité politique et étude de cas sur les Innus au Québec*.

Doctorat en science politique, Université Laval. Repéré à <http://www.theses.ulaval.ca/acces.bibl.ulaval.ca/2015/31102/>

Roy, N. (2007). Un psychoéducateur averti en vaut deux ! : Intervenir en milieu scolaire autochtone innu. *En pratique de l'OCCOPPQ*, 7. Repéré à http://www.tshakapesh.ca/CLIENTS/1-tshakapesh/docs/upload/sys_docs/texteeleveinnu.pdf

Saï, A. (2005). *Banlieusards d'ici et d'ailleurs! L'identité territoriale des immigrants locataires de banlieues de Québec : Le cas de Duberger et Sainte-Foy*. Essai. Université Laval.

Savard, R. (1976). *Des tentes aux maisons à St-Augustin*. Recherches amérindiennes au Québec, 5(2) : 53-62.

Sauvageau, P. (2004). *L'habitation comme expression culturelle : la transformation du bungalow contemporain comme support et encouragement de l'identité innue*. Essai [projet], Université Laval.

Vachon, D. (1985). *L'histoire montagnaise de Sept-Îles. Umue tipatshimun ute Uashat, Sept-Îles*. Éditions innu.

Sites web

<https://fr.wikipedia.org>

https://fr.windfinder.com/windstatistics/sept-iles_aeroport

Ressources naturelles Canada, Historique foncier des terres indiennes au Québec [en ligne]

https://www.nrcan.gc.ca/sites/www.nrcan.gc.ca/files/earthsciences/pdf/land-surveys/MALIOTENAM_FR.pdf (page consultée le 25 avril 2015)

www.innuassia-um.org

www.habiterlenordquebecois.org

www.larousse.fr

www.tshakapesh.ca

www.tshuuetin.net

Annexe A : Grille d'entrevue

Essai : La représentation du territoire comme moyen de supporter un aménagement culturellement adapté pour la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam : La réserve, foyer de rayonnement vers le *Nitassinan*²³

ENTREVUE

No : _____

Date : _____ Lieu de l'entrevue : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Âge : aînés (65 ans et plus) Lieu de naissance : _____

adultes (51 ans à 64 ans)

jeunes adultes (30 à 50 ans)

jeunes (18 à 30 ans)

A fréquenté le Pensionnat indien : Oui : Nbre d'années : _____ Non

Moyen d'apprentissage : Familiale
 Nutshimiu Atusseun
 Projet Kupaniesh
 Portage
 Autre : _____

Autorisation d'enregistrer l'entrevue : Oui Non

Autorisation de citer certains propos : Oui Non

Veut recevoir une copie de l'essai : Oui Non

Adresse courriel : _____

Personne interviewée

Date

Gaëlle André-Lescop, intervieweuse

Date

²³ Traduction libre par l'auteur pour la grille

1. TERRITOIRE / NUTSHIMIT

- 1.1. Montes-tu parfois dans le grand bois ? Si oui : question 1.2. Si non, question 2.
Tshe kushpen a e man nutshimit?
- 1.2. À quel(s) endroits? *Tanite tetshe ishi kushpin?*
- 1.3. Quand? *Tan ishpesh man e kushpin?*
- 1.4. Combien de temps y restez-vous? *Tan tet tshishuk e tain e kushpin?*
- 1.5. Comment vous installez-vous rendus là-bas ? *Tan ishi manikashin anite e tain?*
- 1.6. Quels facteurs ont influencé la localisation même de votre campement? *Neme tshe uauitenaua ka ishi tshimitaiek tshitshuau, tshekuan tshitapetanuipen tshetshi anite miam manikashiek?*
- 1.7. Avec qui y allez-vous? *Uen uitshut ?*
- 1.8. Quelles activités pratiquez-vous là-bas? *Tan ishitussein anite e tain?*
- 1.9. Quels aspects de la vie du territoire appréciez-vous? *Tshekuan anite minuatimen nutshimit, neme ishi inniunanut anite?*
- 1.10. Quels aspects de la vie du territoire appréciez-vous le moins? *Tukuenitshe nass uin tshekuan eka ishpesh minuatimen neme man e kushpin, ma tshipa tshi uauitemun?*
- 1.11. Quels aspects de la vie sur le territoire, selon vous, pourraient être transposés sur la vie de réserve, par exemple pour donner la possibilité à ceux qui ne montent pas dans le bois de se rappeler de la vie sur le territoire, si on pense à l'aménagement physique des rues et des maisons? *Ma tshe uaten tshin tshekuan tshipa tshi utinekanu anite nutshimit, neme ishe inniunanut, ishi uitnanut, kiema ishinakuet, tshetshi petan ute innuassit, tshetshi tshessiteminian innu nutshimit itenitakuet kiema ishinakuet?*

1.12. Quelle est la différence d'aller là-bas, selon vous, par rapport à aller plus proche de la route dans la réserve faunique de Port-Cartier ou SM-3 ou la rivière Moisie? *Port-Cartier kiema SM-3 kiema iat peikuen shipit, nutshimit a ne tshishe uiten? Miam a peikuen nutshimit itenitemen kiema it a itenitakuen?*

1.13. Quelle est votre représentation du territoire?

Ma tshipa tshipa uitemun tan ishinemen tshin nutshimit, tan itenitemen?

2. LIEUX PROCHE DE LA CÔTE / UINEPEIKUT

2.1 Allez-vous dans le bois à la rivière Moisie ou passez-vous du temps à la plage de Mani-utenam ? Si oui on passe à la question 2.2. Si non on passe à la question 3. *Tshe natshe tan a e man shipit kiema nashipetimit?*

2.2 Est-ce que vous considérez ces endroits comme le territoire et pourquoi ? *Miam a nutshimit e itenitemen anite e tain?*

2.3 À quel(s) endroits? *Tanite tetshe itutein?*

2.4 Quand? *Tan ishpush anite itutein?*

2.5 Combien de temps y restez-vous? *Menekash a anite tshe tan?*

2.6 Comment vous-installez-vous rendus là-bas ? *Tan ishi manikatishin anite?*

2.7 Avec qui y allez-vous? *Uen uitshut?*

2.8 Quelles activités pratiquez-vous là-bas? *Tan ishitussein anite e tain?*

2.9 Quels aspects de la vie du lieu appréciez-vous? *Tshekuan anite minuatimen nutshimit, neme ishe inniunanut anite?*

2.10 Quels aspects de la vie de ce lieu appréciez-vous le moins? *Takuanitshe nass uin tshekuan eka ishpush minuatimen anite, ma tshipa tshi uauitemun?*

2.11 Quels aspects de la vie de ce lieu, selon vous, pourraient être transposés sur la vie de réserve? *Ma tshe uaten tshin tshekuan tshipa tshi utinekanu anite, neme ishi inniunanut, ishi uitshinanut, kiema ishinakuwet, tshetshi ishinakutan ute innuassit?*

2.12 Quelle est la différence, pour vous, d'aller là-bas par rapport à rester sur la réserve? *Tshekuan ma ne eka peikutau itenitakuwet anite e tain kie mak anite innuassit?*

3. COMMUNAUTÉ / INNUASSI

3.1 Pourquoi vivez-vous sur la réserve et non pas hors-réserve? Ou le contraire? *Tshekuan mak apin innuassit/kakusseshit?*

3.2 Quels aspects de la vie du lieu appréciez-vous? *Tshekuan minuatimen innuassit?*

3.2.1 Quels aspects de la vie de ce lieu appréciez-vous le moins? *Tshekuan ukatemen innuassit?*

3.3 Quelle est votre vision de l'intégration de la culture innue dans l'environnement actuel de la réserve? *Tan tshipa ishi uaten tshetshi innunakutan innuassit, innu aitun kie uauitan?*

3.4 En terme d'aménagement, quels aspects du territoire pourraient être intégrés et transposés à la communauté, puisque la majeure partie du temps se passe sur la communauté, en terme de composition ou de la forme du village? *Tshissenitakuwet anutish ekute innuassit etetu menekash e inniuaik kiemak anite nutshimit. Tshekuan anite tshipa utinekanu nutshimit tshetshi tshissinuashtan ute innuassit?*

3.5 Quelle est ta définition de la réserve pour vous? *Ma tshipa uauiten tan itenitemen innuassi mue anutshish kashikat e tanut?*

3.7 Qu'est-ce qui a l'apparence « innu » sur la communauté selon vous? *Tshekuan innunakuwet innuassit e itenitemen ute tshin?*

3.8 Qu'est ce qui fait « innu » dans la façon d'être ou d'agir sur la communauté selon vous? *Tshekuan innutshentakuwet e itenitemen ute tshin?*

Annexe B : Résumé des entretiens semi-dirigés

Cette annexe regroupe les principaux points discutés avec les informateurs lors des entretiens semi-dirigés. La grille d'entrevue peut être consultée à l'annexe A.

1. Grand bois / *nutshimit*

Types d'habitation

Lors de leur séjour dans le bois, les deux informateurs nés sur le territoire ancestral vivaient sous la tente. Il pouvait leur arriver de passer la nuit dans un camp en bois lors du trajet de retour vers le Lac-John. Lors de leur déplacement, il pouvait aussi leur arriver de dormir à la belle étoile. Leur père préparait une structure en bois de façon à être un peu plus haut que le sol pour que la chaleur du feu qu'on alimentait toute la nuit, les réchauffe.

Un de ces informateurs mentionne que le tipi « *tashtuaikanitshuap* », qu'il a désigné par le terme *ka tshinashkut*, était utilisé l'été, mais ne convient plus lorsque le temps se refroidit, puisque la forme ne permet pas de bien conserver la chaleur. L'hiver, c'est donc une tente de type *natuakaikanitshuap* qui était utilisé, puisque le plafond est plus bas, et donc l'abri se chauffe mieux.

Facteurs influençant le choix et le positionnement des campements

Un des informateurs mentionne que l'on positionne la tente de façon à ce que la porte soit située face au soleil du midi e *apitatshishikat*, donc qui équivaut approximativement au sud, dépendamment de l'angle et de la hauteur du soleil, selon les saisons. À ce sujet, un des autres informateurs mentionne qu'il positionne toujours sa tente avec la porte vers le sud pour éviter que le vent ne vienne s'engouffrer par la cheminée du poêle à bois et ne génère de la fumée à l'intérieur de l'habitat.

En général, on recherche un endroit à l'abri du vent, près d'un point d'eau et idéalement, avec vue sur l'eau. L'hiver, on priorise un endroit à l'abri du vent, même si c'est en plein bois. Un informateur recherche la facilité à mettre les bateaux à l'eau. Deux informateurs apprécient la facilité et la proximité pour aller puiser de l'eau à partir du chalet. Un des informateurs apprécie puiser l'eau sans avoir à recourir à la motoneige, et apprécie également la proximité du chemin de fer pour l'accès.

Parmi les informateurs qui occupent un campement permanent de type chalet, les trois informateurs ont renchéri sur l'importance du plan d'eau, à l'effet que la position de leur campement leur permettait de voir le caribou traverser le lac et les outardes atterrir sur le plan d'eau.

Deux d'entre eux vont tenter l'autre bord du lac pour aller chasser le caribou. Leur campement secondaire est toujours au même endroit, sur un terrain plat, un peu sablonneux, avec vue sur le lac de façon à apercevoir le caribou traverser le lac. Un informateur maintient une structure de tente de type *natuakaikanitshuap* à côté de leur chalet, qui sera recouverte de toile et dans laquelle le sapinage et le poêle à bois seront installés, au besoin.

Appréciation de la vie du territoire

À la question « Quels aspects de la vie du territoire appréciez-vous? », les gens mentionnent apprécier le calme, le repos, « ne penser à rien », vivre au jour le jour, avec un horaire qui suit le soleil et non nécessairement une horloge. Admirer le paysage est également apprécié pour l'immensité des lieux, l'eau calme. Un des informateurs apprécie faire preuve de débrouillardise dans le bois, puisque le magasin n'est pas à sa portée. Un des informateurs aime le fait de « ne pas avoir peur de manquer de quoi, de la famine, puisque ce sont de tes produits de la chasse que tu vas tirer ta nourriture ». Un autre informateur se sent interpellé au niveau des sens : regarder l'eau calme, avoir une sensation de bien-être, entendre les oiseaux, écouter les gens parler, se faire raconter des légendes dans la tente, entendre et sentir le gésier du poisson grésiller sur le dessus du poêle à bois.

Aspects moins appréciés de la vie sur le territoire

À la question « Quels aspects de la vie du territoire appréciez-vous le moins? », parmi les sept informateurs, deux femmes sur quatre ont fait référence aux inconvénients liés à l'hygiène personnelle (douche et toilette) et au lavage. Une des femmes s'ennuie de ses petits-enfants. Une des femmes raconte que lors de son adolescence, elle était fâchée de monter dans le bois, car elle souhaitait plutôt rencontrer des garçons. Elle en avait contre l'isolement inévitable lié au séjour dans le bois. Les trois hommes interviewés n'ont aucun commentaire négatif au sujet de la vie sur le territoire.

Rappel de la vie du territoire

Lorsque l'on pose la question « Quels aspects de la vie sur le territoire, selon vous, pourraient être transposés sur la vie de réserve, par exemple pour donner la possibilité à ceux qui ne montent pas dans le bois de se rappeler de la vie sur le territoire, si on pense à l'aménagement physique des rues et des maisons? », les réponses varient et ne se traduisent pas nécessairement en terme de design urbain, mais davantage en matière de programmation.

Deux personnes estiment que cela passe par la tenue d'activités culturelles comme avoir un endroit sur la communauté pour apprendre à nettoyer et faire sécher les poissons, poser un filet, monter des tentes, faire des raquettes, apprendre aux jeunes les calendriers de chasse et les valeurs innues telles que le partage des produits de la chasse et l'entraide. Deux autres informateurs suggèrent de monter une tente et de faire un feu à l'arrière de leur demeure pour pratiquer ces activités. Certains proposent qu'il y ait beaucoup plus d'arbres.

Deux informateurs sont catégoriques à l'effet que le territoire ne pourra jamais être transposé à la réserve : « le paysage est différent dans le grand bois, la forêt est différente, plus clairsemée, les lacs sont grands, il y a du caribou » ou bien « Ça ne sera jamais comme ça. C'est déjà l'ère des chalets, c'est rare que l'on tente maintenant. Et les maisons sont trop grande, ça ne peut pas être comme ça sur la communauté ». Enfin, selon un informateur, des plus grands terrains favoriseraient l'implantation de tentes innues sur les terrains. D'après lui, les clôtures pourraient être fait de perches qui rappellent les structures de tentes plutôt que des palissades qui bloquent le voisin.

Représentation du territoire

La représentation du territoire pour la plupart des informateurs fait avant tout référence aux animaux que les Innus chassent et aux poissons qu'ils pêchent. Pour un informateur, le territoire constitue « l'endroit pour pratiquer les activités traditionnelles telles que la pêche sous la glace ou le trappage. Tu ne peux pas faire cela sur la côte. ». Pour un autre, « le grand bois, c'est là que l'Innu chasse. Auparavant, c'était « Le » magasin. Par exemple, à un lac [donné sur son territoire de chasse], il y a du poisson en abondance. Si tu es en famine, tu vas là. ». La représentation du territoire passe aussi par son paysage : arbres, lacs, montagnes, bois sec, immensité. Le territoire symbolise aussi le silence, la bonne harmonie entre les gens. Enfin, c'est là où l'on saisit réellement son identité : « C'est là que tu te reconnais en tant qu'Innu, que tu apprends à te connaître réellement et que tu vas chercher tes valeurs ».

Il ressort que le territoire est intimement relié à la chasse et au gibier. Donc, c'est pour ça que c'est un peu difficile de faire la comparaison avec la vie sur réserve. Comme le mentionne un des informateurs, « c'est beau la plage, mais tu ne peux pas faire la chasse de là, à part tendre des collets ». Donc elle ne considère pas cela comme le territoire.

2. Lieux proches de la côte / uinipekut

Nuances dans le territoire : le grand bois versus lieux plus près de la côte

À la question « Quelle est la différence d'aller là-bas, selon vous, par rapport à aller plus proche de la route dans la réserve faunique de Port-Cartier ou SM-3 ou rivière Moisie?, les réponses divergent.

Certains informateurs considèrent la réserve faunique de Port-Cartier comme le grand bois ou *nutshimit*. Un autre mentionne : « je me sens différent. [...] Je ne sais pas pourquoi, mais c'est différent. Ce n'est pas comme [la portion près] du chemin de fer [QNS&L] où je me sens vraiment dans le bois. ». Pour un informateur, le grand bois ou *nutshimit* commence vers le milage 80 dans la réserve faunique de Port-Cartier : « Le paysage est différent; on voit des lacs, pas de chemin de fer, tu vois des traces de caribous, d'orignal, tu vois davantage de perdrix. À la plage [de Mani-utenam], tu ne vois pas d'animaux, tu ne peux pas chasser à part tendre des collets à lièvre l'automne et l'hiver. La plage, c'est trop près. ».

Pour le secteur près du barrage SM-3 près de la rivière Sainte-Marguerite, le seul informateur qui s'est positionné sur le sujet ne considère pas cela comme le grand bois puisque la route est pavée.

Enfin, en ce qui concerne le secteur de *Shipit* de la rivière Moisie, trois informateurs qui se sont prononcés sur le sujet considéraient l'endroit « un peu » comme le grand bois; deux spécifiant que c'est parce que l'on peut y pêcher et un explique que c'est parce qu'il y a des campements innus (tentes et chalets). Trois informateurs mentionnent que c'est parce que les chalets sont entourés de forêt. Deux informateurs font référence au cours d'eau qui leur rappelle le territoire. Un informateur considère que le fait de ne pas avoir d'électricité, de télévision et de téléphone, soit « rien qui te dérange », lui font penser au territoire.

Pour ce qui est de la plage de Mani-utenam, c'est trop près de la communauté et trop accessible pour que l'on puisse se sentir comme dans le territoire.

Installation dans ces lieux

Shipit

De façon générale, ces gens ne fréquentent le site que pendant la période de la pêche au saumon, soit à partir de la dernière semaine de mai jusqu'à la fin du mois de juin. Parmi les informateurs consultés, quatre informateurs ont accès à un chalet aux abords de la rivière Moisie à *Shipit*, qu'ils soient propriétaires ou qu'ils fréquentent le chalet appartenant à un membre de leur famille. Parmi ceux-ci, un seul avait collaboré à la construction du chalet. À ce sujet, ce dernier explique que la topographie du terrain avait influencé le positionnement du chalet, tout en laissant un espace

résiduel plat pour mettre une tente au besoin et que la porte avait été positionnée de façon à éviter le vent d'est. Au niveau de l'attrait pour un chalet en rive et avec fenêtre qui donne vue sur la rivière, il rajoute : « Mon père devait regarder la rivière et s'il voyait quelqu'un attraper un saumon, il devait se dire : « Bon, ça mord, je vais aller pêcher » ». Un autre informateur mentionne qu'ils avaient récupéré un chalet d'un tiers qui devait être démolé en raison d'une infestation de fourmis et qu'ils l'ont simplement déménagé d'endroit et que cela a réglé le problème. Deux informateurs y installaient jadis leur tente, mais n'y viennent plus se tenter. Enfin, un informateur mentionne s'y rendre à l'occasion pour aller rendre visite à des gens.

Plage de Mani-utenam

Deux informateurs sont propriétaires d'un chalet à la plage de Mani-utenam et montent un tipi à côté à l'occasion. Ils préparent également une tente à suer à côté de leur chalet. Ces deux personnes ont acquis leur chalet d'un tiers. Deux autres informateurs avaient déjà possédé un chalet à la plage de Mani-utenam, mais un l'avait vendu et l'autre cédé à un de ses enfants.

Aspects appréciés de ces lieux

Shipit

Pour ceux qui fréquentent *Shipit* à la rivière Moisie, la principale activité prisée est sans contredit la pêche au saumon qui est réservée exclusivement aux Innus sur ce tronçon de la rivière. Certains apprécient aller s'y reposer, être seul, alors que d'autres apprécient l'esprit communautaire qu'on y retrouve et où les gens se visitent davantage.

Plage de Mani-utenam

Les deux informateurs qui possèdent un chalet à la plage de Mani-utenam se sont exprimés sur ce qu'ils apprécient du lieu : se promener sur la plage, regarder le paysage, relaxer, amener les enfants pour la baignade, profiter de la vie à l'extérieur. Selon un des informateurs, le chalet permet de passer du temps en famille, car sur la communauté, ses enfants se dispersent et chacun vaque à ses occupations. Elle ajoute que le chalet lui sert également de facilité pour cuisiner ou se réchauffer par exemple.

Aspects moins appréciés dans ces lieux

Shipit

Certains déplorent qu'il y a trop de monde et que le va-et-vient des autos peut être dérangerant : « t'entends une auto et tu t'attends alors à avoir peut-être de la visite. Dans le grand bois, si tu entends un ski-doo, c'est sûr que cette visite t'est destinée, tu es content. ».

Plage de Mani-utenam

À la plage de Mani-utenam, les motos qui dérangent la quiétude et la sécurité des lieux, les mouches l'été et le fait de ne pas avoir l'eau courante près ni de toilettes sont les aspects moins appréciés de ce lieu.

Aspects de ces lieux qui pourraient être transposés sur la communauté

Deux personnes mentionnent les activités possibles s'il y a avait un espace adéquat : « On pourrait transporter du sable de la plage pour faire de bannique sous le sable par exemple ou fumer le poisson ». Un informateur affirme qu'il serait intéressant de voir l'eau, d'avoir une vue évidente sur la mer comme exemple les communautés de Sheshatshit, d'Ekuanitshit ou de Nemaska où l'on voit l'eau. Un autre cite l'exemple de la communauté crie de Nemaska où les arbres sont laissés en arrière des maisons, mais dont le bas a été élagué. Deux personnes n'en voient pas l'intérêt ou la faisabilité.

Nuances entre ces lieux et la réserve

Shipit

Pour un informateur, les chalets entourés de bois font davantage référence à l'identité innue. À *Shipit*, il y a également un meilleur esprit de voisinage que dans la communauté : « tu côtoies davantage tes voisins, tu visites les gens alors que ce n'est plus le cas sur la communauté, ce n'est plus comme avant. ».

Plage de Mani-utenam

La promenade est bien plus intéressante sur la plage que dans la communauté en raison du paysage qui est différent et de la faune qu'on y aperçoit.

3. Communauté / innuassi

Motivations de vivre sur la communauté plutôt qu'hors-réserve et appréciation du lieu

Les gens apprécient vivre sur réserve en raison du fait qu'ils estiment « pouvoir tout faire sans avoir à demander la permission à personne », contrairement à la vie en ville où les citoyens doivent demander l'autorisation de la municipalité effectuer des modifications à leur demeure ou à leur terrain. Ils aiment ne pas avoir d'obligations et de se sentir libres et maîtres chez eux. La sécurité du lieu est conférée par le fait tout le monde se connaît dans le village. Ils peuvent ainsi laisser leurs enfants jouer à l'extérieur sans assurer une vigilance constante puisqu'il y a une sorte de surveillance naturelle qui se fait avec le voisinage.

Ils apprécient également la taille de la communauté, leurs enfants vivant près et leurs petits-enfants pouvant leur rendre visite à pied. D'autres apprécient l'esprit de communauté, de saluer les gens dans la rue et d'aller les visiter.

Aspects moins appréciés de la vie sur la communauté

Puisque c'est un petit milieu, les problèmes sociaux sont davantage visibles. Trois informateurs considèrent que l'alcoolisme et la toxicomanie sont trop visibles et que ça donne une mauvaise image aux enfants, comme ceux visibles à l'extérieur du dépanneur. Certains déplorent le niveau de propreté des terrains, laissés en à nu, qui s'érodent et dont le sable finit par envahir les autres terrains. On mentionne également un manque d'activités organisées pour les enfants dû à l'absence d'infrastructures qui permettraient ce genre d'activités (local de musique, piscine intérieure pour des cours de natation).

Visions de l'intégration de la culture innue dans l'environnement actuel de réserve

Lorsqu'on questionne les gens sur leur vision de l'intégration de la culture innue, les réponses se divisent selon ces quatre thèmes :

Au niveau de l'environnement naturel, les informateurs souhaitent davantage d'arbres sur la communauté. Parmi ceux-ci, quelqu'un n'aime pas les arbres à feuilles « qui salissent les terrains et qui amènent de l'aulne ».

Au niveau de l'art ou de l'esthétisme, un informateur fait référence aux panneaux conçus par un artiste pour indiquer pour les numéros civiques des maisons. Une personne croit que l'on pourrait jouer avec la forme ou la matérialité des clôtures. Une autre propose des sculptures ou des totems dans la rue qui pourraient représenter par exemple un animal.

Au niveau du bâti, un informateur apprécierait qu'il y ait des ateliers ou cabanons dédiés par exemple à la fabrication de raquettes et de canots. Un autre mentionne que des tentes innues permettent d'y enseigner des notions de la culture, que ce soit au niveau de l'artisanat, la cuisine et la dégustation de mets innus : « déjà là-dedans, tu te sens dans le bois ». Une autre personne pense que jouer avec la matérialité de l'habitat pourrait avoir une influence. Elle donne exemple d'une maison en bois rond.

Enfin, une personne pense que cela passe par l'enseignement des valeurs aux enfants. Deux personnes estiment que l'apprentissage de la culture aux enfants doit d'abord débiter par un séjour sur le territoire « en envoyant les jeunes passer un séjour dans le bois ».

Aux questions « Qu'est-ce qui a l'apparence innue sur la communauté ? » ou « Qu'est-ce qui fait innu dans la façon d'agir ou d'être sur la communauté? », les réponses des gens varient. Au niveau de l'habitat, certains informateurs font constat de maisons identiques, avec des revêtements « en *clapboard* plutôt qu'en briques ». Des informateurs font également mention de : draps utilisés à titre de rideaux dans les fenêtres, de maisons et de terrains plus ou moins entretenus, de panneaux de clôtures en bois et brisés. Le matériel des gens traîne en façade. Il y a parfois la présence de tentes innues. Au niveau de la vie urbaine, les enfants sont plus libres et se promènent tout seuls dans la rue. Il y a des chiens errants et des gens qui marchent au centre de la voie.

Annexe C : Grille d'observations pour la campagne de relevés de terrain des campements

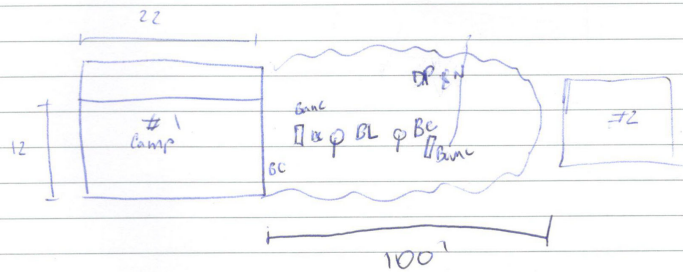
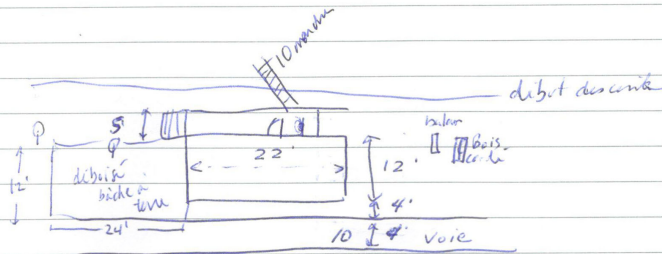
1. Façons que les campements sont implantés dans la nature, le pourquoi et orientés selon quels facteurs :
 - a. plan d'eau
 - b. topographie
 - c. accès à la route
 - d. ensoleillement
 - e. vents dominants
 - f. boisé ou forêt
 - g. points cardinaux
2. Dimensions de l'emprise du bâti;
3. Nombre d'étages;
4. Champ de vision à partir de la façade;
5. Localisation de la porte d'entrée;
6. Point GPS de la façade;
7. Différentes structures érigées sur le site et la distance par rapport au campement principal et relations mutuelles spatiales et usages :
 - a. « bécosse »
 - b. cuisine extérieure
 - c. abri pour matériel, cabanon
 - d. endroit pour dépecer le gibier et le poisson
 - e. âtre extérieur
 - f. fumoir
 - g. table
 - h. autres camps de personnes à proximité
 - i. boisé ou forêt
8. Emplacement pour stationner les véhicules motorisés;
9. Sentiers sur le site et vers les camps voisins;
10. Accès à l'eau :
 - a. distance
 - b. fonction : aller en bateau, puiser de l'eau, pêcher, etc.
11. Liens familiaux entre les voisins actuels et passé (va nécessiter entrevues);

Annexe D : Croquis d'observations des campements relevés

Shipit

#1

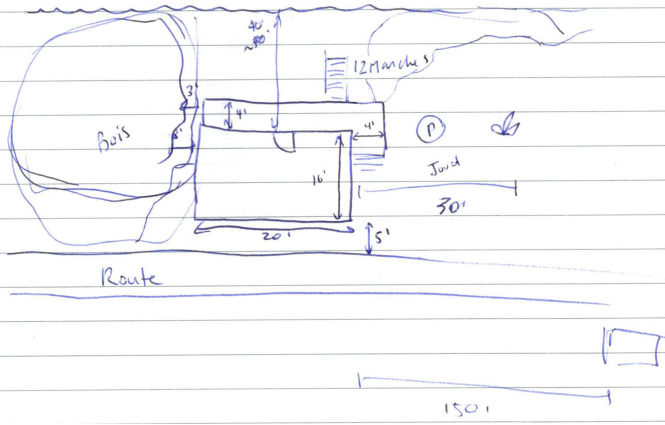
#1 Camp rectangle Bâche blanche avec satellite



- BC : Bin de chauffage
- φ : Arbre
- BL : Balançoire
- P : Déboisé
- N : Nettoyé broussaille
- P : Partiellement
- Banc

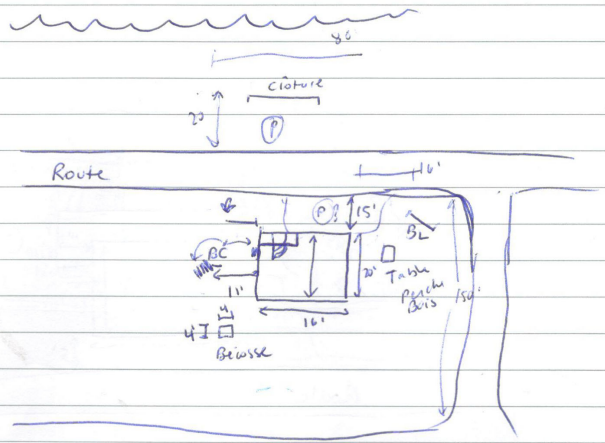
#2

#2 Camp rig plan



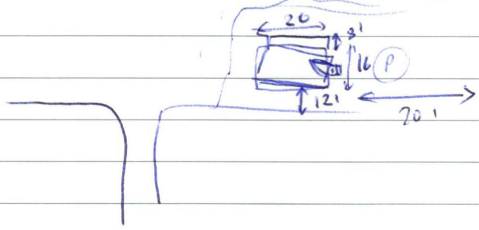
#3

#3



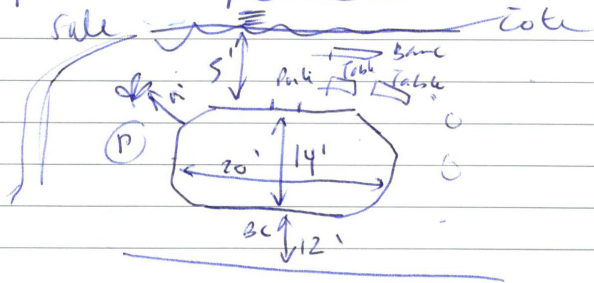
#4 et #5

#4 CHALET VERT BIS ROND



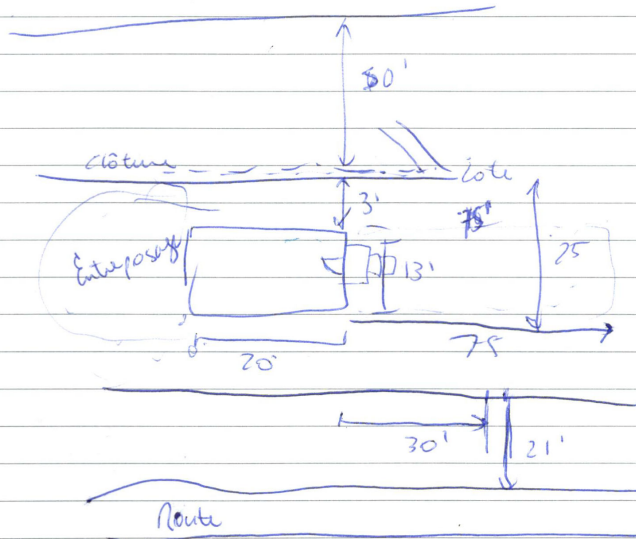
Obs: ^{chalet} abandonné ou fini ?
fenêtre & cassée (de la porte)

#5 Innv Mitskwap



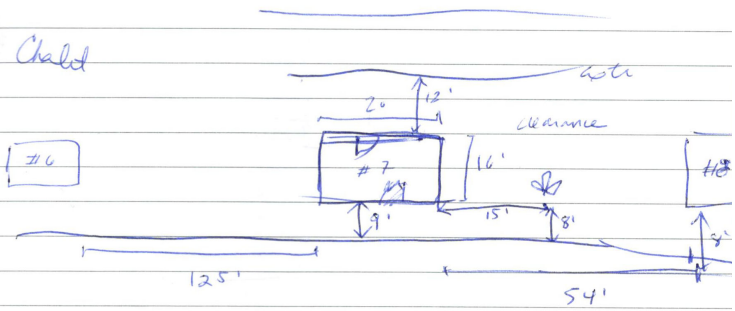
#6

#6 Chalet fly road

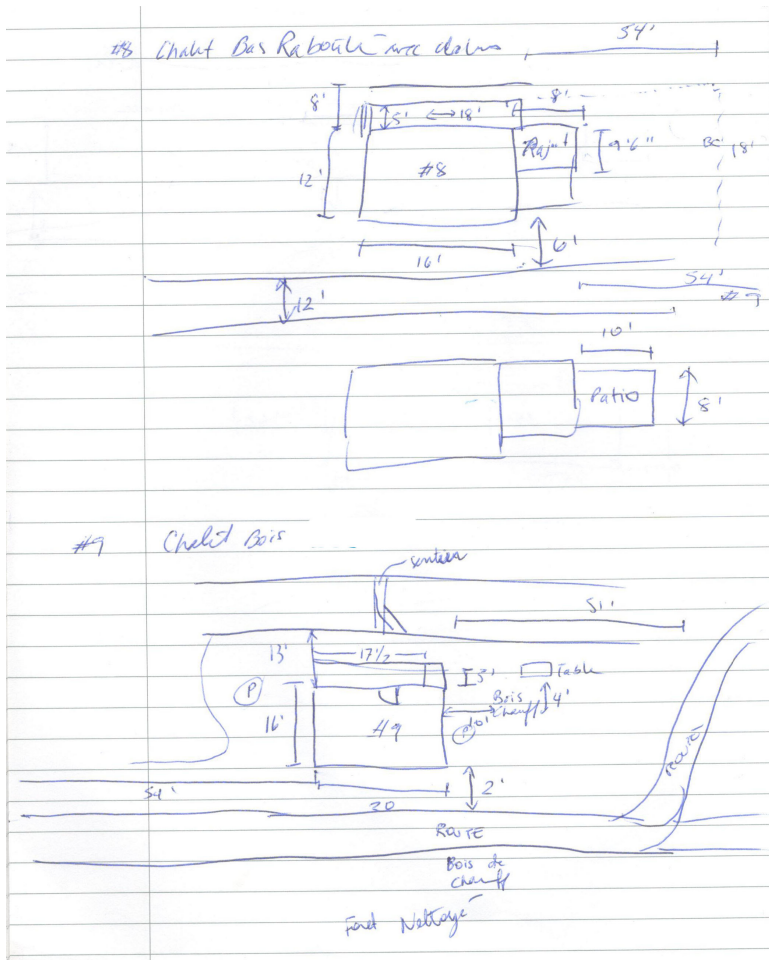


#7

#7 Chalet

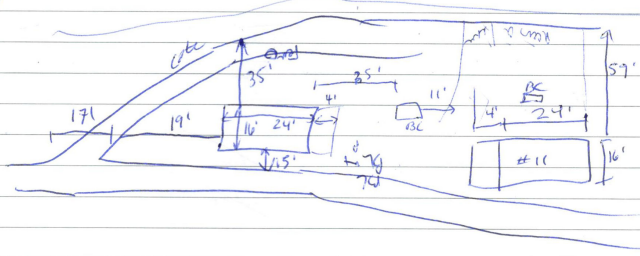


#8 et #9

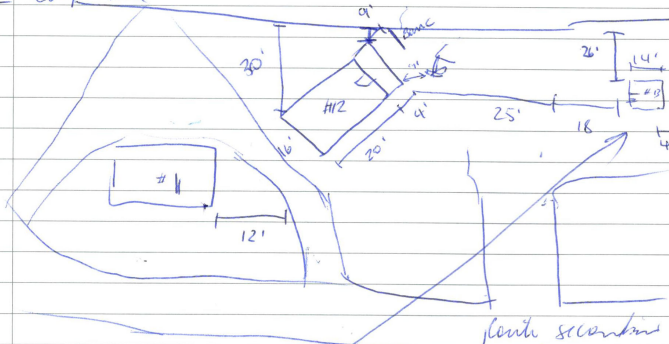


#10 à #13

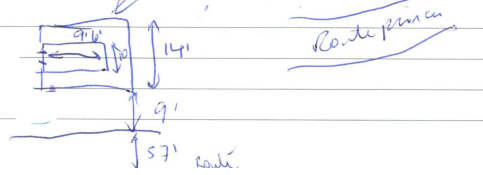
#10



#12 Camp toile

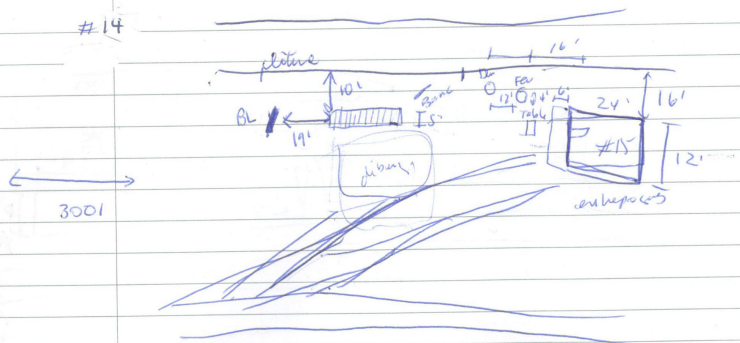


#13 Toilette



#14

#14



Objectif: Moyen de préserver son terrain
galeries palanquée
chassis à vitrage

Plage de Mani-utenam

#1

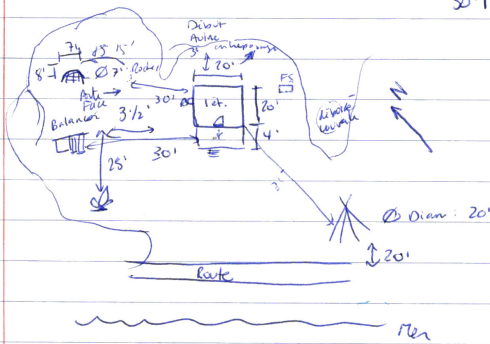
2015-12-09 9h : NUAGEUX PETITE NEIGE

RELEVÉS À LA PLAGE MANO

+ BALANÇOIRE

#1 CHALET BLANC BORDURES FENÊTRES VERTES + TIPI + METESHAN

50°11'58"N 66°10'43"O



Legende

FS : forme exp.

BC : Banc de ~~est~~
pneuffage

Observations: Habiter

Enfants

Culture: Tipi + Meteshan

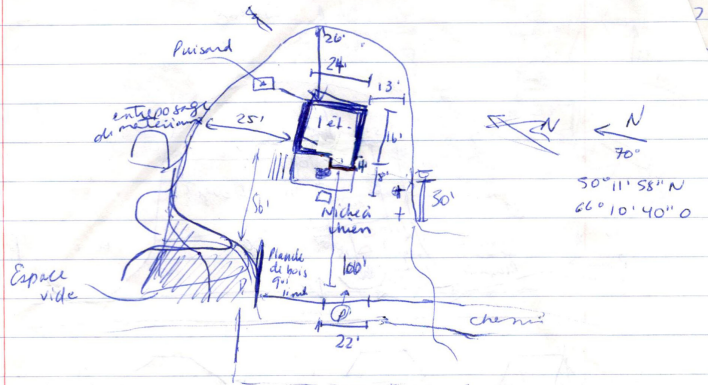
Table en suspension courants

Feu

Ben avec vison de l'est ? Ne suit pas

#2

#2 CHALET BLANC VOISIN EST DE (#1) LUGARNES SURVIVANTES (7 av. 1940)



Observations :

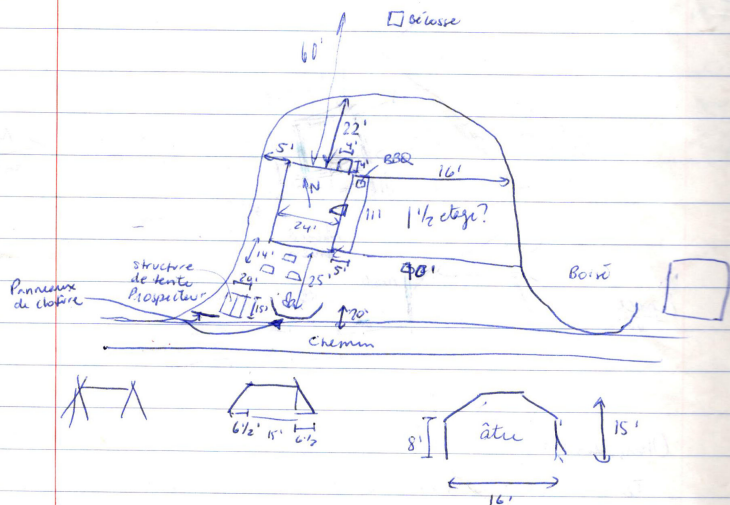
Terrain mitoyen à l'arrière (large espace)

Foins & un peu d'autre seulement

Circonscription : délimitation de terrain avec piquets, arbres
 Chalet
~~chalet~~ placardé sur

#3

#3 CHALET BRUN A L'EST DE #2



Observations : Jeux pour enfants

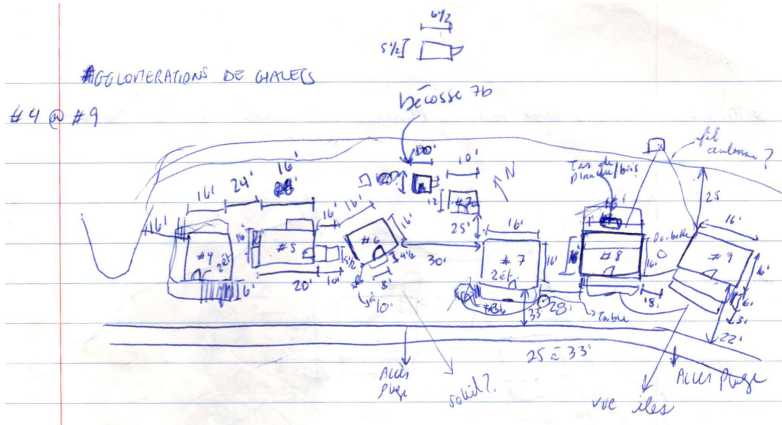
Clôture autour du feu ? Protéger contre le vent ?

Plusieurs tables en bois

Bois avec qui separe voisin de ~~chalet~~ est

Sait pas si lien avec voisins

#4 à #9



OBSERVATIONS

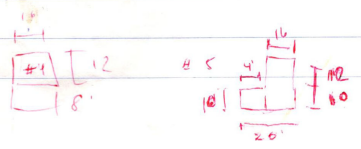
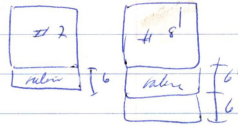
AGGLOMÉRATION DE CHATEAUX

PROPRE

FOIN TONDU / TOURNEUSE ARRIÈRE # 7)

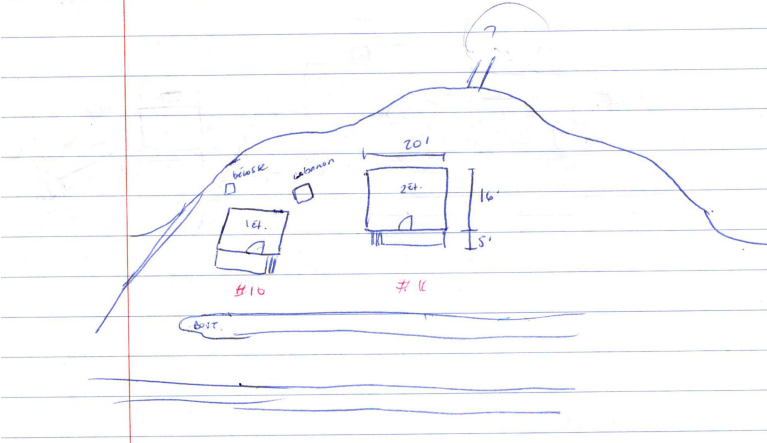
ENTRÉE À L'ARRIÈRE

#8 et #9 alignés par galeries



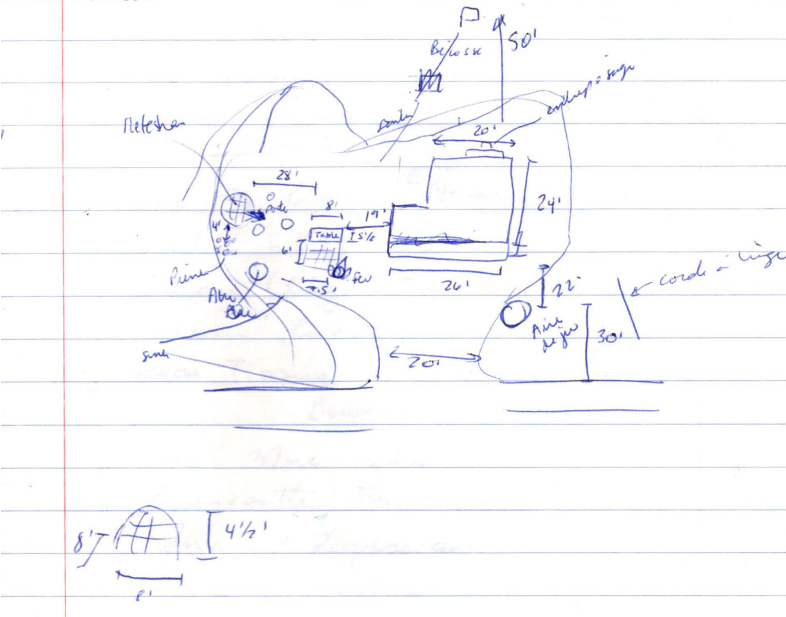
#10 et #11

#10 & #11 CHALETS BUNELCASSÉS & CHALETS PLY WOOD (À L'EST DE #9)



#12

#12 CHALET



Annexe E: Campements qui ont fait l'objet de relevés

Shipit

#1



#2



#3



#4



#5



#6



#7



#8



#9



#10



#11



#12



#13



#14



Plage de Mani-utenam

#1



#2



#3



#4



#5



#6



#7



#8



#9



#10



#11



#12



Annexe F : Cartes sources

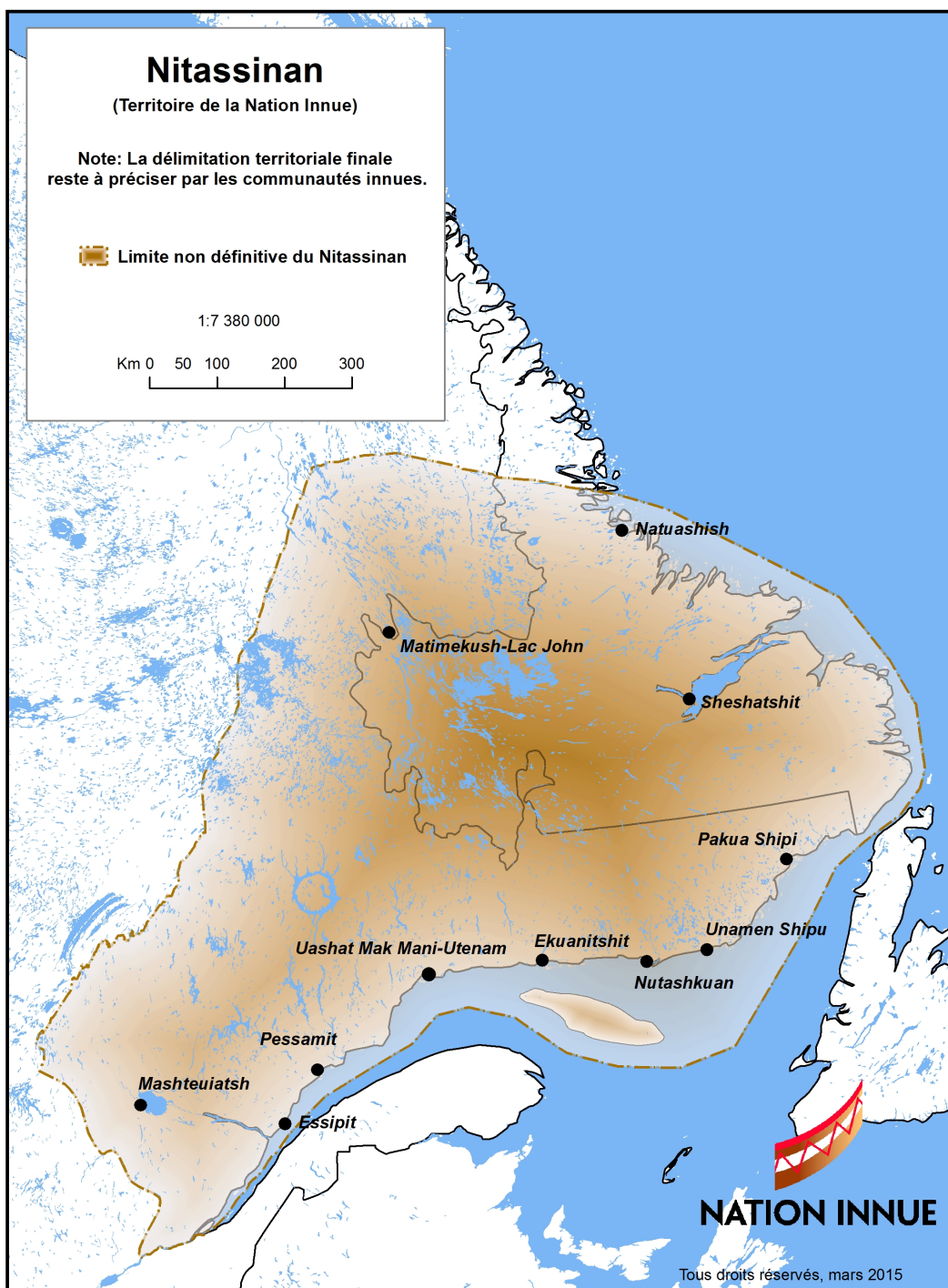


Figure : Carte du Nitassinan, Source : Nation innue, 2015
Source : Nation innue, 2015

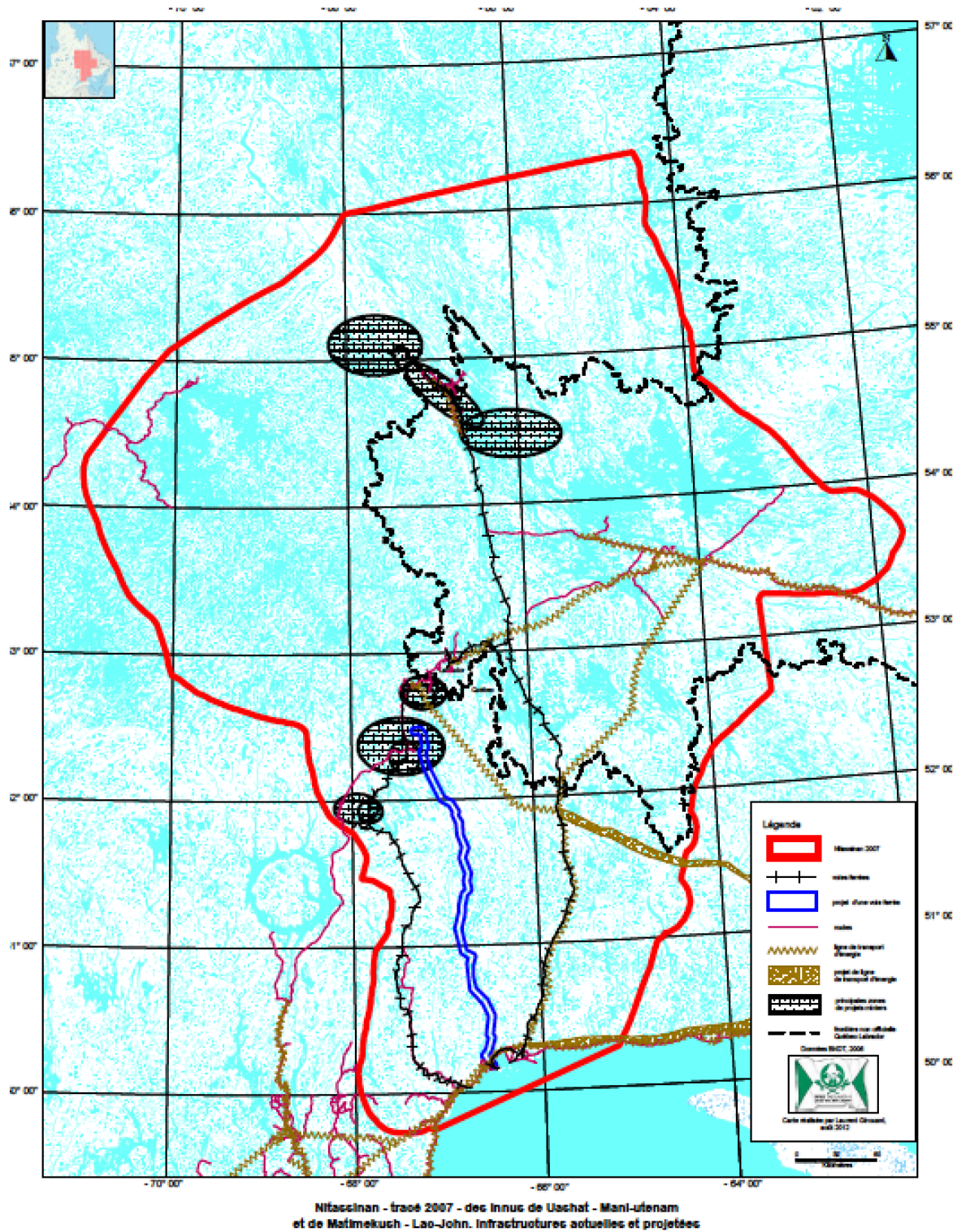


Figure : Carte du territoire revendiqué par les bandes de Uashat mak Mani-utenam et de Matimekush-Lac-John.
Source : Bureau de la protection des droits et du territoire, ITUM, 2007

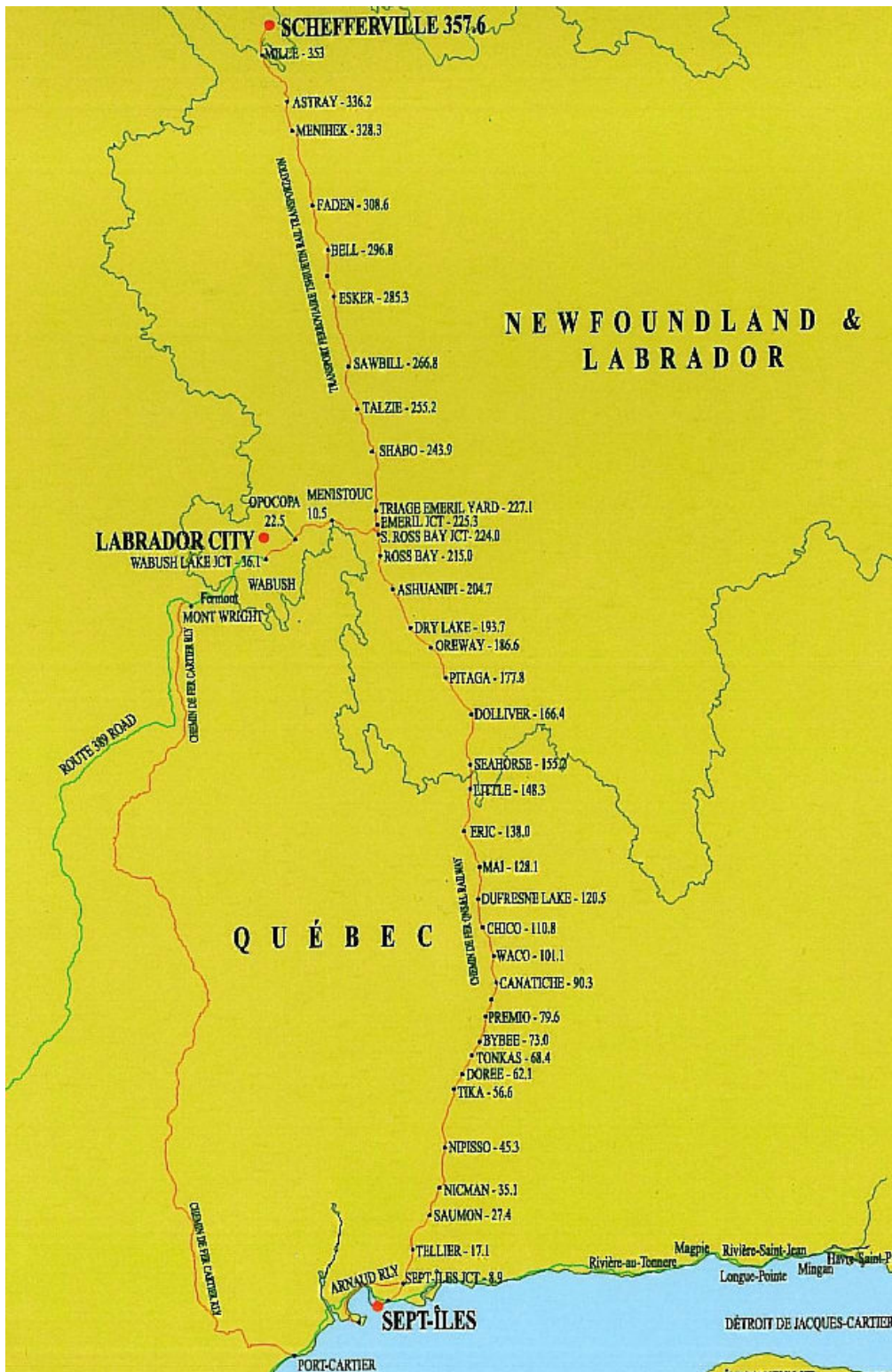


Figure : Carte qui montre le chemin de fer QNS&L, Source : Transport ferroviaire Tshiuetin, 19??²⁴

²⁴ http://www.tshiuetin.net/index_fr.html

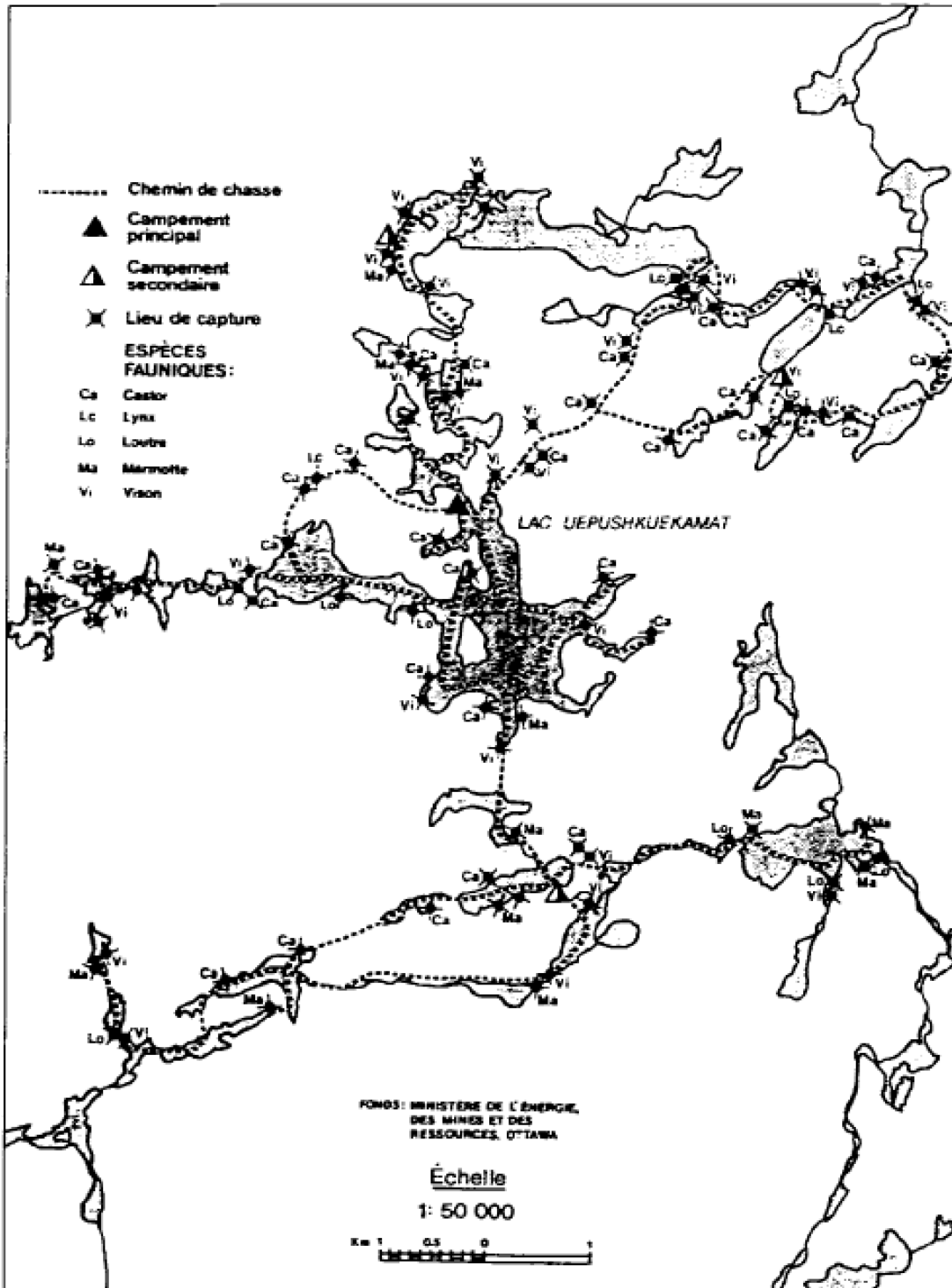


Figure : Utilisation de l'espace et des ressources fauniques, camp no 6, Saint-Augustin, automne 1982

Source : Charest, 1996

Annexe G : Directions du vent

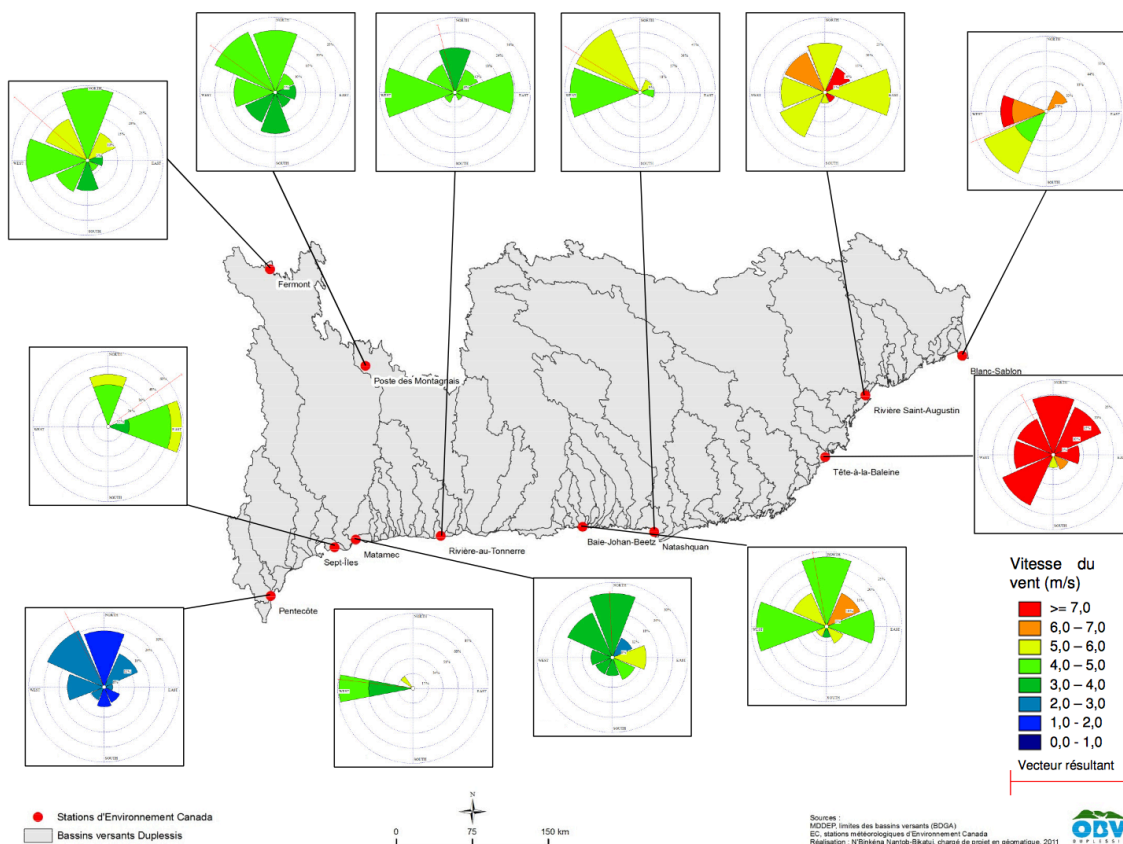


Figure : Roses des vents, région de Duplessis
 Source : MDDEP et EC dans Organisme de bassins versants Duplessis, 2011